

Mise en ligne le 21.11.2023



Réf dossier : 9515
N° ordre de passage : 15
N° annuel : C2023_0626

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2023**

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - - Orientations Budgétaires 2024 - Débat

En vertu des articles L 5217-10-4 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des dix semaines précédant l'examen du budget, tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat qui ne donne pas lieu à un vote a pour objet de préparer l'examen du budget.

Le rapport en pièce jointe détaille des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail et vise à introduire ce débat.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5217-10-4 et L 2312-1,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2024 doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget,

- les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2024 contenues dans le rapport joint,

Décide à 21h58 :

- de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2024.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Document signé électroniquement par Benoit ANQUETIN
Le Secrétaire de séance
Date de signature : 20/11/2023

LE PRÉSIDENT



Document signé électroniquement par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole Rouen Normandie
Date de signature : 20/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2023 À 18H00

Sur convocation du 3 novembre 2023

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARON (Freneuse) à partir de 18h04, M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h16, Mme BERNAY (Malaunay), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 19h29, Mme BOTTE (Oissel) jusqu'à 20h06, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen) à partir de 18h06, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h29, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) à partir de 18h14, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) à partir de 18h04, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DIALLO (Grand-Quevilly), Mme DUTARTE (Rouen) à partir de 18h10, Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 18h04, M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h07, M. GRENIER (Le Houllme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 18h10, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quévreville-la-Poterie), M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen) jusqu'à 21h00, M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 19h15, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon) à partir de 18h08, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 19h33, M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen) à partir de 18h14 et jusqu'à 20h08, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville) à partir de 18h10, M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine) à partir de 18h14, M. RAOULT (Grand-Couronne) à partir de 18h15, Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOUE (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD

(Petit-Quevilly) à partir de 18h20, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) à partir de 18h14, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf) à partir de 18h12, M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen) à partir de 19h24, M. SPRIMONT (Rouen), Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h14, M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. VION (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h15.

Madame SCOT supplée M. BIGOT (Petit-Couronne)

Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 18h14

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme MOTTE, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme Marine CARON à partir de 18h06 et jusqu'à 19h29, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE à partir de 20h06, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à Mme BOULANGER, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. CALLAIS, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. LESIEUR, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à Mme BONA, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) pouvoir à M. OBIN, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre) pouvoir à M. LECOUTEUX, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. BARON à partir de 18h04, M. LABBE (Rouen) pouvoir à Mme RAVACHE à partir de 21h00, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE à partir de 19h15, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) pouvoir à Mme THIBAudeau, M. MERABET (Elbeuf) pouvoir à M. CAILLOT, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURE jusqu'à 19h33, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme DELOIGNON, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme SANTO, M. NAIZET (Rouen) pouvoir à Mme MALLEVILLE à partir de 20h08, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. MENG, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN.

Etaient absents :

M. BARON (Freneuse) jusqu'à 18h04

M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 18h16

Mme BERTHEOL, suppléante de M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 18h14

M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) début de la représentation à partir de 18h06

Mme CARON Marine (Rouen) jusqu'à 18h06

Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 18h29

M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) jusqu'à 18h14

M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) jusqu'à 18h04

Mme DUTARTE (Rouen) jusqu'à 18h10

M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 18h04

M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 18h07

Mme HARAUX (Montmain)
Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) jusqu'à 18h10
M. JAOUEN (La Londe) début de la représentation à partir de 18h04
Mme MANSOURI (Rouen)
M. MARCHE (Cléon) jusqu'à 18h08
M. NAIZET (Rouen) jusqu'à 18h14
M. PELTIER (Isneauville) jusqu'à 18h10
M. PEREZ (Bois-Guillaume)
M. PONTY (Berville-sur-Seine) jusqu'à 18h14
M. RAOULT (Grand-Couronne) jusqu'à 18h15
M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 18h20
M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 18h14
Mme SERAIT (Elbeuf) jusqu'à 18h12
M. SOW (Rouen) jusqu'à 19h24
M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 18h14
M. VION (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 18h15

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2024

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.

I – Le contexte national et international

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

IV– Dette

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Celles-ci s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat que nous avons discutée et présentée en 2020 et qui a été enrichie depuis par les nombreuses délibérations stratégiques et cadres d'intervention délibérés par le Conseil métropolitain. Nous avons alors posé le diagnostic d'une situation mondiale exceptionnelle ajoutant à l'urgence climatique une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats.

À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale se sont ajoutées en 2022 une guerre terrible en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a eu des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Ces dernières sont encore aujourd'hui au cœur des préoccupations de nos concitoyens et de l'ensemble des acteurs économiques publics et privés. 2023 n'a pas dérogé à ce contexte alarmant tant sur le plan climatique qu'économique et géopolitique : hausse des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, poursuite de la guerre en Ukraine, conflit majeur au proche Orient et inquiétudes liées à l'extension de ce conflit dans la région... Le monde va mal et les outils de régulation internationaux, établis au lendemain de la seconde guerre mondiale, semblent inefficaces.

Les collectivités, nos communes et notre Établissement, sont bien entendu touchées par ce contexte et l'exercice 2023 a été puissamment impacté par ces nouvelles contraintes qui nous ont collectivement poussé à réagir. Les élus locaux sont comme d'autres en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action et nos concitoyens attendent des acteurs publics qu'ils puissent les protéger.

La sobriété est désormais la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous avons su adapter notre fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, à l'image des premiers résultats encourageants du plan de sobriété adopté à l'unanimité de notre Métropole à la fin 2022, qui a permis de renforcer la limitation de l'éclairage public nocturne (- 23% de consommation électrique dans ce secteur depuis 2016 en incluant l'impact du remplacement des éclairages vétustes par des éclairages à leds), la gestion toujours plus rigoureuse des ressources, ou encore l'optimisation du chauffage, et des dispositifs exceptionnels de soutien aux communes mis en place par notre Établissement. En un an, dans le cadre du plan sobriété, les consommations énergétiques directes de la Métropole ont diminué de 9,5 %. L'ébranlement planétaire ne doit pas nous détourner de nos objectifs. Au contraire, il nous conforte dans nos choix pour un monde plus résilient, plus juste économiquement et socialement, un monde tourné vers les grands enjeux de la transition social-écologique qui seule peut nous protéger des périls qui menacent et préserver le vivre ensemble.

Notre établissement dispose de finances saines. C'est ce qui nous permet de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement, malgré l'augmentation sans précédent des charges liées à la crise énergétique (+ 16,8 M € sur les postes électricité, gaz, carburant en 2022, soit une progression de 123%/ augmentation de 16,88% des dépenses de fonctionnement en 2022 dans un contexte d'inflation record). Notre capacité de désendettement s'est ainsi élevée ainsi à 5,8 années en 2022. Malgré la diminution de son solde d'épargne la Métropole a pu accélérer en 2023 son effort d'investissement et maintient l'objectif plafond de 2 Mrd d'€ d'investissement sur la période 2022 – 2028, avec des dépenses prévisionnelles d'investissement de 340 M€ pour 2024 et un budget consolidé de 1 Mrd d'€ sans intervention sur la fiscalité, témoignant de la solidité de notre Établissement. Les bons ratios financiers dont nous disposons permettront de maintenir en 2028 dans cette perspective une capacité de désendettement maîtrisée, malgré une prévision d'augmentation progressive à 10,8 années environ tous budgets confondus. Compte tenu de la dégradation extrêmement rapide de l'épargne du fait de la crise énergétique en 2022 (une tendance toutefois atténuée en 2023), cet objectif ne peut être atteint

qu'avec un effort très important sur les dépenses de fonctionnement, qu'elles concernent l'activité directe de la Métropole ou celle de ses partenaires proches (régies autonomes, SPL, associations), cela d'autant que notre Métropole a enregistré en 5 ans une perte de DGF de 3,9 M€. Cette contrainte a nourri toute la préparation budgétaire de notre Établissement. Il convient toutefois de souligner que les récentes positions prises par notre Métropole, au titre du Groupement qu'elle anime en matière d'achat-énergie, nous permettent de contenir la progression des dépenses énergie, qui devraient être en baisse en 2024 par rapport à 2023, et de disposer désormais d'une certaine visibilité en la matière.

*

* *

Les scientifiques alertent depuis des années : les acteurs et collectivités publics doivent massivement réorienter leurs politiques pour engager les transitions inéluctables du siècle. Avec un budget de près de 1 Mrd€ par an, l'Établissement Métropole, maison commune de nos 500 000 habitants et 71 communes, est un puissant outil d'action publique. Par son action directe, mais aussi par l'effet de levier et d'entraînement qu'elle suscite, la Métropole est accélératrice des mutations et de la résilience du territoire : nous voulons devenir une référence en matière de dépollution des sols et des friches, de logistique fluviale, de sécurité industrielle, de reconstruction de la ville sur la ville, de valorisation des ressources, de protection de la biodiversité, d'économie circulaire.

Ainsi, pour faire face à l'urgence climatique, la Métropole amplifiera en 2024 son action en matière de transition écologique et sociale, laquelle se décline à travers ses grands documents stratégiques. Elle poursuivra en particulier le travail engagé en 2022 et 2023 dans le cadre du Plan d'Adaptation au changement climatique. Après la phase de diagnostic et de définition des axes stratégiques, l'implication des acteurs sera recherchée. Le Plan sera articulé avec les grands schémas structurants du projet métropolitain, notamment le SCoT-AEC, tenant lieu de PCAET, dont la révision, désormais pleinement engagée, sera accompagnée d'un processus de concertation inédit (« la convention citoyenne des transitions »), permettant de mener un travail d'ampleur sur un projet de territoire neutre en carbone en 2050.

Le Plan de mobilité, récemment adopté, s'inscrit dans la même dynamique. Au-delà des transports en commun, qui représentent le premier poste budgétaire de la Métropole, il définit les principes d'organisation de la mobilité, des personnes comme des marchandises, sur le territoire de la Métropole, en lien avec les collectivités limitrophes pour la prochaine décennie et vise à rééquilibrer les modes de transport au sein de la Métropole, prévoyant une hausse de 50% de l'utilisation des transports en commun, la multiplication par 5 de la part modale dédiée au vélo, une hausse de 30% de la marche et une baisse de 25% de l'utilisation de la voiture .

Pour faire du territoire une Capitale des mobilités de demain, la Métropole accélère la diversification et la décarbonation des déplacements. Nos concitoyens attendent aujourd'hui un service complet, intermodal : des modes de déplacement qui s'adaptent à leurs problématiques et besoins, pas l'inverse. La mobilité est le levier clef permettant d'agir à la fois sur le front du climat et de la justice sociale. En ville, 40% des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3km, et ils sont deux fois plus polluants en milieu urbain qu'hors agglomération. 25 millions de personnes sont affectées par le bruit des transports, dont 9 millions à un seuil critique, et l'on dénombre 2600 décès par an, en Normandie, directement imputables à la pollution atmosphérique. La Métropole Rouen Normandie s'engage aujourd'hui, pour proposer des transports qui préserveront demain, à parts égales : la santé, l'environnement et le pouvoir d'achat.

L'offre de transports en commun a été remaniée, renforcée et massifiée, à travers une reorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains. Un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir, gratuit le samedi.

La Métropole poursuit par ailleurs ses objectifs de décarbonation : 50% de bus à faibles émissions d'ici 2026, et 100 % de TEOR. Ainsi sont notamment prévus en 2024 l'achat de 52 bus articulés électriques pour TEOR. Bus, véhicules légers de service, bennes à ordures ménagères, etc. représentant un investissement financier considérable. Depuis trois ans, la Métropole a fait le choix de ne plus acheter aucun véhicule thermique, y compris pour des véhicules lourds et complexes. Cette approche a un coût très élevé compte tenu des métiers exercés (TC, OM, voirie, eau, assainissement notamment). A titre d'exemple, l'achat de bus propres représente un coût estimé à plus de 100 M€ d'ici fin 2026, celui de bennes à ordures ménagères électriques une dépense de 530 K€, soit le double d'un véhicule thermique. Cette approche volontariste, qui vise une décarbonation massive va au-delà des obligations réglementaires et ne peut être à la seule charge des collectivités, compte-tenu du volume de dépenses qu'elle représente. C'est pourquoi il est indispensable que le législateur engage un dé plafonnement du versement mobilité, en particulier pour les territoires en ZFE-m., à l'instar de ce qui vient d'être proposé sur le territoire de l'Ile de France, comme le demande France urbaine. Ces dépenses doivent être également éligibles à l'enveloppe ZFE-m du Fonds Vert qui stipule dans son règlement « que le verdissement des flottes de transport en commun qui fait l'objet d'obligations réglementées, n'est pas éligible au Fonds ».

En 2024, les travaux concernant la réalisation de la nouvelle Ligne T5 vont battre leur plein (travaux cours Clémenceau et boulevard d'Orléans, ainsi que le secteur du pôle d'échange du Mont Riboudet). Celle-ci permettra de relier à terme Mont-Saint-Aignan, depuis Mont aux Malades en passant par le campus étudiant, l'arrêt Kindarena (desserte du quartier Luciline) jusqu'à Saint-Sever-Nouvelle-Gare, en desservant la rive gauche, notamment le quartier Flaubert, le quartier d'Orléans et la station Joffre-Mutualité.

Parallèlement, la Métropole attend des discussions en cours avec l'Etat et la Région dans le cadre de la préparation du CPIER et du CPER-Mobilité qu'elles consolident durablement le calendrier et les perspectives de réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie et de la Gare Nouvelle Rive Gauche, telles qu'elles ont pu être définies en 2023 à la suite du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures et des récents COPIL LNPN (bouclage du dossier d'enquête publique en 2026), et permettent de poser les premiers jalons du futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) pour lequel les premières études et scénarios ont d'ores et déjà pu être établis.

Pour le développement du vélo, la Métropole propose à notre Conseil métropolitain de novembre 2023 un ambitieux Plan vélo à horizon 2035 avec pour objectif la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables. Il prévoit la création de 75 kms de pistes cyclables d'ici 2026 pour le Réseau Express Vélo (REV) et un peu plus de 50 km pour le Réseau Interconnecté Vélo (RIV). En 2024, il sera ainsi proposé la poursuite des études et le démarrage des travaux de mise en œuvre de plusieurs itinéraires. L'aménagement de l'itinéraire « Seine à Vélo » sera également poursuivi avec en particulier la tenue des enquêtes publiques. Ainsi, à l'horizon 2035, la Métropole Rouen Normandie vise un réseau cyclable structurant de 450 kms. Lovélo est par ailleurs une des belles réussites du mandat. Il comprend désormais trois services publics sous une même bannière : location de vélo longue durée à tarification solidaire, location libre-service dans diverses communes de la Métropole et le stationnement sécurisé. Nous observons déjà les « Lovélos » couleur framboisine se multiplier partout, quelle fierté ! La montée en charge du service de location vélo longue durée nécessitera en 2024 notamment l'acquisition de 300 vélos (VAE, vélos-cargos, vélos pliants ...) et la continuité du déploiement du service de vélo en libre-service. Le Plan vélo intègre également nos ambitions en

matière de soutien au changement des pratiques : actions ciblées pour encourager l'usage du vélo, soutien aux associations spécialisés du territoire, dont le travail est essentiel, aides à l'achat...

Très engagée pour le développement du co-voiturage, la Métropole poursuivra l'accompagnement au développement de cette pratique, telle qu'elle a été récemment définie par le Conseil métropolitain et sera attentive à consolider les partenariats engagés avec les intercommunalités voisines (Agglo Seine-Eure, Communauté de communes Caux-Austreberthe en particulier). 2024 verra également la poursuite des travaux relatifs à l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques avec le déploiement de 25 bornes supplémentaires, permettant d'atteindre l'objectif d'équiper à minima toutes les communes d'une borne. Par ailleurs, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages d'art nécessiteront la mobilisation de crédits importants : Pont Corneille à Rouen, les études du Pont Guynemer à Elbeuf, le Pont Bellast à Darnetal ou le Pont de la Sente de la Basse Ville à Notre-Dame-de-Bondeville.

Enfin, parce que la transition écologique doit être une transition sociale, des mesures fortes sont prises pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens. La Métropole engage en particulier des aides à destination des entreprises et des particuliers pour le changement de leurs véhicules, qui figurent parmi les plus fortes de France (5,8 M€ d'aides versées au particulier au 31 octobre 2023). Celles-ci continueront d'être mobilisables.

*

* *

En ce qui concerne la transition énergétique, des efforts massifs vont être réalisés en matière de rénovation thermique des bâtiments, grâce à l'agence de transition énergétique ALTERN. Une nouvelle aide aux particuliers à l'acquisition de panneaux photovoltaïques, pour favoriser l'autoconsommation, a été créée et renforcée fin 2023, en vue de faire baisser la facture à la fin du mois tout en investissant dans les énergies renouvelables. Parallèlement, la Métropole poursuit la mise en application du système de management de l'énergie portant sur son patrimoine et ses services. Elle engagera en 2024 des crédits d'étude et de travaux pour la mise en place d'un plan de production photovoltaïque sur son patrimoine. La création de la SEM ASER (Axe Seine Energies Renouvelables) favorise enfin l'éclosion de projets sur le territoire de la Métropole, à l'origine du projet, mais aussi à terme sur l'ensemble de l'Axe Seine, les quatre collectivités fondatrices de l'Entente Axe Seine ayant regroupé leurs forces pour la construction de cet outil. Même si les leviers dont nous disposons ne représentent qu'un des aspects de l'action multi-niveaux, publique et privée, qui doit être engagée pour construire la transition, nous les mobiliserons à pleine puissance.

S'agissant des services de l'eau et de l'assainissement, la Métropole doit conduire un important programme d'investissement sur la période 2023-2040, à la suite de son approbation par le Conseil métropolitain de février 2023. Ce plan d'investissement vise notamment la sécurisation de la production et distribution d'eau potable avec en particulier la recherche d'une nouvelle ressource ou capacité de production de 50 000 m³/j à échéance 2030-35 et un renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 1% par an (ce qui représente pour l'assainissement une multiplication par 5 du taux actuel). Ainsi la prospective adoptée en février va représenter dans les années à venir un quasi-doublement des dépenses annuelles d'investissement par rapport aux années précédentes. Il sera proposé en 2024 un programme de 27 M€ pour l'eau et 19 M€ pour l'assainissement. La réalisation de cet important programme nécessitera un accompagnement de l'Agence de l'Eau, une adaptation de l'organisation de la Métropole afin de programmer et réaliser les travaux nécessaires (12 créations de poste prévues en 2024), une évolution adaptée du prix total de l'eau et de l'assainissement qui devra non seulement compenser le coût de l'inflation mais également

permettre d'augmenter la capacité d'investissement de la régie. Pour 2024, il sera proposé une évolution de 5% qui permettra de compenser en partie l'impact inflation et de pouvoir engager la trajectoire d'investissement, tout en conservant un prix usager parmi les plus bas de Seine-Maritime.

Les solides avancées récemment effectuées dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) seront poursuivies. Le risque inondation, bien identifié, fait l'objet de nombreuses actions. Lors du Conseil métropolitain de février 2023, la Métropole a acté le principe de recourir à la taxe Gemapi à compter de 2024 afin de financer les actions qu'elle entreprend directement ou indirectement via le Syndicat Mixte de la Seine Normande. Celle-ci est en particulier indispensable pour inscrire le territoire de la Métropole dans l'éligibilité à certaines aides d'État. Il est ainsi identifié un besoin de financement moyen de 5,5 M€ sur la période 2024-26, soit 11 € par habitant répartis sur 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti/non bâti et CFE). A noter également, sur la problématique de la résilience du territoire face au risque inondation de la Seine, la mise en eau prochaine du premier bassin attenant au Quartier Flaubert, qui jouera notamment un rôle d'absorption des crues. Un vaste parc entourera les bassins prévus, offrant à la rive gauche un nouveau poumon vert.

L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement cette année par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ». La Métropole poursuivra la montée en puissance de ces politiques, entamée depuis quelques années. Ainsi le Projet Alimentaire de Territoire adopté en 2019 verra en 2024 la réalisation de plusieurs projets initiés en début de mandat (Scic ceinture verte, collaborations à l'échelle de l'Axe Seine dans le cadre d'AgriParis Seine ...). Priorité est également donnée à de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains qui viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Il est proposé un travail conjoint avec les communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de renaturation. 2024 sera marqué également par l'ouverture de la deuxième édition de la manifestation « Forêt Monumentale 2 » en Forêt de Roumare et la création de trois logements insolites en forêt permettant l'accueil pour une nuit de randonneurs.

S'agissant enfin de la réduction et de la valorisation de nos déchets, la Métropole poursuivra le déploiement de ses axes stratégiques avec notamment le lancement progressif sur 3 ans de la collecte des bio-déchets après une expérimentation sur Sotteville-lès-Rouen et les plus gros producteurs sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Une étude est par ailleurs en cours qui permettra le lancement du plan de modernisation de nos déchetteries et leur adaptation aux usages et filières nouvelles.

*

* *

Pour une Métropole qui prend soin, 17 millions d'€ ont été débloqués pour les établissements de santé du territoire. Notre établissement finance directement des postes de PUPH (Professeur des Universités-Praticien Hospitalier) et d'ASR (Assistant Spécialiste Recherche). La solidarité est placée au cœur de l'action métropolitaine notamment par le soutien direct aux CCAS de nombreuses communes (dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) ou plus largement par le soutien des associations du territoire, dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, 55 millions d'€ sont engagés pour des projets essentiels portés par des établissements du territoire. La Métropole agit pour la lutte contre les

discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et s'engage au-delà de son territoire lorsque cela est possible et en responsabilité, à travers un nouvel instrument de solidarité internationale. C'est ainsi que nous avons pu aider financièrement l'Ukraine lorsque le retour de la guerre en Europe a commencé à faire rage, et plus récemment le Maroc et la Libye lorsque des drames les ont touchés.

Pour la solidarité intercommunale, la Métropole continue de participer au financement des projets locaux portés par les communes, via la consolidation du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend désormais une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Un nouveau dispositif FAA « de fonctionnement », intervenant en complément du FAA existant « d'investissement », a été créé en 2022. Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains. A noter une progression de 100 000 € de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (soit 10,8 M€) et la création d'un nouveau fonds culturel, dont les modalités n'ont pas encore été définies, destiné à l'investissement, qui permettra d'accompagner les communes dans la restauration de monuments, bâtiments et équipements culturels et qui s'apparentera au FACIL, bien identifié par les communes. Une AP de 40 M€ sera enfin mise en place pour les projets de territoire 2, en cours d'élaboration en lien avec les Conférences Locales des maires.

Pour l'économie et le soutien à l'emploi, la Métropole maintient un lien fort avec les acteurs et entreprises du territoire, à travers l'ensemble de ses actions de soutien à l'économie, qui ont fait preuve ces dernières années de leur efficacité (1647 entreprises ont bénéficié en 2022 et 2023 des exonérations de CFE votées par le Conseil métropolitain), et la déclinaison du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) entre autres dispositifs. Les expérimentations Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) se poursuivent au niveau local, malgré un budget national pour 2024 alloué par l'État insuffisant. Ces expériences méritent d'être poursuivies et davantage soutenues.

Les émeutes qui ont frappé la France au début de l'été 2023 ont démontré une fracture profonde au sein de notre société. Le recul des services publics dans certaines densités urbaines est identifié comme étant l'un des facteurs de ces troubles majeurs. Plutôt que le désengagement public, nous faisons le choix d'investir et d'occuper l'espace public, tant par une politique culturelle, sociale, sportive et de loisirs volontaristes, que par l'activation des leviers dont la Métropole dispose pour réengager les services publics. La Première Ministre a été sollicitée en vue de créer les conditions d'une simplification des dossiers ANRU, et notamment un raccourcissement des délais, ainsi que le développement d'expériences pilotes sur le territoire métropolitain. Nous sommes en attente d'arbitrage sur la future contractualisation au titre de la politique de la ville. L'apaisement de notre société est urgent et ne saurait souffrir de lenteurs parfois évitables.

*

* *

La Métropole a contribué, aux côtés des partenaires, à la construction de la belle candidature de Rouen Seine Normande au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028. Notre pré-sélection aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier est une belle et première réussite. Nous sommes dans la dernière ligne droite pour l'emporter. Notre candidature porte nos espoirs et nos aspirations

pour la transition social-écologique, pour la réconciliation des humains entre eux et avec le vivant. Savoirs, sciences, transmission entre les générations actuelles et futures ... C'est tout naturellement que nous avons choisi la Seine comme directrice artistique ! Et si nous l'emportons, nous doublerons le budget culture de la Métropole, comme le Conseil métropolitain l'a décidé à l'unanimité !

2028 sera, si nous l'emportons, une année d'émerveillement et de réflexion collective. Nous venons de dévoiler en guise de mise en bouche quelques projets structurants. « Seine Monumentale » jalonnait notre fleuve de résidences artistiques et d'œuvres remarquables. « L'Ile Flottante » provoquera des rencontres inédites entre citoyens, scientifiques et artistes autour des thèmes de la montée des eaux, du partage des savoirs, des pratiques artistiques. « Le festival de la Pluie » offrira des expériences inédites à travers des formats jamais imaginés jusqu'alors. Des sites patrimoniaux remarquables seront réhabilités pour susciter l'émulation et l'enchantement. Une douzaine d'entre eux ont été identifiés par notre Conseil métropolitain. Cette Capitale se construit et continuera de se construire en arrimant les rêves de chacun. Au repli sur soi, préférer l'ouverture à l'Europe et au Monde. Parier sur l'Éducation et la Culture. C'est ce en quoi nous croyons.

C'est dans ce cadre et cette perspective que nous engageons en 2024 les études archéologiques et de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la Côte Sainte Catherine, panorama incontournable sur la Seine. Ils sont les préalables indispensables aux premiers aménagements attendus pour 2025. De la même façon, le projet Beauvoisine, dont le projet architectural et l'équipe de maîtrise d'œuvre viennent d'être présentés, se traduira par un musée réenchanté et réinventé à l'horizon 2028. Il fusionnera deux musées deux fois centenaires : le muséum d'histoire naturelle et le musée des antiquités. Abandonnant les approches habituellement cloisonnées entre les disciplines, le futur Beauvoisine sera un lieu inédit dédié au monde du vivant dans toutes ses diversités. Il mêlera, dans une approche pluridisciplinaire, les collections d'ethnographie, d'archéologie antique, médiévales et Renaissance, sciences naturelles, histoire de l'art et histoire pour proposer un parcours innovant retraçant les liens entre le bassin rouennais et le reste du monde. Un musée vaisseau-amiral de la candidature de Rouen, capitale européenne de la culture car cette ambition mûrit depuis plusieurs années. 3 M€ seront consacrés à ce projet en 2024.

Mais la culture dans notre Métropole, c'est également de multiples propositions renouvelées dès 2024, tels que le Festival Spring, le retour de la Forêt Monumentale et une nouvelle édition exceptionnelle de Normandie impressionniste avec pour notre Réunion des Musées Métropolitains des signatures incomparables (David Hockney, Whistler) et un projet inédit de Bob Wilson pour Cathédrale de Lumières.

La politique sportive de la Métropole ne sera pas en reste avec le soutien au sport de haut niveau et le développement d'une approche solidaire et inclusive, signature de notre Établissement. Ainsi, l'amélioration de la place des femmes dans le sport est massivement encouragée, tant par des investissements dédiés aux pratiques elles-mêmes que par la féminisation des dénominations de nombreux équipements. Enfin, les crédits seront engagés en 2024 (3,4 M€) pour achever et clôturer les travaux de réhabilitation du stade Diochon.

*

* *

Le début de mandat a apporté son lot de fierté, pour le territoire et notamment notre attractivité. La Métropole continuera d'y travailler en 2024 : sauvetage de l'usine Chapelle Darblay, implantation de l'entreprise Ebusco sur le territoire, arrivée de cinq nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment d'un nouveau département d'odontologie, émergence et structuration de nouveaux quartiers (Flaubert, Saint-Sever-Nouvelle-Gare), ... La Métropole marque des points et cela se voit. Un nouveau Centre de Congrès verra le jour à l'horizon 2030 et a fait l'objet d'un lancement de concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2023. Un jury de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre se tiendra en février 2024, pour une sélection en novembre.

Notre territoire dispose de beaucoup d'atouts, parfois méconnus. Premier bassin d'emploi de la Normandie, aux portes de l'Ile de France et du premier bassin économique européen (La Défense), il bénéficie d'un positionnement fluvial-portuaire stratégique au cœur de la vallée de Seine, de patrimoines naturel, historique, industriel et culturel exceptionnels, d'un bassin puissant d'entreprises diversifiées, d'un riche tissu d'enseignement supérieur et de recherche, que nous nous employons à consolider, de forces vives qui innovent, créent, font rayonner et rendent attractive notre Métropole.

Il inscrit son action dans des cadres de coopérations multiples, à la recherche permanente de l'échelle la plus pertinente pour construire ses politiques publiques et propositions : Entente Axe Seine, Rouen Seine Normandie, Contrat départemental (délibération attendue pour la fin d'année), Contrat régional (attendu pour 2024) ... Les présentes orientations budgétaires constituent en quelque sorte la revue de projet de notre cadre d'action pour 2024.

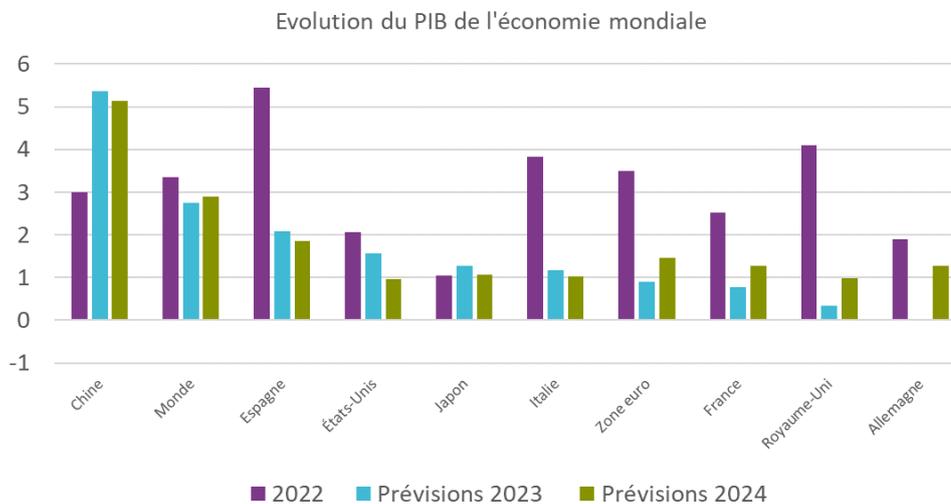
I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

- Des conditions macroéconomiques fortement touchées par le durcissement des politiques monétaires

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2023 s'établissent à 2.7% selon les publications de l'OCDE de juin 2023. Elles sont actuellement estimées à 2.9% pour l'année 2024. En effet, les différentes hausses des taux directeurs des banques centrales continueront de se transmettre à l'économie réelle, entraînant un resserrement des conditions financières qui exerce une pression sur la demande de biens et services.

La reprise mondiale reste inégale, car liée :

- aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- à la dépendance énergétique de certains pays ;
- aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes.



Source : OCDE juin 2023 - FCL Gérer la Cité

Aux États-Unis, la croissance du PIB est remarquable, ce qui a surpris la banque centrale, notamment après la série d'augmentations massives de taux directeurs pour freiner la consommation et l'inflation. Au premier trimestre, la croissance est de +2% en glissement annuel, dépassant les attentes des économistes qui prévoyaient +1,6%.

Dans la Zone Euro, l'économie ralentit au premier semestre de l'année 2023. Une réduction expliquée par la diminution des importations internationales dans la Zone Euro et le resserrement de la politique monétaire, entraînant une baisse de l'investissement et des transactions immobilières. Notamment, le secteur des services, qui avait été un moteur de croissance de l'emploi depuis 2022, commence également à montrer des signes d'affaiblissement.

Notons qu'en Zone Euro, les niveaux de croissance sont très hétérogènes, avec l'Allemagne en difficulté tandis que d'autres pays comme l'Espagne ont un effet positif sur les indicateurs de croissance.

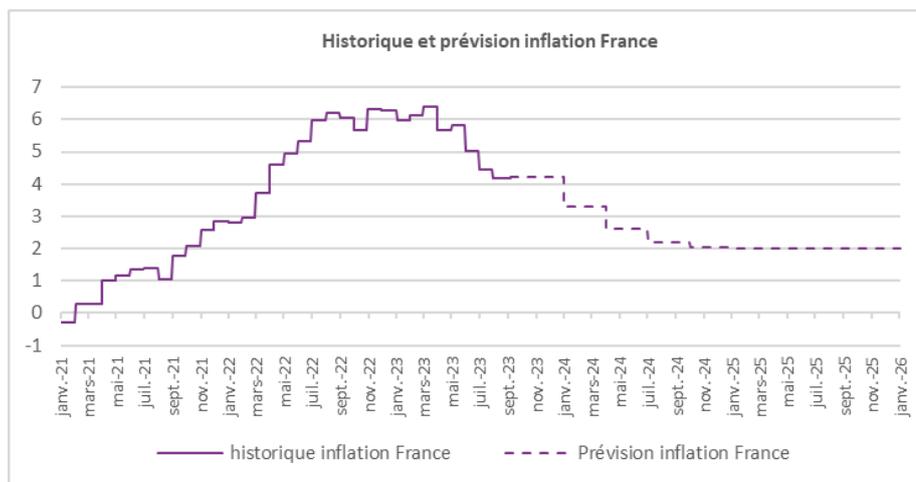
Par ailleurs, les publications économiques en Chine inquiètent à nouveau les investisseurs en raison des difficultés persistantes de relance de l'économie chinoise ainsi que des problèmes dans les secteurs financier et immobilier.

- L'inflation pourrait prendre une trajectoire plus favorable en 2023

L'inflation atteint 5,2% en juillet et reste stable à ce niveau en août. La baisse de l'inflation, notable depuis le mois de mars, a été temporairement interrompue par la hausse des prix de l'énergie, avec un cours du baril qui se rapproche du seuil de 100\$ actuellement.

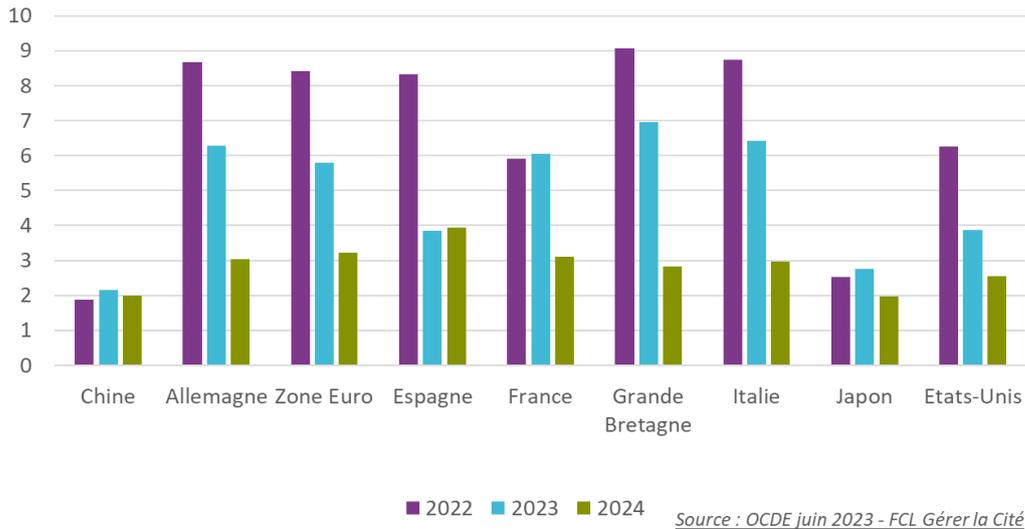
Après avoir connu une forte accalmie depuis la fin de l'année 2022, le niveau des prix de l'énergie est de nouveau alimenté par l'évolution du pétrole dont le cours s'est apprécié de 25% depuis la mi-juin 2023. Ces évolutions résultent majoritairement des coupes volontaires de production de l'Arabie Saoudite et de la Russie, mais également de la résilience de la consommation américaine et de la poursuite des importations chinoises de pétrole. Fortement dépendant du prix de l'énergie, la hausse du prix du pétrole entraîne dans son sillage celle d'autres cours comme celui de l'acier par exemple.

Les effets de la hausse des matières premières devraient rester temporaires selon les prévisions actuelles de marché. Ainsi, au-delà de ces soubresauts, la tendance de fond reste donc à la baisse sur l'inflation, avec un retour progressif vers l'objectif de 2% de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'ici 2025 selon les prévisions actuelles.



Source : Bloomberg, Plateforme FCL Gérer ma Cité

Evolution de l'inflation



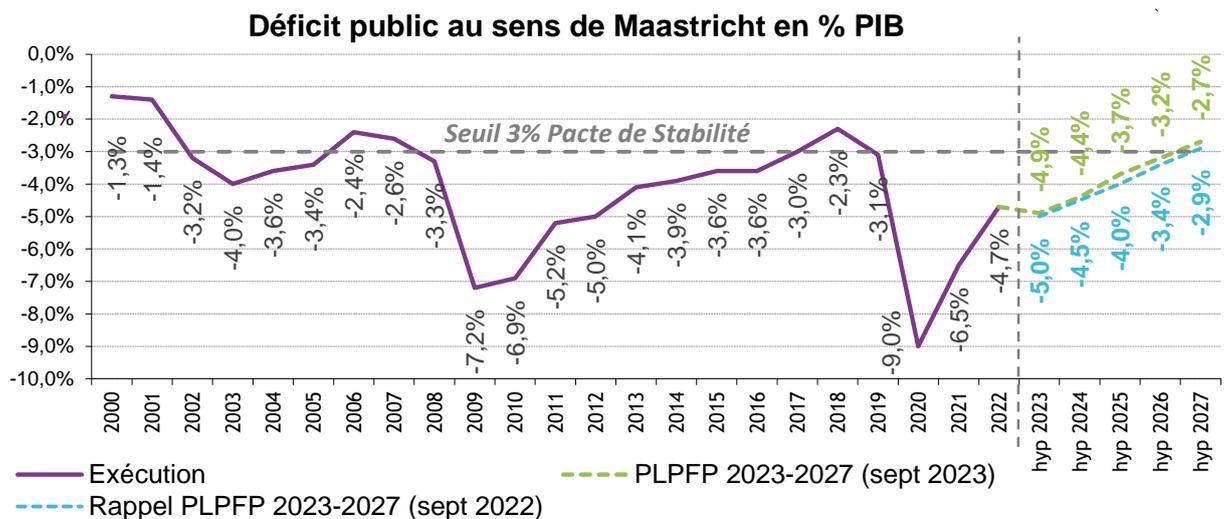
Pour 2024 en France, les prévisions des différents instituts convergent sur une fourchette d'inflation comprise entre 2,5 et 3% :

Inflation	2024
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	+2,5%
Banque de France (sept 2023)	+2,6%
Com. Européenne (sept 2023)	+2,7%
OCDE (juin 2023)	+3,1%

Budget de l'Etat : situation des finances publiques

- L'Etat continue de prévoir un déficit sous les 3% du PIB à un horizon 2027

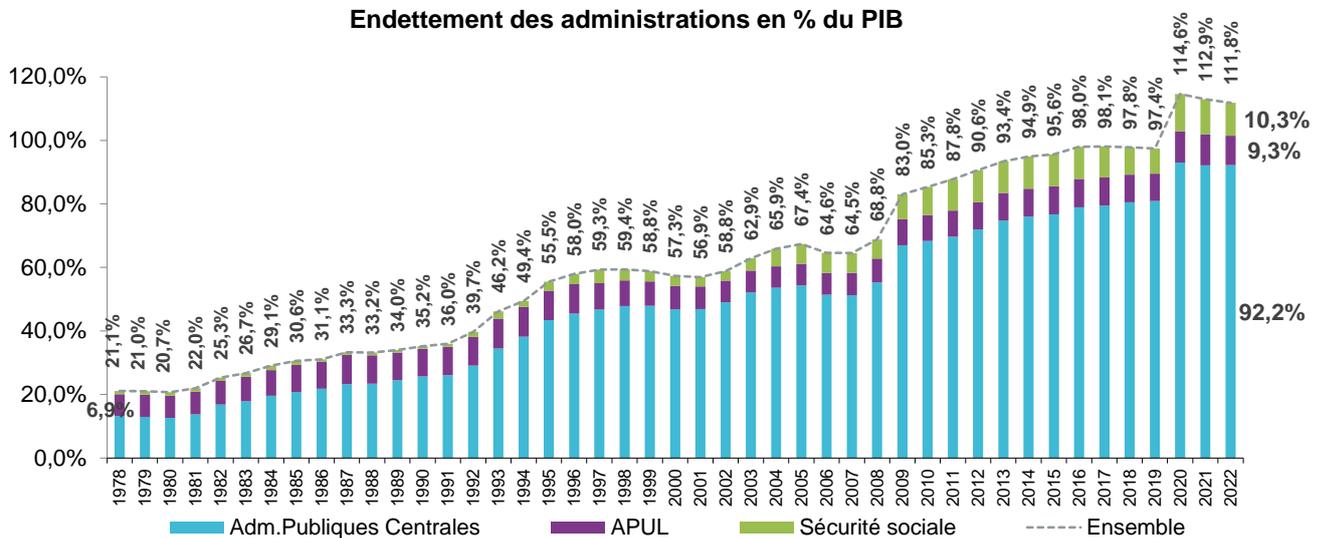
La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 révisée prévoit une diminution du déficit public de 4,7% à 4,4% du PIB en 2023, puis une réduction progressive pour revenir sous les 3% en 2027 :



Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

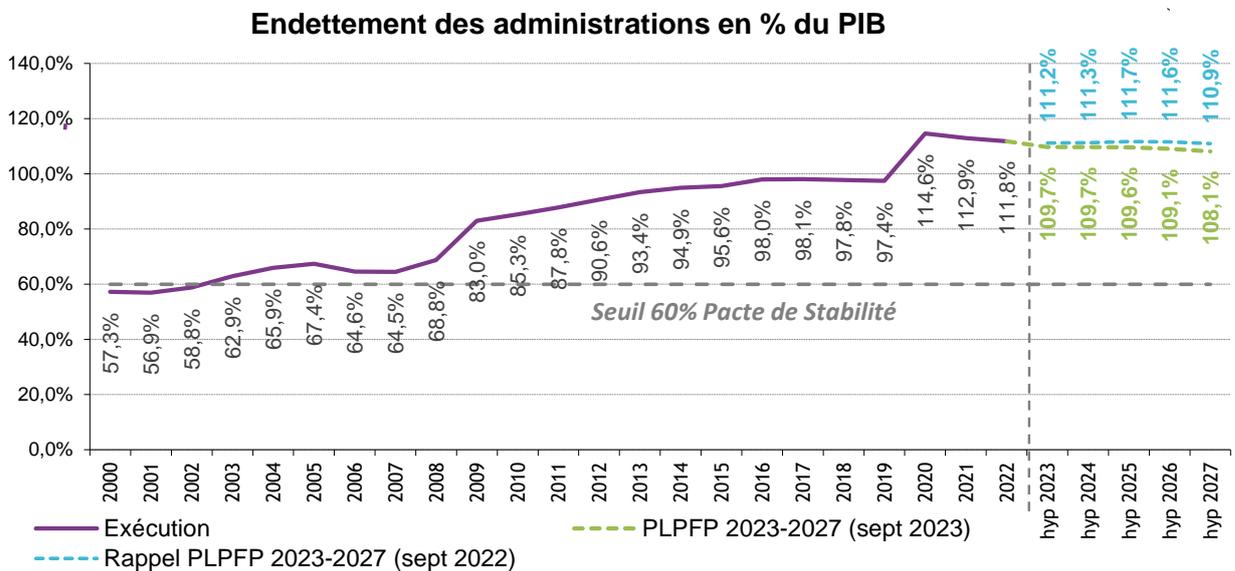
• L'endettement public resterait historiquement élevé

En 2022, l'endettement national a augmenté de 126 Md€ et présente un niveau élevé (111,8% du PIB). Cette hausse est exclusivement imputable aux administrations centrales. La dette des administrations publiques locales a diminué de 0,3 Md€ et ne représente que 9,3% du volume national de l'endettement, contre 80% pour les administrations centrales.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Si le PLPFP 2023-2027 ne prévoit pas de retour à la situation antérieure à 2020, il se révèle plus ambitieux que dans sa version précédente en matière de désendettement, sans toutefois se rapprocher du seuil fixé par le Pacte de Stabilité (endettement public inférieur à 60% du PIB) :



(PLPFP) 2023-2027

- Une incertitude de moyen terme pour les collectivités : comment seront-elles associées à cette trajectoire de réduction du déficit public ?

La trajectoire de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 repose une hypothèse de baisse de 0,5%/an en volume des dépenses de fonctionnement des collectivités locales :

Trajectoire d'évolution en volume des dépenses des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre

	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Fonctionnement (objectif)	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
Investissement (calcul)	+5,0%	+2,1%	-5,7%	-2,4%	-0,3%
Ensemble (PLPFP)	+0,9%	+0,2%	-1,9%	-1,0%	-0,5%

Source : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 – Calculs FCL – Gérer la Cité

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

EPARGNE BRUTE CONSOLIDEE (tous budgets confondus)

	2020	2021	2022
En M€	112,5	134,9	78,8

En 2022, la MRN a dégagé une épargne brute de 78,8 M€.

Cette baisse de l'épargne par rapport à 2021, s'explique avant tout par les effets de la crise énergétique (+16,8 M€ sur les postes électricité / gaz / carburant) ainsi que la hausse de la CFE Transport, lié à des facteurs exceptionnels comme la régularisation sur les années 2020 et 2021, à l'inflation incluant également un facteur énergétique important (+32,2 M€) mais également à la hausse de l'offre de transports en commun.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	Variation N-1
Dépenses (en M€)	497,8	489,4	572	16,88%

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 572 M€ soit une augmentation de 16.88%.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement s'est opérée dans un contexte d'inflation record, qui n'avait plus été connu depuis le milieu des années 1980. Cette inflation a exercé une pression à la hausse sur l'ensemble des postes de dépenses de la Métropole, mais tout particulièrement sur les dépenses énergétiques, qui ont progressé de 16,8 M€, tous budgets confondus, soit +123%.

La contribution à l'exploitation du réseau de transport a augmenté de 32,2 M€, du fait de régularisations des exercices antérieurs pour 9,5 M€ (poursuite de l'impact de la crise Covid, navette fluviale, station Lovélo) et de la hausse des acomptes 2022 dans le contexte inflationniste.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2020	2021	2022
En M€	151	180,8	221,5

En 2022, la MRN a investi 221.5 M€.

Les investissements ont fortement repris suite à la crise sanitaire de 2020 : l'objectif est de poursuivre une trajectoire de montée en charge des investissements.

La cohésion territoriale et la transition social écologique restent les deux principaux axes d'investissement sur l'année 2022.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

	2020	2021	2022
Années	4,1	3,3	5,8

La capacité de désendettement s'est élevée à 5.8 années en 2022 et le taux d'endettement (ratio de la dette sur les recettes de fonctionnement) diminue, passant de 71.5% à 70%. Les ratios d'endettement de la Métropole demeurent relativement satisfaisants, malgré les impacts très marqués de la crise énergétique et de l'inflation sur les dépenses.

Si l'année 2021 était synonyme de reprise économique suite à la crise sanitaire pour l'ensemble des collectivités territoriales, dont la Métropole Rouen Normandie, le contexte économique de l'année 2022 s'est avéré défavorable et se caractérise par une inflation élevée et une crise énergétique majeure.

La MRN a dégagé tous budgets confondus sur l'année 2022 une épargne brute de 78,8 M€.

Malgré la diminution de son solde d'épargne, la Métropole a accéléré son effort d'investissement qui s'est établi à un niveau élevé (221,5 M€ hors dette).

Ce maintien d'investissements élevés conjugué à la baisse de l'épargne s'est traduit par une hausse de l'endettement (+9 M€) après deux années de désendettement et une consommation partielle du fonds de roulement.

La capacité à restaurer un autofinancement plus important, est un enjeu majeur sur les exercices à venir pour pouvoir continuer à porter des investissements importants. A ce titre, la CAF brute progressera en 2023 par rapport à 2022.

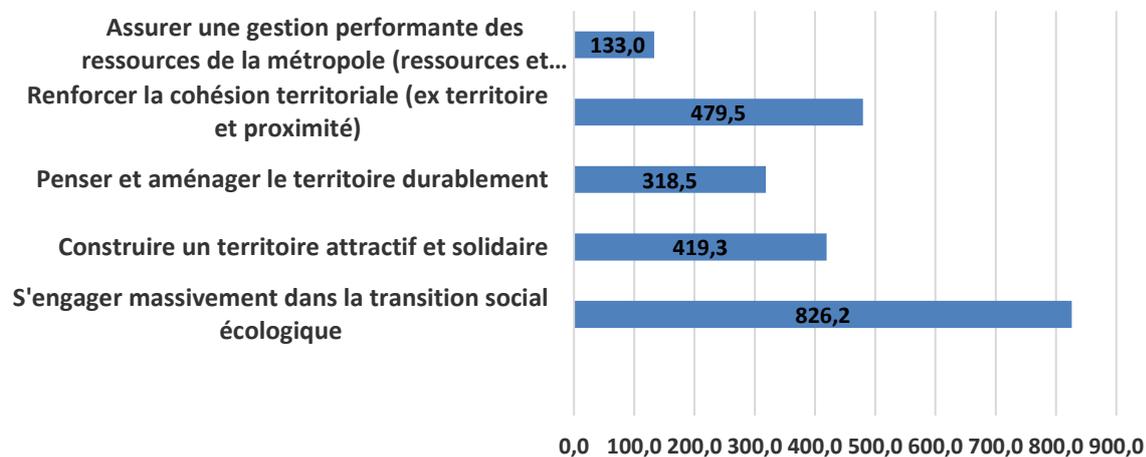
III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

➤ La prospective 2022-2028 (tous budgets confondus)

o Evolution des dépenses d'investissement – Engagements financiers pluriannuels

Le PPI de la période 2022 – 2028 présente un montant plafond d'engagement de dépenses d'investissement de 2 Md€. Les grands équilibres financiers sont maintenus. La capacité de désendettement reste maîtrisée. On arrive à une capacité de désendettement de 10,84 années en 2028 tous budgets confondus (13,99 années sans les régies). La modélisation n'intègre par la régie de chaleur mais est présentée pour tous les autres budgets, y compris l'eau et l'assainissement.

Programme d'investissement 2022 - 2028 en M€



En M€	2022 (CFU)	2023 (PPI)	2024 (PPI)	2025 (PPI)	2026 (PPI)	2027 (PPI)	2028 (PPI)
Assurer une gestion performante des ressources de la métropole (ressources et moyens) dont :	11,39	21,67	14,88	22,40	22,47	20,91	19,31
Gestion immobilière	7,01	11,21	8,40	15,28	14,73	10,16	8,68
Moyens généraux	1,56	5,27	1,32	1,85	2,37	5,28	5,05
Transition numérique	2,76	5,04	5,16	5,26	5,37	5,48	5,59
Construire un territoire attractif et solidaire dont :	18,67	43,15	71,55	78,37	70,68	77,42	62,93
Culture dont :	2,77	5,25	6,94	11,87	21,30	29,51	17,82
Projet de réserves et création d'un centre de conservation	0,36	0,21	2,50	0,50			
Réunion des musées métropolitains (acquisitions diverses)	1,07	1,50	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Tiers lieu Bethencourt			0,45	0,70	4,40	5,70	0,40
Aménagement du Chai à vin		0,10	0,40	0,70	4,00	4,00	1,50
Pôle muséal Beauvoisine	0,06		2,00	6,00	16,00	23,00	14,50
Développement économique dont :	11,21	17,03	20,36	21,69	12,87	20,45	35,26
Parc d'activités Plaine de la Ronce	2,50	2,65		4,69			
Subvention en investissement plateforme technologique	0,52	0,74	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Aide à l'immobilier d'entreprise	0,19	2,61	3,48	1,75	1,75	1,75	1,75
Voirie - travaux ZAE	1,70	7,09	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Centre des congrès		0,20	2,00	6,00	3,00	10,00	22,00
Seine Sud - études travaux...Hors concession	0,16	0,51	1,00	1,30	1,00	4,00	7,00
Enseignement supérieur et recherche dont :	0,49	4,02	29,76	23,75	9,39	6,23	0,20
Halle sportive ESR	0,00		2,76	2,37	1,14	0,18	
CPER - Enseignement Supérieur et Recherche	0,15	3,99	22,80	17,18	4,05	5,86	
Gymnase du campus Rouen Innovation Santé			4,00	4,00	4,00		
Santé	1,40	5,38	4,91	3,32	1,87	3,22	2,01
Plateforme technologique Etablissements santé		0,68	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Santé Soutien aux établissements	1,40	4,61	4,11	2,52	1,07	2,42	1,21
Sport et loisirs dont :	0,85	5,67	3,09	1,79	6,79	6,79	0,99
Skate park sports de glisse Océade Ile Lacroix	0,02	0,18	0,60	1,00	6,50	6,50	0,70
Tourisme, commerce dont :	1,92	5,65	6,49	15,95	18,46	11,21	6,65
Attractivité du Cœur Elbeuvien	0,00				3,00	3,00	
Office de Tourisme place de la Cathédrale	0,16	1,20	0,30	1,00	1,20	0,34	
Tourisme fluvial	0,02	0,71	0,50	0,75	0,66	0,60	0,20
Valorisation Cœur de Métropole	1,53	2,81	4,50	9,50	6,50	6,00	5,50
Côte Sainte Catherine	0,00	0,17	0,61	0,40	0,90	1,12	0,80
Penser et aménager le territoire durablement dont :	12,74	48,36	40,62	34,79	47,66	50,40	66,91
Grands projets et opérations d'aménagement dont :	3,44	16,93	21,24	15,25	24,37	27,72	58,12
Eco quartier Flaubert Aménagement bords de Seine	0,00	8,61	1,51				
Raccordement Sud du Pont Flaubert	1,35	4,65	4,09	2,85			
Desserte de la future gare et création d'un pôle multimodal (études)			0,25	0,20	0,20	0,80	1,00
Quartier Nouvelle Gare Seine-Cité - Etudes urbaines foncières	0,32	0,69	1,23	1,92	5,61	7,06	6,96
Tranchée couverte rive gauche	1,28	0,95	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Avance concession Eco Quartier		0,00	12,00	7,08	8,71	8,44	12,08
Quartier Nouvelle Gare Seine-Cité - Travaux d'espaces publics			0,50	1,00	0,50	0,50	
Ligne nouvelle Paris Normandie - fonds de concours							33,75
Planification urbaine dont :	0,34	1,10	1,48	1,48	1,48	0,68	0,28
PLUI & SCOT Mise en œuvre	0,11	0,55	1,30	1,30	1,30	0,50	0,10
Politique de l'habitat (logement) dont :	6,70	20,63	11,14	11,31	15,06	15,25	15,25
Stratégie foncière dont :	2,26	9,70	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75
Acquisitions foncières - Provision	0,00	7,50	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Renforcer la cohésion territoriale dont :	48,87	109,05	84,72	83,47	61,40	52,43	41,53
Accueil des gens du voyage	0,24	2,90	5,55	4,40	1,65	1,15	1,15
Aménagement durable de l'espace public (dont voiries, renaturation, éclairage public) dont :	39,40	79,07	56,89	56,38	38,86	36,67	35,35
VOIRIE - ouvrages d'art	5,72	12,04	7,00	7,00	2,50	2,50	3,50
Projets de territoire	0,16	6,43	12,89	12,03	3,51	1,82	
Rénovation de l'éclairage public	3,94	10,84	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
VOIRIE - réserve travaux (régénération, espaces publics)(axes struct)	26,03	44,78	26,50	26,50	26,50	26,50	26,50
Rénovation éclairage public - Intracting			2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Renouvellement urbain	1,40	12,72	11,78	12,98	11,19	5,01	3,43
NPNRU FSIC ANRU	0,02	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
ANRU	0,88	7,66	9,67	9,67	6,97	1,22	1,22
Renouvellement urbain - NPNRU - Fonds de concours	0,00		1,11	2,32	3,22	2,79	2,21
Soutien des communes (FAA, FACIL....) dont :	7,81	13,36	9,70	9,70	9,70	9,60	1,60
Fonds d'aide aux petites communes	0,52	1,12	0,70	0,70	0,70	0,60	0,60
Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC)(FACIL)	6,64	8,10	8,00	8,00	8,00	8,00	
FAGIP	0,60	4,14	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
S'engager massivement dans la transition social écologique dont :	91,44	136,36	159,38	144,58	125,92	91,15	77,37
Accélérer la transition énergétique dont :	0,07	2,26	2,60	6,05	8,80	7,85	11,70
Energie - Extension réseau électrique et gaz	0,00	3,73	2,10	5,25	2,40	2,55	3,70
Rénovation Énergétique des Bâtiments	0,07	0,16	0,50	0,80	6,40	5,30	7,20
Environnement, espaces naturels, biodiversité, agriculture durable	7,36	14,32	14,47	16,25	9,29	7,03	6,53
Environnement	1,57	3,90	2,25	2,23	2,23	2,25	2,25
Renaturation	2,89	4,89	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Déploiement ZFE	1,62	4,11	6,15	6,00			
Gestion des risques ; stratégie d'adaptation, résilience dont :	1,69	1,59	1,70	1,27	1,41	1,10	1,24
Défense Incendie	1,69	0,95	0,88	0,95	0,95	0,95	0,95
Fonds de concours SDIS		0,64	0,82	0,32	0,46	0,16	0,29
Gestion durable de la ressource en eau, grand cycle de l'eau (et assainissement) dont :	0,15	2,36	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
Grand cycle de l'eau GEMAPI	0,15	2,36	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
Réduire et valoriser nos déchets dont :	6,35	17,24	12,68	9,58	9,32	9,32	7,00
Une mobilité décarbonée pour tous dont :	74,77	97,95	126,49	109,98	95,66	64,41	49,46
TEOR - Gros entretien et maintenance GER	5,99	11,95	4,56	4,56	4,56	4,15	4,15
SAEIV et Billétique		0,00	0,10	0,50	5,50	9,00	
Ligne F1 Aménagements Sud - rue d'Elbeuf	0,21	1,30	4,60	1,50			
Politique Cyclable / Mobilité douce	7,80	25,02	32,52	41,62	84,30	27,31	15,86
Acquisition de BUS	45,45	31,05	55,90	38,10	11,35	1,70	21,35
Couverture photovoltaïque dépôts			0,50	5,00			
Amélioration des lignes de bus et accessibilité	0,47	0,68	1,50	1,50	1,15	1,15	1,15
TS (Mont Riboudet/Nouvelle gare)	1,19	5,54	12,00	7,00	16,00		
Parking de rabattement P+R	0,14	1,08	4,50	2,50	4,50	3,00	2,00

Evolution de la structure financière et perspective des principaux ratios :

en M€	CA 2022	Prév 2023	Prév 2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027	Prév 2028
Recettes réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	536	546	560	569	578	587	596
Recettes réelles de fonctionnement EAU	49,2	47,8	49,7	53,5	55,7	57,9	60,3
Recettes réelles de fonctionnement Assainissement	46,6	47,1	47,6	50,2	51,9	54,4	57
Dépenses réelles de fonctionnement (BP+ Annexes)	478,9	478,8	484,4	480,2	485,8	494,2	495,3
Dépenses réelles de fonctionnement Eau	34,1	34	34,7	36,6	37,9	39,2	40,9
Dépenses réelles de fonctionnement Assainissement	34	30,6	32,7	34,6	35,8	37,1	38,6
Frais Financiers (BP + Annexes)	7,1	7,9	12	17,2	21,9	26,6	31,6
Frais financiers Eau	0,4	0,4	0,4	0,6	1	1,6	2,4
Frais financiers Assainissement	0,3	0,1	0,1	0,2	0,5	0,8	1,2
CAF Brute (BP + Annexes)	49,8	59,8	63,4	71,3	70	65,9	69,2
CAF Brute Eau	14,8	13,2	15	16,9	17,8	18,7	19,3
CAF Brute Assainissement	12,6	16,5	14,9	15,6	16	17,3	18,4
Total	77,2	89,5	93,3	103,8	103,8	101,9	106,9
Epargne de gestion (BP + Annexes)	56,9	67,7	75,4	88,5	91,9	92,5	100,8
Epargne de gestion Eau	15,2	13,6	15,4	17,5	18,8	20,3	21,7
Epargne de gestion Assainissement	12,9	16,6	15	15,8	16,5	18,1	19,6
Remboursement Capital Emprunt (BP + Annexes)	36,2	41	46,1	19,3	49,2	53	55,3
Remboursement Capital Emprunt Eau	4,6	4	4,5	2,7	3,3	3,9	4,7
Remboursement Capital Emprunt Assainissement	9,4	2,9	2,9	2,2	2,4	2,7	3,2
Dépenses d'Investissement (BP + Annexes)	183	219	242	240	242	242	240
Dépenses d'Investissement Eau	15,2	20,3	27,1	31,5	36,8	44,8	53,2
Dépenses d'Investissement Assainissement	15,1	17,5	22,4	26	30,4	36,9	43,7

en M€	CA 2022	Prév 2023	Prév 2024	Prév 2025	Prév 2026		
Recettes d'Investissement (BP + Annexes)	134	86	73	78	80	84	83
Recettes d'Investissement Eau	1,1	0,7	0,9	2,4	2,8	3,3	3,8
Recettes d'Investissement Assainissement	2,1	0,9	3,4	3,8	4,3	5,1	5,8

Recettes d'Investissement (BP + Annexes)	134	86	73	78	80	84	83
Recettes d'Investissement Eau	1,1	0,7	0,9	2,4	2,8	3,3	3,8
Recettes d'Investissement Assainissement	2,1	0,9	3,4	3,8	4,3	5,1	5,8

Mobilisation Emprunt (BP + Annexes)	54	115	156	146	148	151	153
Mobilisation Emprunt Eau	0	10,4	15,6	14,8	19,5	26,8	34,8
Mobilisation Emprunt Assainissement	0,4	3	7,1	8,7	12,4	17,3	22,7

Encours théorique au 31/12/N (BP + Annexes)	392	466	576	673	771	870	967
Encours théorique au 31/12/N Eau	31,8	27,9	38,9	51,2	67,4	90,2	120,3
Encours théorique au 31/12/N Assainissement	19,3	16,4	20,5	27	37,1	51,7	71,1
Encours théorique au 31/12/N Total	443,1	510,3	635,4	751,2	875,5	1011,9	1158,4
Capacité de désendettement (en nombre d'années)							
Encours dette/CAF Brute Théorique (BP+Annexes)	7,87	7,79	9,09	9,44	11,01	13,20	13,97
Encours dette/CAF Brute Théorique Eau	2,15	2,11	2,59	3,03	3,79	4,82	6,23
Encours dette/CAF Brute Théorique Assainissement	1,53	0,99	1,38	1,73	2,32	2,99	3,86
Encours dette/CAF Brute Théorique Total Budgets	5,74	5,70	6,81	7,24	8,43	9,93	10,84



o Evolution des annuités de dette (tous budgets confondus)

en M€	CA 2022	Prév 2023	Prév 2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027	Prév 2028
Total Frais Financiers	7,8	8,4	12,5	18	23,4	29	36,1
Total remboursements Capital Emprunts	50,2	47,9	53,5	24,2	54,9	59,6	63,2
TOTAL	58	56,3	66	42,2	78,3	88,6	99,3

1. S'engager massivement dans la transition social-écologique

La Métropole Rouen Normandie a choisi de s'inscrire dans la dynamique internationale de la COP 21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Approuvé en décembre 2019, le PCAET fixe les orientations stratégiques et un plan d'actions exemplaire et innovant. Les objectifs définis sont ambitieux, et la mise en place des 40 fiches actions constitue à présent l'enjeu pour l'atteinte effective des objectifs :

- Un territoire 100% énergie renouvelable à l'horizon 2050 ;
- Réduction des consommations d'énergie de 70% (par rapport à 2005) ;
- Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable ;
- 100% de logements rénovés BBC Reno ;
- 50% des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030 ;
- 50% des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050 ;
- 100% des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts ;
- Réduction du volume de déchets.

En 2022, la Métropole a réalisé son bilan à mi-parcours du PCAET. Il met en évidence que malgré le contexte de crise sanitaire depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie présente un bilan satisfaisant de l'état d'avancement des actions engagées, avec 86 % des actions en cours de réalisation, 5 % des actions terminées, 3 % d'actions à venir et 6 % d'actions abandonnées ou bloquées. La mise en œuvre et le suivi du PCAET se poursuivent en 2024, jusqu'à fin 2025.

La dynamique métropolitaine s'est par ailleurs accélérée, depuis 2019, en s'appuyant sur des engagements récents qui s'inscrivent plus largement dans une dynamique régionale, nationale et européenne :

- La COP 21 locale avec la signature des « Accords de Rouen pour le Climat » intervenue en novembre 2018 ;
- Le Contrat de Transition Ecologique, dispositif dont la Métropole est lauréate depuis juillet 2019, conforte son ambition et son leadership en matière de lutte contre le changement climatique ;
- Territoire d'industrie, dispositif auquel la Métropole est inscrite. Elle travaille dans ce cadre sur la régénération du tissu industriel sous l'angle du développement de l'électromobilité et des mobilités durables ;
- Territoire d'Innovation, au titre du PIA 3 : la Métropole porte le projet partenarial de transformation globale et systémique « Mobilité intelligente pour tous » ;
- Projet européen Urbanpact, dans le cadre du programme Urbact III : la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans un partenariat européen dans l'objectif de définir son plan d'action opérationnel pour devenir un territoire 100 % énergie renouvelable ;
- Capitale Européenne de la Culture, dispositif auquel la Métropole est candidate pour 2028.

Concernant particulièrement l'aménagement du territoire, les élus de la Métropole ont décidé, en 2022, de réviser le SCOT actuel et élaborer un SCOT valant PCAET, permettant de mener un travail d'ampleur sur un projet de territoire neutre en carbone en 2050 et avec les objectifs actuels du PCAET renforcés. La décision d'élaboration d'un SCOT valant

PCAET a débouché sur le vote par le Conseil Métropolitain de la délibération de prescription (décembre 2022), le travail d'élaboration a débuté en 2023 par un diagnostic territorial ainsi que des études capacitaires et prospectives qui seront réalisées sur 2023-2024. Une stratégie de concertation qui sera déployée en 2024 a également été définie. Une convention citoyenne a notamment été mise en place, qui travaillera jusqu'à mi-2024 sur le projet de territoire, base du projet de SCOT-AEC et de PLUi.

La Métropole a également conclu, en 2023, un partenariat de recherche et développement avec Efficacity et le CEREMA, visant, dans le cadre de la collaboration sur le SCOT-AEC, à expérimenter des méthodes et des outils innovants pour la conception et le pilotage d'une stratégie bas-carbone ambitieuse et opérationnelle, et par là à alimenter le processus de construction de la méthode et de la boîte à outils de référence à l'échelle nationale, sous l'égide de l'État.

En 2024, le travail initié sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique sera poursuivi. Après la phase de diagnostic et de définition des axes stratégiques (2021-2022), l'implication des acteurs du territoire sera recherchée dans le cadre de la définition du plan d'actions. Les travaux du GIEC, pour lesquels un plan de communication a été défini et sera déployé courant 2024, constituent un appui scientifique au Plan d'adaptation.

En 2024, la mobilisation des acteurs sur l'ensemble des domaines d'actions du PCAET, initiée dans le cadre de la COP21, sera poursuivie auprès des citoyens par le biais des outils du Plan d'accompagnement au changement dans la transition écologique (PACTE) qui a été approuvé en 2023, mais aussi auprès des entreprises et communes (renouvellement des engagements via des conventions communales, engagements et démarches collectives, dispositifs d'accompagnement renforcés pour les entreprises). Le partenariat avec WWF France devrait être reconduit à partir de 2024 afin de favoriser l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions structurantes de transition en lien avec du plaidoyer au niveau national.

Concernant le déploiement de la mission d'évaluation de la transition écologique, l'accent sera porté sur le lancement d'un nouveau cycle de labellisation climat-air-énergie (ex-label CIT'ERGIE), initié en 2022 avec l'actualisation du bilan carbone de la Métropole Rouen Normandie, en vue de solliciter un renouvellement du label en mars 2024. L'animation et la consolidation de l'expertise du Conseil d'Evaluation de la Transition Social-Ecologique vont également se poursuivre au sein du Conseil de Développement Durable.

Enfin, en ce qui concerne la politique d'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole continue d'apporter son soutien à son partenaire ATMO Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, afin de pouvoir atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019 :

- La réduction des niveaux de pollution de fond en visant les recommandations, établies en 2005, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l'horizon 2030,
- La suppression de l'exposition des populations aux dépassements des seuils réglementaires (valeurs limites) à l'horizon 2024,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques, dont les trois principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de Seine : le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}).

Les actions engagées en 2023 vont se poursuivre en 2024, sous la forme d'ateliers à destination du grand public ainsi que d'expérimentations et d'innovations technologiques sur l'amélioration de la qualité de l'air. La Métropole Rouen Normandie s'appuiera aussi sur l'expertise d'ATMO Normandie afin d'étudier un nouveau plan global d'actions permettant de renforcer les objectifs pris dans le PCAET de 2019, à l'occasion de l'élaboration du SCOT valant PCAET.

Enfin, la Métropole a engagé une démarche interne de renforcement du pilotage de la transition social-écologique structurée en 14 objectifs-cibles. Des feuilles de routes par objectif vont donner lieu en 2024 à un pilotage transversal et suivi impliquant l'ensemble des départements. Un plan de formation des agents accompagnera également cette démarche. La Métropole a également choisi, en 2023, de s'équiper avec le logiciel ACT21 pour assurer un pilotage interne stratégique des différentes politiques sectorielles et un suivi des plans d'actions associés.

➤ Mobilité décarbonée pour tous

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuivra. Au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'utilisateurs, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la Métropole.

Les travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la ZAC de Martainville sont réalisés. Seuls des reliquats de facture restent à traiter.

Par ailleurs, en 2024, les travaux concernant la réalisation de la ligne T5 vont battre leur plein. Une grande partie des aménagements seront en cours sur le secteur cours Clémenceau et boulevard d'Orléans. De même, les travaux seront menés de front sur le secteur du pôle d'échange du Mont-Riboudet.

D'autre part, des travaux concernant le projet d'aménagement de la ligne F1 seront menés au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères. Après le renouvellement des canalisations d'eau du secteur et l'aménagement des espaces publics (voirie, piste cyclable, trottoir, espace vert) prendra place en 2024.

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2024 pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun avec notamment l'achat de 52 bus articulés électriques pour TEOR. Il est également prévu des travaux de mise aux normes des dépôts pour recevoir les bus électriques tels que des murs de clôture, des branchements de chargeurs et le renforcement de la défense incendie.

Il est aussi nécessaire de poursuivre la révision des 600 000 kms des bogies du métro commencée en 2022.

Par ailleurs, comme chaque année, seront menées des opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (outillage des ateliers, gros entretien des ateliers et de leurs équipements), poursuite de la mise en accessibilité du réseau, de la modernisation des carrefours à feux, traitement des points sensibles sur le réseau des bus, reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, travaux de sécurisation règlementaire des traversées piétonnes du tramway, etc...

L'expérimentation du dispositif de covoiturage est consolidée avec la passation de marchés.

En ce qui concerne la politique en faveur de l'utilisation du vélo, l'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo » se poursuivra en 2024, avec en particulier la tenue des enquêtes publiques.

Il sera aussi proposé, en 2024, la poursuite des études et le démarrage des travaux de mise en œuvre de plusieurs itinéraires cyclables structurants (Le réseau Express Velo N1, et le Réseau interconnecté Vélo N2) ; la poursuite du déploiement des services de stationnement et du stationnement à la demande des vélos ; la montée en charge du service de location vélo longue durée qui nécessitera notamment l'acquisition de 300 vélos (VAE, vélos cargo, vélo pliants...) et la continuité du déploiement du service de Vélo en libre-service.

S'agissant du réseau N1, les travaux commencés sur la rue des Martyrs à Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville seront poursuivis. La liaison cyclable entre RD7 et RD95 à Franqueville- Saint-Pierre ou celle de la Côte de Canteleu seront pour réalisées en 2024. La piste cyclable de desserte de la zone industrielle de Saint-Etienne-du-Rouvray sera pour sa part reprise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), des crédits importants continueront d'être proposés pour la mise en place de primes à la reconversion des véhicules. Les données de qualité de l'air se sont améliorées en 2022. Cette amélioration s'est poursuivie sur les 10 premiers mois de 2023.

En outre, les actions du projet « Rouen Normandie mobilités intelligentes pour tous » vont se poursuivre en 2024 (plateforme MAAS mobility as a service).

2024 verra également la poursuite des travaux relatifs à l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques, avec le déploiement de 25 bornes supplémentaires et l'atteinte de l'objectif d'équiper toutes les communes du territoire à minima d'une borne.

En matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée », l'action de la Métropole se portera sur la finalisation des études et le début des travaux pour la réhabilitation du parking Cathédrale.

Le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages d'art (ponts, etc.) nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en termes de sécurité. Des crédits seront proposés en 2024 notamment pour la rénovation du Pont Corneille à Rouen, les études du Pont Guynemer à

Elbeuf, le pont Bellast à Darnétal ou le pont de la sente de la basse ville à Notre-Dame-de-Bondeville ... En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat Région, les travaux de confortement de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen se poursuivront en lien avec la SNCF.

La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la circulation et de la sécurité routières. Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole continuera ses actions en faveur de l'intermodalité et pour un espace public apaisé par la poursuite de l'optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, la suppression des feux tricolores.

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan de l'accidentologie sur son territoire et analyse en permanence chaque point d'accident grave, en lien avec les élus locaux, pour renforcer la sécurité. Ce travail fait l'objet, depuis mi 2018, de la mise en place d'une Commission métropolitaine de sécurité routière.

Une attention particulière continuera d'être apportée en 2024 aux diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à mener avant chantier, dans le cadre de ses démarches de prévention et de sécurité au travail.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information des usagers en temps réel.

➤ Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique.

L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ».

Les actions prévues en 2024 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci d'innovation, permettant de trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

La Métropole vertueuse, c'est aussi la Métropole des ressources naturelles pour aujourd'hui et pour demain, pour les générations futures qui vivront sur notre territoire.

Ainsi, le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 16 décembre 2019 est engagé et verra en 2024 la réalisation de plusieurs projets initiés en début de mandat. Les actions portées s'attachant à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à rendre la Métropole plus résiliente, se concrétiseront notamment par la création d'exploitations en maraîchage dans le cadre de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ceinture Verte et l'amorçage d'un espace test agricole dédié à l'accompagnement à l'installation de néo-agriculteurs en maraîchage. La Métropole continuera à structurer sa politique foncière

agricole partagée avec les acteurs de la profession agricole et les communes visant à protéger la ressource en eau et redynamiser l'installation agricole. L'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la loi EGALIM engagée avec succès en 2022-2023 devra également permettre de massifier la commande publique de produits locaux, de qualité et bio tout en réduisant l'utilisation de plastiques.

L'Association AgriParis Seine créée en 2023 avec Le Havre Seine Métropole, le Département de la Seine-Saint-Denis, Eau de Paris, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et le PETR du Nord de l'Yonne sera pleinement opérationnelle en 2024. Elle apportera un appui majeur à la structuration des filières d'alimentation locales de qualité grâce notamment aux fortes capacités de commande publique de la ville de Paris.

Le soutien au secteur agricole local et le développement des circuits courts est accompagné par le Marché d'Intérêt National de Rouen dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan stratégique dont l'actualisation est en cours. De façon générale, ce plan stratégique vise à faire du MIN un acteur majeur de l'approvisionnement des détaillants, restaurateurs et commerçants du territoire en produits frais de qualité et en nouveaux produits agricoles locaux. Son actualisation prévoit de s'engager vers une plus grande sélectivité des projets, de renforcer le positionnement du MIN sur la qualité et le local, mais aussi de faire du MIN un acteur exemplaire de la RSE.

Le MIN joue ainsi depuis plusieurs années, un rôle majeur dans la structuration de filières agricoles ou maraichères de proximité, dans l'organisation de la logistique du dernier kilomètre des produits frais ou dans la sensibilisation du grand public à la qualité des produits dans le cadre d'actions de communication qui seront poursuivies en 2024 pour accompagner la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole.

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole « Capitale française de la biodiversité 2023 » s'inscrit dans la continuité du déploiement des actions de la Charte Biodiversité 2021-2025 approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021. Y figurent de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains qui viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Il est proposé un travail conjoint avec les communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de renaturation, et notamment le démarrage d'un programme ambitieux de déminéralisation autour des pieds d'arbre. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi.

Ces programmes seront en partie financés par des subventions du nouveau programme FEDER instruit avec le soutien de la Région Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. De nouvelles acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour leur restauration écologique se poursuivront en 2024. Tous les sites acquis ces dernières font l'objet systématiquement d'une action d'amélioration de connaissance des données faune et flore, de l'élaboration de plans de gestion écologique et de la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion spécifiques.

Les deux programmes d'actions en faveur des mares, pour leur restauration ou la création de nouvelles mares permettant d'en renforcer le réseau, ainsi qu'en faveur et des haies, seront poursuivis. Ils sont essentiels pour restaurer et améliorer les continuités écologiques, plus particulièrement dans les milieux agricoles et avec le soutien des agriculteurs.

L'année 2024 verra également la poursuite du déploiement de la 4^{ème} Charte forestière de Territoire 2021-2026 avec notamment la poursuite des conventions stratégiques signées avec l'ARPE, l'URCOFOR, Fibois Normandie et le CNPF Hauts de France Normandie. Cette année sera marquée par l'ouverture de la deuxième édition de la manifestation culturelle « Forêt Monumentale 2 » en Forêt de Roumare et la création de trois « logements insolites » en forêt permettant l'accueil pour une nuit de randonneurs dans un cadre insolite et des conditions volontairement sommaires et proches de la nature. La Métropole Rouen Normandie accueillera également à l'automne 2024 les rencontres nationales des Chartes forestières de Territoire, un événement organisé par l'URCOFOR mais avec un soutien important des services de la Métropole.

Concernant le réseau des Maisons des Forêts, les dépenses de fonctionnement seront stables en 2024.

La reconstruction de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray se fera sur le même site avec un projet identique dans ses fonctions mais avec une ambition plus forte en matière de performances énergétiques, d'emploi de matériaux biosourcés et de production d'énergie renouvelable.

➤ Transition Énergétique

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues sur les performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves. Sur les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) celles-ci ont toutes été labellisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique étant jusqu'à 4 fois supérieure à la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé.

Concernant la rénovation énergétique des bureaux du site de Couperin (régie eau), les crédits proposés concernent les travaux. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable.

Les études se poursuivent pour la création d'un centre de Logistique et Technique au Boulevard du Midi avec le choix de la maîtrise d'œuvre. Il est à noter que le projet comprendra de la production d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, une stratégie énergétique sur les bâtiments a été élaborée permettant d'identifier la nature des travaux à réaliser pour baisser de 60% les consommations énergétiques conformément aux exigences du décret tertiaire.

En complément, il sera proposé des crédits d'études et de travaux afin d'engager un plan de mise en place de production photovoltaïque sur le patrimoine.

Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2024. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographiques travaillent à des solutions techniques afin de réduire, voire d'éliminer à terme, l'usage de produits plastiques dans les réalisations. Le lancement d'un Appel d'Offres pour le renouvellement des EMF a été repoussé suite à un sourcing réalisé pour évaluer les capacités des opérateurs économiques à fournir du matériel d'occasion. Le marché étant peu mature sur le sujet et les délais de livraison difficiles à tenir dans le contexte économique actuelle, il a été décidé de prolonger l'utilisation des machines actuelles et de ne renouveler que les équipements dont la maintenance est dépassée.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Un groupe de travail a été formé afin de réaliser le diagnostic détaillé de mise en œuvre de l'électrification du parc automobile sur les sites François Couperin et les sites du Pôle de Proximité Plateau Robec. Le groupe de travail espère ainsi lever les contraintes organisationnelles et techniques retardant le renouvellement du parc.

La Métropole a notifié un marché pour l'acquisition de véhicules électriques légers d'occasion. L'intérêt est triple : un coût d'achat inférieur au neuf, un délai de livraison très court et une participation du secteur économique local (garages). En 2022, 75 véhicules légers électriques ont pu ainsi être achetés. En 2023, 41 véhicules légers électriques ont été commandés afin de poursuivre l'électrification du parc et de répondre à 9 nouveaux besoins. L'ensemble des véhicules disponibles en libre-service (mobilibox) ont été électrifiés à l'exception d'un véhicule utilitaire positionné sur le boulevard du midi.

Concernant les véhicules utilitaires, un Système d'Acquisition Dynamique a été mis en place pour permettre l'acquisition en lien direct avec les technologies développées par les constructeurs. En 2023, le SAD a permis l'acquisition de 35 véhicules utilitaires légers et 20 gros utilitaires. Cette procédure d'achat a permis d'augmenter la remise en concurrence en intégrant le groupe GUEZ dans les utilitaires légers dès la sortie de leur gamme électrique sur ce type de véhicule. Début 2024, la marque MERCEDES doit rejoindre le système afin de proposer ses dernières innovations.

Les acquisitions de matériels et mobiliers s'inscrivent dans une démarche éco-responsable avec la priorisation d'achat de matériels d'occasion ou recyclés. Le mobilier et la plupart des électroménagers font l'objet d'une consultation auprès du titulaire du marché ou de l'association « Résistes » afin de privilégier l'économie circulaire.

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole intègrent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Structurée depuis mars 2021 autour du service public de la transition énergétique, l'action métropolitaine poursuit son déploiement avec la mise en place de nouveaux projets et de nouveaux dispositifs de soutien aux porteurs de projets.

Ainsi, la Métropole dispose d'un schéma directeur des énergies ayant permis de définir une stratégie énergétique inscrite dans le PCAET. En 2024, la Métropole poursuivra son actualisation sectorielle pour affiner ses stratégies opérationnelles et prendre en compte les évolutions du territoire en prévision du futur SCoT-AEC.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur, 2024 permettra de poursuivre la densification de la Régie Publique d'Energie Calorifique avec la mise en exploitation en année pleine des extensions vers le quartier St-Julien/jardin des Plantes à Rouen. Parallèlement, se poursuivront les réflexions sur le développement des réseaux et la préparation au lancement des phases travaux pour les réseaux Rive Gauche et Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, l'année 2024 sera marquée par le renouvellement du contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF. Ce contrat modernisé devra mettre en action la volonté de Transition Sociale Ecologique de notre établissement.

La Métropole renouvelle pour la période 2024/2025 les contrat d'énergie dans le cadre du groupement d'achat auquel 41 acteurs publics de notre territoire sont associés. C'est un enjeu majeur pour notre établissement comme pour les adhérents afin de retrouver des marges de manœuvre financières. Les dépenses énergétiques seront estimées de la façon la plus juste possible dans notre futur budget et le plan de sobriété sera poursuivi.

Sur le plan patrimoniale, la Métropole poursuit la mise en application du système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole. Cette démarche devrait contribuer à limiter la hausse des dépenses énergétiques liées à l'augmentation du coût des énergies, et à inscrire l'établissement sur la trajectoire de ses ambitions en matière de transition énergétique.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces ambitions, la Métropole structure également une stratégie de rénovation énergétique et de solarisation de son patrimoine qui permettra une forte augmentation de l'autoconsommation. Toutes ces actions permettront d'alimenter le volet énergétique du schéma directeur immobilier amorcé en 2023 et qui se poursuivra sur les années à venir.

S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Énergies. La Métropole organisatrice de ce service s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de le Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières de la transition énergétique, des associations, etc. Le service public de l'Energie repose sur 4 piliers : la fédération/intégration de l'ensemble des acteurs de la transition énergétique autour des objectifs de la Métropole, la mobilisation des publics cibles du service public, l'accompagnement de ces publics dans leurs projets et la mobilisation/structuration des filières professionnelles pour répondre à la massification des projets.

La Métropole déploiera en 2024 différents dispositifs de financement tels que la subvention à l'achat de kits photovoltaïques (plug and play – taux de financement à 80%) ainsi que le financement pour les particuliers en cas de remplacement d'un système de chauffage au bois individuel de type poêle ou insert datant d'avant 2001 et système à foyer ouvert, afin de lutter contre la pollution atmosphérique. Enfin, la Métropole devrait conventionner avec l'ADEME pour un contrat de chaleur renouvelable territorial en vue de faire bénéficier d'aides financières (fonds chaleur de l'ADEME) aux porteurs de projets du territoire tels que des communes, entreprises, bailleurs et copropriétés. Sur la base de l'étude de préfiguration réalisée en 2023, il est prévu de faire émerger 52 projets en bois énergie, géothermie et solaire thermique qui s'étaleront sur 3 années.

➤ Réduction et Valorisation de nos déchets

En 2024, la Métropole poursuivra le déploiement de ses axes stratégiques :

- La réduction des déchets avec comme actions principales :
 - Le lancement et le déploiement progressif sur 3 ans de la collecte des biodéchets, après une expérimentation sur la commune de Sotteville-lès-Rouen et les plus gros producteurs sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Les secteurs les moins denses pourront composter les déchets fermentescibles.
 - L'accompagnement de nouvelles filières agréées pour une reprise gratuite des jouets, des articles de sport, des outils de bricolage et de jardin, et surtout les déchets du bâtiment, qui devrait contribuer à réduire les dépôts sauvages.
 - Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à compter du 1er octobre 2023 afin de développer le geste de réemploi des objets et matériaux par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
 - Le plan réduisons les déchets à la source.
 - La poursuite de la réflexion sur les enjeux de la tarification incitative.

- La meilleure valorisation des déchets, qui deviennent une ressource :
 - La valorisation énergétique des biodéchets collectés séparément.
 - Le plan Boost a permis d'étiqueter chaque contenant avec un rappel des consignes de tri. Une cravate de tri alertera l'utilisateur sur les erreurs de tri, avant collecte. Il s'agit d'un carton suspendu à la poignée du bac, informant du motif de non-collecte (ex : erreur de tri...)
 - L'application mobile (10 000 téléchargements) a été étendue à tout le territoire et permet d'informer sur les déchets à trier, la localisation des contenants, mais aussi, de façon interactive, de signaler des dépôts sauvages, de prendre des rendez-vous encombrants ou de faire réparer son bac. Un additif (2 000 téléchargements) offre la possibilité d'être récompensé pour son geste de tri.
 - Plus de 350 contenants collectifs nouveau modèle seront déployés en 2023, avec des ouvertures adaptées aux grands sacs avec pédale d'ouverture et pour le modèle tri aux cartons.

- L'intégration des enjeux climatiques et de sobriété énergétique :
 - Acquisition de camions de collecte à énergie électrique, pour remplacer progressivement le parc carboné.
 - Limitation des kilomètres parcourus, par une rationalisation permanente de circuits, en lien avec les communes, et l'utilisation de contenants collectifs en habitat dense.
 - Programme de formation à l'éco conduite.
 - Intégration d'une exigence environnementale dans les futurs marchés de prestation.

Qualité de service, optimisation de la collecte et maîtrise des coûts

L'évolution des modes de vie et de consommation, ainsi que les enjeux de réduction et de valorisation des déchets évoqués ci-avant, ont amené la Métropole à engager en 2023 des réflexions sur l'évolution de la collecte, la qualité de service et la modernisation de son réseau de déchèterie.

Pour accompagner les changements de comportement nécessaires à la qualité du tri et à l'augmentation de la valorisation des déchets compostables (à la parcelle ou en apport volonté), le déploiement du Plan Réduisons les Déchets se poursuivra en 2024 pour renforcer les actions déjà engagées, notamment en direction du réemploi, de l'économie sociale et solidaire.

L'évolution des tendances de production de déchets semble s'inscrire dans le temps, avec un recul progressif des ordures ménagères et une hausse de la part valorisée, que ce soit en collecte (emballages, verre, biodéchets) ou en déchèterie.

Il est donc nécessaire d'adapter notre service tant au niveau de la collecte, que de l'accueil en déchèterie.

S'agissant particulièrement du réseau des déchèteries, nous avons rencontré d'importantes difficultés en 2023 avec la suspicion récurrente de présence d'amiante dans les gravats, conduisant à l'arrêt intermittent et imprévisible de l'accueil de ce flux.

Ce phénomène est d'autant plus regrettable que la Métropole a mis en place un service performant de prise en charge de l'amiante pour les particuliers. Une communication renforcée sur ce service devra être faite en 2024 pour éviter les dépôts en déchetterie ayant un impact sur le service de collecte des gravats et induisant des surcoûts en dépense de fonctionnement.

L'arrivée de la nouvelle filière agréée pour la gestion des déchets liés à l'activité du secteur des bâtiments permettra de résoudre en partie les difficultés rencontrées.

Le plan de modernisation du réseau des déchèteries fait l'objet d'une étude débutée au dernier trimestre 2023. En prenant en compte l'arrivée des nouvelles filières, le vieillissement du parc (la plupart des sites ont plus de 20 ans) et les besoins exprimés par les usagers et les communes, l'étude permettra une analyse objective des opportunités et fera des propositions sur le maillage et l'offre de service.

Elle sera également complétée par une réflexion sur l'amélioration de l'accès en déchèterie par la mise en place d'un outil permettant l'usage du service par identification des usagers.

Enfin, la collaboration s'est renforcée en 2023 avec France Nature Environnement (FNE), sous la forme de formation aux élus et de conseils sur les événements particuliers survenus dans les communes, mais aussi avec l'Office National des Forêts (ONF). Elle se poursuivra en 2024.

La conjoncture économique 2023 a eu un impact important sur les coûts de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les formules de révision des marchés, la tendance inflationniste sur les matériaux et la fiscalité des déchets ont fortement contraint le budget.

L'impact sera atténué en 2024 par les conditions de vente de l'énergie issue du processus d'élimination des déchets et par la suppression des coûts de transfert pour les véhicules acheminant directement les déchets à l'incinérateur.

Par ailleurs, le choix technique pour la collecte des biodéchets vise également à maîtriser le coût à l'habitant, le compostage à domicile étant préconisé pour les secteurs les moins denses.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte prévu fin 2024, il conviendra d'adapter et d'optimiser le service de collecte aux besoins du territoire, tout en contrôlant l'évolution des coûts.

L'équilibre des dépenses de fonctionnement pour 2024 sera ainsi préservé.

La stratégie offensive d'investissement vise à améliorer le service en dotant l'espace public d'un mobilier de qualité adapté aux besoins des usagers et en faisant l'acquisition de véhicules contribuant à apaiser l'ambiance urbaine et à améliorer la qualité de l'air.

➤ Gestion durable de la ressource en eau, gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

La Métropole doit conduire un programme important d'investissements sur la période 2023-2040.

Cette prospective d'investissement, qui a été approuvée au Conseil métropolitain de février 2023, vient actualiser et compléter la contractualisation avec l'Agence de l'eau qui porte sur la période 2017-2030 (et un montant de contractualisation objectif de 580M€) avec les objectifs principaux :

- La lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie, avec notamment l'atteinte de la conformité du système Emeraude et la mise en conformité ou réhabilitation de stations d'épuration,
- La sécurisation de la production et de la distribution en eau potable avec des travaux de sécurisation des usines de traitement avec notamment la recherche d'une nouvelle ressource ou d'une capacité de production de 50 000 m³/j à échéance 2030-2035,
- Une gestion durable et équilibrée :
 - Gestion du patrimoine (réseaux, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté avec notamment un objectif de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 1% par an (pour l'eau potable ce taux est pratiquement atteint, pour l'assainissement cela nécessite une intensification progressive pour multiplier à terme par 5 le taux actuel [0,2%]),
 - Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté et un recours modéré (et réversible) à l'endettement.

Ces investissements intègrent également l'accompagnement des autres projets de la Métropole, et doivent se programmer en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructures de transport et de développement.

La prospective adoptée en février représente ainsi sur 2023-2040 un objectif d'investissement de 701 M€ pour l'assainissement (valeur 2022) et de 578 M€ pour l'eau potable. Elle va représenter dans les années à venir un quasi-doublement des dépenses annuelles d'investissement par rapport à la décennie précédente.

Ainsi, les investissements qui seront proposés pour 2024 en eau potable (environ 27M€) concerneront notamment :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 11.6 M€), en coordination avec les travaux de voirie (dont T5) ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptible de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),
- Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 3.7 M€) : mise à niveau des traitements (charbon actif) sur les usines de la Chapelle de Carville (Darnetal) et du Mont Duve (St Aubin),
- La poursuite de l'équipement en compteurs radio (92% du parc équipé) afin d'en terminer le déploiement en 2024 et assurer un renouvellement régulier (900 k€ pour le renouvellement des compteurs et/ou leur équipement en radio) ; ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation,
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs (500k€),
- Le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules techniques (100% électrique) pour 1M€ en 2024,
- Sur le plan des études, le lancement du schéma directeur eau potable, du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et la fin des études de modélisation de la ressource et de recherche/études sur une ressource en eau de l'ordre de 50 000 m³/j à exploiter à l'horizon 2035.

Les investissements qui seront proposés pour 2024 en assainissement pourraient approcher 19 M€ et concerneront notamment :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (bassin de stockage de Cléon), le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration (dont en 2024 la STEP de Yainville),
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 8.8 M€ (dont travaux liés à T5 pour 2.5M€),
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement et postes de refoulement (2.7 M€),
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement de la Métropole : mise à jour du schéma directeur Emeraude (avec étude spécifique de la réhabilitation du siphon franchissant la Seine) et la poursuite des études nécessaires à la mise en conformité progressive des stations d'épuration.

- Le renouvellement d'une partie de la flotte technique (véhicules électriques) pour 900 k€.

Evolution des recettes

L'important programme des travaux d'investissements sur la période à venir et qui avait déjà été en partie identifié dans le cadre du contrat cadre passé avec l'Agence de l'Eau (« Petit Cycle de l'Eau Métropole 2030 ») représente une quasi-multiplication par deux du rythme de travaux sur l'eau et l'assainissement sur au moins la décennie à venir par rapport à la décennie précédente.

Sa réalisation passera par :

- Un accompagnement de l'Agence de l'Eau (prévision de subvention à hauteur de 80Me sur la période 2017-2030 dans le cadre du contrat cadre),
- Une adaptation de l'organisation de la Métropole afin d'identifier, de programmer et de réaliser les travaux nécessaires.
- Une évolution adaptée du prix total de l'eau et de l'assainissement qui devra non seulement compenser l'évolution des coûts de fonctionnement et de travaux liés à l'inflation mais également permettre d'augmenter la capacité d'autofinancement des services d'eau et d'assainissement.

Pour 2024, compte tenu des évolutions du contexte 2022-2023 (forte inflation des coûts de fonctionnement [énergie, fournitures et services] et de travaux depuis 2022) il sera proposé une évolution de la part Métropole du prix de l'eau et de l'assainissement de 5% (ainsi que des autres prestations annexes : travaux de branchement, participation financière à l'assainissement collectif). Cette évolution permettra de compenser en partie l'effet inflationniste des coûts 2022-2023, d'éviter de dégrader la capacité de financement actuelle des services de l'eau et de l'assainissement et de pouvoir s'engager dans une trajectoire d'augmentation des investissements conforme à la prospective d'investissement avec un recours modéré à l'endettement.

Par ailleurs, les actions en faveur de la protection de la ressource en eau potable et de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations seront poursuivies.

- D'une part au travers de l'adhésion à des syndicats de bassin versants et au Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN) (contribution totale prévisionnelle 2024 3.0 M€) :
 - o Seront achevées notamment les études de dangers relatives aux systèmes d'endiguement, préalable nécessaire à la définition du programme pluriannuel d'investissements de réhabilitation des ouvrages historiques de protection sur l'axe Seine : le SMGSN est depuis le 1er janvier 2023 en charge d'assurer la gestion de ces systèmes d'endiguement par délégation de la Métropole dont la contribution à ce syndicat sera portée progressivement à 1.8M€ (1.3M€ en 2024).
- D'autre part sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole avec notamment :
 - o La poursuite d'études ou travaux pour des ouvrages de lutte contre les inondations sur les bassins gérés en direct par la Métropole (Roncherolles-sur-le-Vivier : ouvrage de rétention réalisé en 2023 pour 700k€, pour 2024 :

études sur le Val Baret à Sainte-Marguerite-sur-Duclair et sur les bassins de la Fieffe et d'Elbeuf),

- La mise en œuvre d'indemnisation des propriétaires situés dans les périmètres de protection des captages et la poursuite de la mise en œuvre d'un dispositif de paiement pour service environnement sur l'aire d'alimentation de Jumièges,
- La mise en œuvre d'un Programme d'Actions 2024-2029 pour la Prévention des Inondations sur le territoire Rouen Louvier Austreberthe. Ce PAPI en cours de labellisation par l'Etat (conformément à la délibération de septembre 2023), dont la Métropole est chef de file, associe notamment la CASE, le syndicat Mixte Cailly Aubette Robec, le Syndicat Mixte Austreberthe Saffimbec et le Syndicat Mixte Gestion Seine Normande autour d'un montant global prévisionnel de 41.9M€,
- Le suivi et la participation à l'élaboration par l'Etat du Plan de Prévention des Risques Inondations sur l'axe Seine

Il sera également prévu dans le cadre de la stratégie foncière de la Métropole des crédits pour les opportunités d'acquisition de fonciers répondant à des enjeux de préservation de la ressource en eau.

Financement des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) :

Lors du Conseil de février 2023, la Métropole a acté le principe de recourir à la taxe GEMAPI à partir de 2024 afin de financer les actions liées à la compétence GEMAPI qu'elle entreprend directement ou indirectement (via les cotisations aux syndicats auxquels elle a délégué tout ou partie de la compétence).

Compte-tenu des actions déjà en cours et des perspectives d'évolution à venir (notamment les programmes d'investissement des syndicats compétents et du financement des actions du PAPI), il est identifié un besoin de financement moyen de 5,5M€ sur la période 2024-2026, soit 11 euros par habitant répartis sur 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière Bâti/Non Bâti et CFE).

A noter que l'instauration de la taxe GEMAPI sur le territoire de la Métropole est nécessaire pour inscrire le territoire de la Métropole dans l'éligibilité à certaines aides de l'Etat (Fonds Vert 2024 pour la réhabilitation des ouvrages de protection gérée par le SM Gestion Seine Normande...)

➤ Gestion des risques ; stratégie d'adaptation, résilience

En 2024, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels :

- Troisième édition des « journées de la culture du risque »,
- Développement de dispositifs innovants pour une meilleure perception des risques industriels par les populations, notamment via la réalité virtuelle,
- Poursuite de l'accompagnement des communes pour la révision/élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),
- Poursuite et finalisation des travaux d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS),

- Mise en place de l'instance de dialogue sur les enjeux de gestion des risques,
- Engagement financier pour la rénovation et le déploiement de Centres d'incendie et de secours.

La Métropole a ainsi participé activement en 2019 à l'élaboration du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), qui désormais s'impose lors de l'instruction des permis de construire. Un travail avec les services de l'Etat et du SDIS a permis d'adapter le règlement et d'optimiser les conditions de mise en conformité progressive : une stratégie technique et financière reste toutefois à finaliser à l'échelle de la Métropole. Dans l'attente de cette stratégie globale, un budget d'environ 600k€ est proposé dans la continuité des années précédentes afin d'assurer les travaux prioritaires de mise en conformité (redimensionnement de canalisations, pose de cuve incendie, pose de nouveaux hydrants et le renouvellement des dispositifs existants obsolètes).

La Métropole restera très impliquée dans les échanges avec le SDIS afin d'identifier les meilleures solutions avec les aménageurs et porteurs de projets et avec les services de l'Etat et du SDIS pour étudier les adaptations du règlement départemental afin d'optimiser les solutions d'investissements ou d'organisation de la DECI.

2. Construire un territoire attractif et solidaire

➤ Développement Economique

Accompagner la transition de l'économie métropolitaine et en faire un outil puissant d'attractivité

Transition écologique, transition numérique et transition sociale constituent les orientations qui guident durablement la recherche, l'innovation, la transformation des outils productifs, l'émergence et le développement d'activités d'avenir sur le territoire. Elles sont au cœur de l'action économique de la Métropole, tant dans la définition de sa stratégie foncière (résorption des friches, optimisation de l'usage des fonciers disponibles), que dans l'animation, le pilotage et la concrétisation de projets métropolitains ou dans l'accompagnement quotidien des entreprises et plus généralement des acteurs économiques.

Développer les partenariats avec les acteurs de l'écosystème économique métropolitains

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé des partenariats permettant à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets.

Ces partenariats permettent également d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (mobilités décarbonées, multimodalité, décarbonation des activités industrielles, sobriété énergétique, logistique urbaine, numérique responsable, ...) et d'impliquer les entreprises de ces secteurs d'activités dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement du territoire.

Ces partenariats concernent notamment les secteurs de l'énergie, de la pharmacie/santé, des cosmétiques, de l'automobile, de l'aéronautique et de la logistique ou encore du numérique mais aussi Haropa Port et son écosystème.

Entretenir et accompagner la création d'entreprises dans la Métropole

L'intervention de la Métropole se concentre sur quatre axes :

1. L'accompagnement à la création d'entreprises au sein du Réseau Rouen Normandie Création

Au sein de Rouen Normandie Création, une équipe de chargés d'accompagnement à la création d'entreprises prend en charge les porteurs de projet depuis l'ante-crédation jusqu'à la phase de maturité des projets et leur capacité à se développer de façon pérenne et continue sur le territoire. Cette offre de service permet de créer les conditions optimales à la survie et au succès des jeunes entreprises qui bénéficient des expertises croisées des chargés d'accompagnement sur tous les champs stratégiques d'un projet (structuration du projet et indicateurs, stratégie, commercial, marketing, RH, financier et investissements...).

L'évolution de l'offre d'accompagnement et les synergies recherchées avec les autres acteurs de l'écosystème tendent à proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficiente d'accompagnement au

regard de la nature de son projet ou de sa maturité. L'affirmation ~~du positionnement de~~ Rouen Normandie Création et la promotion de son offre au sein de cet environnement sont essentielles pour l'attractivité du territoire et l'entrée de nouveaux projets au sein du réseau.

2. L'hébergement des jeunes entreprises dans un réseau de pépinières

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des pépinières et hôtels d'entreprises du réseau RNC. Au 10 octobre 2023, 31 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les quatre pépinières gérées par la Régie Rouen Normandie Création, représentant 97 emplois. L'année 2023 a été marquée par une baisse de l'implantation de nouveaux projets. L'enjeu pour 2024 sera d'inverser cette tendance dans les pépinières et d'accentuer l'apport de projets innovants avec la concrétisation du nouveau partenariat aux ambitions renouvelées avec Normandie Incubation notamment et l'ouverture d'un nouveau site dédié aux projets innovants et au domaine de la santé au cœur du Campus Santé. Il s'agira également en 2024 de repositionner INNOPOLIS dans l'éco système du digital responsable et de proposer une nouvelle offre de service.

3. La participation à l'écosystème en faveur de la création d'entreprises

Outre la mobilisation des acteurs de la création au profit des entreprises hébergées, la Métropole reste un acteur actif de l'écosystème local d'appui à la création d'entreprises et à l'émergence de projets. Ainsi, au-delà des liens tissés avec les deux incubateurs historiques que sont Normandie Incubation dédié aux projets technologiques et Neoma Business School Incubateur sur le volet entrepreneuriat, la Métropole renouvellera son soutien en 2023 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire dans la droite ligne de la stratégie adoptée en juillet 2022 en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.

Plus largement, le renforcement des partenariats avec les acteurs de la création d'entreprises sur le territoire vise à proposer aux porteurs de projet un parcours lisible, complémentaire, performant et au plus proche de leurs besoins spécifiques.

Cette chaîne de valeur intégrée permet de renforcer l'attractivité du territoire en permettant l'accueil de tout type de projet et à des niveaux différents de maturité de ces derniers.

Par ailleurs, la Métropole poursuivra l'organisation ou l'appui à l'organisation d'événements en faveur de l'entrepreneuriat auprès des étudiants de porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais aussi des profils plus expérimentés, issus de l'entrepreneuriat ou du monde professionnel.

Le développement des outils de communication et de promotion de l'offre d'accompagnement, le lancement d'actions de prospection ainsi que la création de nouveaux événements devraient permettre d'attirer de nouvelles entreprises à potentiel de développement au sein du réseau.

4. L'abondement d'outils financiers en faveur des porteurs de projet

La Métropole dote, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur gérés par des structures d'accompagnement tels que France Active Normandie, Initiative Rouen, le réseau Entreprendre ou l'ADIE pour financer les projets de création sur le territoire.

L'abondement de ces fonds ou la contribution de la Métropole à leur fonctionnement s'avérera nécessaire encore en 2024.

Accueillir et ancrer les entreprises dans le territoire

Dans le contexte d'une stratégie nationale de relocalisation d'activités industrielles stratégiques en France, la capacité du territoire à proposer une offre foncière adaptée reste un véritable enjeu. Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire, la Métropole s'est engagée dans la définition d'une stratégie foncière économique.

Pour investir les fonciers stratégiques, les zones à densifier et accélérer la remise sur le marché de friches, la Métropole s'est dotée des capacités d'intervention qui pourront être mobilisées en 2024.

La reconstitution d'un stock de fonciers économiques disponibles passant par la réhabilitation de friches est d'ores et déjà une des priorités d'action pour répondre aux besoins exprimés et à l'enjeu que représente la sobriété de la consommation foncière. Les travaux d'observation et de prospective sur les besoins fonciers seront reconduits en 2024 pour adapter la stratégie de développement économique et optimiser la valorisation des fonciers économiques

L'identification d'opportunités foncières situées dans le diffus, en anticipation ou en réaction par la mise en place d'une veille sur les DIA (déclarations d'intention d'aliéner) sur les ventes en cours adossée à un process de qualification des fonciers, d'identification des contraintes et la réalisation d'étude de faisabilité.

La réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques dans le cadre des obligations règlementaires de la loi Climat et Résilience. Ces travaux permettront de mettre à jour les données métropolitaines en vue d'initier la réalisation d'un schéma directeur des zones d'activités visant à repérer les parcelles stratégiques, identifier des potentiels fonciers et travailler au remembrement d'emprises foncières. Cette démarche pourra alimenter les études pour la révision du SCOT.

L'offre foncière économique

Une stratégie foncière économique pour anticiper la réponse aux besoins

Avec sa création au 1er janvier 2015 dans le cadre de la loi MAPTAM, la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires et facultatives d'aménagement et de développement économique. Ses compétences sont étendues au-delà des seules questions déclarées d'intérêt communautaire notamment pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques et portuaires.

L'élargissement de ses compétences a conduit la Métropole à redéfinir sa stratégie d'intervention économique, au-delà de son rôle historique d'aménageur de zones d'activités. Les axes de la stratégie économique métropolitaine ont permis de définir les besoins fonciers (étude de programmation annuelle) ainsi que des propositions en termes d'actions et de programmations foncières pluriannuelle.

L'ambition est de pouvoir produire une offre économique qui réponde aux besoins des entreprises sans rupture préjudiciable à la dynamique du territoire, en mobilisant prioritairement les espaces anciennement affectés à des vocations productives, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de « zéro artificialisation nette » pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols.

La stratégie foncière repose sur 4 axes majeurs :

- Conforter un maillage territorial respectueux des grands équilibres du territoire,
- Développer une offre globale et complémentaire pour répondre sur les différents segments de marché (tertiaire, industrie, activités mixtes, transport et logistique, pôles d'excellence...),
- Répondre à la diversité des besoins des entreprises : en disposant d'offres disponibles immédiatement en fonciers/immobiliers, neufs ou de seconde main et adaptées aux besoins des activités,
- Anticiper les futurs besoins de programmation foncière et accompagner les mutations du tissu économique : en identifiant les gisements fonciers pour reconstituer un stock de fonciers mobilisables en densification, en reconversion de friches ou encore en maîtrisant des actifs stratégiques pour assurer une valorisation optimale des surfaces et destination.

Accélérer la reconversion des friches industrielles (en mobilisant le Plan de Relance de l'Etat) :

La Métropole accélère les travaux sur la reconversion des friches en mobilisant les outils du plan de relance sur les opérations éligibles.

Aménager des parcs d'activités attractifs, confiés à la SPL Rouen Normandie
Aménagement :

Plusieurs parcs d'activités sont en cours d'aménagement et/ou de commercialisation : Plaine de la Ronce, Parc d'activité Rouen Madrillet Innovation pour sa partie historique, Rouen Innovation Santé dans le prolongement des activités du CHU et du Centre Becquerel et du projet de Campus Santé, La Sablonnière, le Halage et Moulin IV.

En 2024, en particulier :

- Dans la ZAC initiale du Madrillet à Saint-Etienne-du-Rouvray, la commercialisation des dernières parcelles sur les secteurs AD5 et AD2 se poursuivra. L'aménagement des secteurs AD7/AD8 étant achevé, la commercialisation de ces secteurs s'accélèrera.
- A Rouen Innovation Santé, la commercialisation se poursuit dans la continuité des projets aboutis sur les îlots A,H et I. pour conforter l'écosystème de la santé sur ce pôle rouennais ; les études sur la création d'un gymnase à l'est de la ZAC, la réalisation de jardins sur les parcelles dites « Marais Marinox » devraient conférer à ces espaces une nouvelle dimension et participer à l'émergence d'une dynamique de campus. La poursuite du partenariat avec le campus santé, la finalisation du schéma directeur immobilier pour identifier les besoins à court, moyen et long termes des acteurs académiques et de santé permettront de définir et d'élaborer un plan d'investissement pluriannuel.

- Sur le parc d'activité Moulin IV à Cléon, la commercialisation du site auprès d'un preneur unique devrait s'être concrétisée par la signature d'une promesse de vente fin 2023, la vente interviendra fin 2024.
- Concernant le parc d'activités Plaine de la Ronce, l'aménagement de la phase 1 et la tranche conditionnelle sont achevés. La commercialisation de la phase 2, engagée, sera poursuivie et les aménagements sur la tranche 3 seront finalisés pour poursuivre la commercialisation. Un Appel à projets sera également lancé pour le développement d'un pôle de vie sur la phase 3.
- Les travaux de réalisation du franchissement routier au-dessus de l'A28 comprenant la continuité du corridor écologique et une piste cyclable sécurisée seront effectivement finalisés en 2024. Cet ouvrage permettra de relier le secteur Saint Martin-du-Vivier à la route de Neufchâtel pour boucler la circulation viaire et donner un accès simplifié à la ligne de transport F1.
- La commercialisation du parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit Quevilly est complètement achevée.

Seine Sud :

Concernant les sites Orgachim et Yorkshire, l'année 2023 a permis de finaliser le diagnostic de maîtrise d'œuvre, de réaliser la phase de concertation, de valider l'esquisse du projet de reconversion et d'engager une étude de mobilité entre ces sites et la gare de Oissel. Les études préalables aux travaux de démolition et de dépollution ont également été complétées. Les études de maîtrise d'œuvre et de mobilité seront poursuivies et menées à leur terme en 2024.

Concernant les sites SCO et YARA, l'année 2023 a été marquée par des opérations de démantèlement réalisées par les anciens exploitants ainsi que par les démarches d'élaboration des plans de gestion incombant à ces derniers au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2024, une démarche de site « Prêt à l'emploi » sera engagée par la Métropole en anticipation de la maîtrise foncière et de l'achèvement des travaux de remise en état de ces sites dans le cadre des cessations d'activités. Des études techniques et de maîtrise d'œuvre seront engagées à cet effet.

Concernant la ZAE de la Sablonnière, cette opération sera commercialisée à hauteur de 80 % à fin 2023, ce qui permet le remboursement d'une avance de 2 000 000 € ; la commercialisation devrait se poursuivre à un rythme soutenu en 2024 et permettre le remboursement par RNA du solde de l'avance, soit 570 000 €.

Concernant la ZAE du Halage, les travaux d'aménagement se sont poursuivis en 2023 et le rythme des commercialisations a permis un remboursement d'avance par RNA d'un montant de 250 000 €. En 2024, il n'est prévu ni participation, ni remboursement d'avance.

2/ Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

La Métropole a pour ambition de créer les conditions propices au développement économique du territoire et accompagne ses acteurs dans leurs projets de développement individuels ou collectifs.

Pour dynamiser la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire, la Métropole intervient en accompagnateur et facilitateur du développement des entreprises locales et des projets d'implantation exogènes. Cela concerne tout aussi bien des TPE/PME que des grands groupes industriels.

Dans ce contexte, des aides économiques peuvent être mobilisées pour permettre la réalisation des projets les plus stratégiques sur le territoire.

Avec ses quatre dispositifs « dynamique immobilier », « dynamique immobilier ESS », « dynamique location », « dynamique location ESS », la Métropole pourra accompagner en subvention les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois. Des aménagements aux dispositifs seront toutefois proposés début 2023 pour intégrer pleinement la notion de transition écologique dans les critères d'attribution des aides et favoriser les entreprises qui contribuent, par leurs projets ou leurs activités à limiter les impacts sur l'environnement.

Un budget pluriannuel sur 4 ans (2023-2026) sera proposé avec un montant de 7M€ en AP pour accompagner les nouveaux projets d'entreprises et construite sur les bases suivantes :

- Dynamique Immobilier : AP de 500K€ / an (reconduction) soit 2M€ sur la période,
- Dynamique Immobilier / projets stratégiques et implantations majeures / aide ad hoc : 4M€ sur la période,
- Dynamique Immobilier ESS : AP de 200 K€ /an,
- Dynamique Immobilier ESS projet stratégique : 200K€ (Résistes).

3/ Le soutien à l'écosystème en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour le développement de l'ESS.

La Métropole s'appuiera pour décliner ce plan sur les acteurs et têtes de réseau de l'ESS qui accompagnent l'émergence, la création et la consolidation du modèle des entreprises mais aussi sur des communes qui souhaitent accompagner une dynamique de l'entrepreneuriat - social et solidaire - au sein d'une équipe métropolitaine d'accompagnement de projets.

Les moyens mobilisés seront renforcés pour permettre aux réseaux de proposer des actions plus nombreuses participant au développement de l'ESS dans l'économie générale du territoire.

4/ Soutien et promotion de l'emploi local

Les actions en faveur de l'emploi visent à favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux et à rendre visibles les opportunités d'emploi pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain. Outre le soutien aux Emplois en Seine, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des entreprises dans le processus de recrutement dans le cadre d'une action partenariale avec la Région.

Par ailleurs, et en application du Code de la commande publique qui permet d'insérer des clauses d'insertion, de réserver des marchés au secteur du handicap, aux structures de l'insertion et aux entreprises de l'ESS, une ingénierie « clauses sociales » a été développée dans les services de la Métropole pour ses propres marchés et pour les marchés d'autres maîtres d'ouvrage publics. Les objectifs sont de faciliter l'emploi des publics défavorisés, développer l'activité des entreprises sociales et solidaires et d'encourager la responsabilité sociale des entreprises du territoire tout en leur proposant des leviers de recrutement.

En 2024, cette action sera poursuivie pour accompagner les communes et les bailleurs sociaux, notamment pour les marchés NPNRU, par la prise en charge directe de la mise en œuvre de la clause dans les marchés, par l'animation des facilitateurs et facilitatrices intégrés-es dans les équipes communales et par la plateforme d'animation des clauses avec l'ensemble des parties prenantes.

5/ La promotion du territoire et la prospection économique

En 2024, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera confirmé sur les deux missions majeures de l'Agence :

- La promotion du territoire métropolitain, tant auprès de futurs habitants que de salariés, d'étudiants ou d'entreprises à l'image de la campagne de communication « Rouen Carrément Barrée » menée en 2023.
- La prospection d'investisseurs dans des secteurs prioritaires conjointement définis avec la Métropole, notamment dans les domaines de la mobilité décarbonée, de la Santé, de la Tech for Good, contribuant à accompagner le territoire dans ses objectifs de transition. L'effort sur la recherche d'investisseurs industriels sera poursuivi en accompagnement de la candidature de la Métropole à l'appel à Projets Territoire d'Industrie déposé à l'échelle de l'Axe Seine avec 9 autres EPCI.

✓ Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité.

Au-delà des enjeux de Savoir et de Connaissance qui sont par eux-mêmes essentiels, les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission de former les futurs personnels qualifiés des entreprises pour répondre aux besoins de développement, d'innovation, de mutation ou de modernisation de leurs outils/activités.

Pour ce faire, des dispositifs d'accompagnement arrêtés en 2021 et déployés en 2022 et 2023 seront reconduits sur 2024. Ils ont pour ambition de contribuer à la structuration des différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur grâce au financement de projets ou thèses de doctorat.

La collaboration entre établissements, d'une part, entre établissements et acteurs économiques, d'autre part, tant en matière de formation, que de recherche et d'innovation sur la transition écologique, économique et sociale sera clairement encouragée et puissamment soutenue tout comme les actions d'internationalisation ou de rayonnement de l'ESR métropolitain. La capacité du territoire à réussir sa transition passe en effet par la

université qui devront mobilisation de ses chercheurs, de ses grandes écoles et de son université qui devront contribuer largement à son rayonnement.

Deux campus sont engagés dans une démarche de projet inter-établissements et seront accompagnés et soutenus en 2023 :

- Le campus Santé qui fédère, dans une association, les établissements de santé de Martainville et l'Université et dont les acteurs se sont engagés dans une démarche dynamique et constructive de dialogue avec la Métropole,
- Le campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandy (Madrillet) qui a réalisé son schéma directeur de l'immobilier et de l'aménagement dont la dynamique partenariale doit être réactivée avec le lancement des 1ères opérations intégrées dans le protocole d'accord du CPER entre la Région et l'Etat

Pour renforcer et accélérer le développement de l'ESR, la Métropole a voté une enveloppe de 55M€ (en Autorisation de Programme sur la durée du mandat pour soutenir les projets immobiliers et structurants des établissements sur le territoire). Ces derniers contribuent fortement à l'attractivité des établissements, des campus et du territoire métropolitain, permettent de favoriser l'excellence en matière de formations et de dynamiser l'innovation et les activités de transfert de technologie vers les acteurs économiques et de santé.

➤ Tourisme, Commerce

La filière touristique et les attentes des visiteurs ont profondément évolué ces dernières années, de même que les contours de la compétence de la Métropole. De nombreux investissements ont permis d'étoffer l'offre touristique (RMM, Historial, Aître Saint Maclou, Seine à Vélo, itinéraires de randonnée...) La fréquentation touristique 2023 confirme l'attractivité de la destination Métropole Rouen Normandie avec une augmentation de 19% des visiteurs au regard des chiffres 2022, soit 10 Millions de touristes et excursionnistes et un taux moyen de 78 % d'occupation des hébergements hôteliers. Elle illustre aussi les bons résultats de la nouvelle stratégie marketing de Rouen Tourisme centrée sur la valorisation des Cinq Patrimoines.

En 2024 sera poursuivie la diversification des offres touristiques avec l'aménagement de parcours de trail sur le territoire métropolitain au départ de Rouen, Elbeuf et la Londe, l'aménagement d'une aire de stationnement de campings cars à Sainte Marguerite sur Duclair. De nouveaux investissements tels que la modernisation du Terminal Croisières Maritimes ou la rénovation de l'aire de services de campings cars de Oissel sont par ailleurs programmés.

L'important projet de mise en valeur de la Côte Sainte Catherine, conçu dans une stratégie d'accueil maîtrisé des visiteurs vers ce panorama incontournable sur la Seine, sera ponctué des seules études archéologiques et de maîtrise d'œuvre. 2024 sera en effet consacrée à ces préalables indispensables aux premiers aménagements sur le site proprement dit, qui ne seront engagés qu'à partir de 2025.

Un autre grand projet, la création d'un centre de Congrès dans les quartiers Ouest de la Ville de Rouen, fera l'objet d'un lancement de concours de maîtrise d'œuvre en 2024. L'objectif est de livrer cet équipement estimé à 80 M€ en 2030 et d'en assurer la gestion par une SPL commune avec le parc des expositions.

Cet équipement pour la Métropole Rouen Normandie permettra de ~~commencer sa visibilité~~ pour l'accueil d'évènements d'envergure

Le soutien au développement commercial du territoire sera essentiellement concentré sur le soutien aux évènements de dynamisation commerciale d'ampleur portés par les associations de commerçants, la mobilisation des artisans-commerçants sur la transition écologique de leurs activités grâce à un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et sur l'accompagnement des projets des communes incluses dans l'ORT.

L'Office du Tourisme, bien que classé depuis décembre 2013 en catégorie I par le Ministère chargé du Tourisme, labellisé « Tourisme Handicap » et certifié « Qualité Tourisme », ne répond pas à l'esprit des « offices de tourisme de nouvelle génération ».

Pour répondre à ces nouvelles demandes, des études de réhabilitation de l'Office du Tourisme sont engagées. En 2023, la maîtrise d'œuvre a été désignée et les crédits proposés pour 2024 d'un montant de 650 000 € correspondent à la poursuite des études.

Le centre historique de Rouen

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique. La ville médiévale, très riche en commerces, attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », un important programme de rénovation du centre historique a été engagé. Les objectifs principaux de ce programme sont la valorisation du centre historique en renforçant la qualité du cadre de vie pour les habitants, l'attractivité des commerces, l'accessibilité pour tous et faire davantage connaître ce patrimoine au niveau national et international.

La première phase de l'opération est en cours de finalisation, avec en 2024, des crédits mobilisés en étude et en travaux pour la rue Beauvoisine et en travaux uniquement pour la portion sud de la Rue Petit de Julleville. De plus, les rapports finaux des archéologues sur la phase 1 de l'opération Cœur de Métropole seront communiqués courant 2024 ce qui permettra de solder les marchés avec les opérateurs.

Pour la seconde phase de l'opération, en 2024, il est prévu le financement d'études de programmation sur les secteurs du Pré aux Loups ainsi que sur le pont Boieldieu, d'études de Maîtrise d'œuvre pour les secteurs Vieux Marché sud, place de la Haute Vieille Tour, Tour de l'Île Lacroix, cours Clémenceau et rue Jeanne d'Arc.

Des dépenses de fonctionnement seront prévues pour l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux.

➤ Culture

L'accès pour tous à toutes les formes de culture représente une orientation fondamentale de notre Métropole qui ne cesse de se renforcer au fil des années. Cette démarche affirmée a trouvé sa complète expression dans la candidature résolue de notre territoire pour être reconnu comme capitale Européenne de la Culture en 2028.

Le 31 janvier 2022, la Métropole a adopté sa politique culturelle, document cadre donnant les axes stratégiques de ses ambitions pour les années à venir :

- La culture pour tous,
- La culture par tous,
- La culture partout

En complément, le Conseil métropolitain a adopté le 29 juin 2023 les grandes orientations stratégiques culturelles pour les 15 prochaines années. Ce document cadre fixe les lignes d’horizon de la Métropole en matière culturelle à l’ère de la transition sociale et écologique, dans le contexte de notre candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028.

En effet, en avril 2023, Rouen a été désignée parmi les quatre villes candidates finalistes dans la compétition pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Après plusieurs années de travail, l’ambition du territoire pour obtenir ce titre a été récompensée par cette première étape cruciale. Une visite du jury et un second oral sont prévus en décembre 2023 avant l’annonce du résultat final mi-décembre. La désignation de Rouen en tant que Capitale Européenne de la Culture s’accompagnerait de la transformation de l’association Rouen Normandie 2028 en Groupement d’Intérêt Public au 1^{er} janvier 2024.

Poursuivant ses engagements en faveur de ce projet de territoire, la Métropole a confirmé son implication en délibérant sur le financement de 24 M€ pour le projet si la candidature de Rouen est retenue. Le projet Capitale Européenne de la Culture ne se limite pas à ce financement.

La Métropole a adopté en 2023 une délibération déclarant d’intérêt métropolitain les études préalables concernant 12 sites du territoire. Selon les résultats de la candidature, l’accompagnement de la Métropole se précisera et se traduira par un soutien financier ou un accompagnement des communes et porteurs de projet.

Notre Etablissement a aussi confirmé ses ambitions en adoptant le 25 septembre 2023 une trajectoire budgétaire métropolitaine à l’horizon 2038. Cette trajectoire donne une estimation des crédits qui seraient affectés aux dépenses culturelles de l’Etablissement sur les 15 prochaines années en cas de sélection. Elle se poursuit volontairement au-delà de 2028 pour témoigner de l’ambition forte portée par la Métropole Rouen Normandie en matière de développement culturel.

Dans cette dynamique, l’année 2024 sera particulièrement riche en manifestations culturelles sur l’ensemble du territoire métropolitain.

1. Réunion des musées métropolitains (RMM)

Les valeurs que porte la RMM de la Métropole Rouen Normandie, sont des valeurs d’excellence, d’humanisme, d’inclusion sociale et culturelle, d’égalité femmes-hommes, d’écocitoyenneté et de développement personnel du plus grand nombre, notamment des enfants, des jeunes et des familles.

Son action, par définition transversale, prend appui sur les expertises internes et externes, les collections des musées de la RMM, la mosaïque des territoires formant la Métropole et leurs populations. Ces valeurs constituent l’architecture et le contenu de l’ensemble des actions mises en œuvre. L’ensemble des actions portées contribue à la candidature de Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028.

- La rénovation du musée Beauvoisine comporte deux volets :
 - La réhabilitation du Musée Beauvoisine (bâtiment et muséographie) estimée à 66 M€. Le futur musée Beauvoisine sera fondé sur la mise en valeur des liens entre l'humanité et son environnement, entre Rouen et le monde. C'est un projet co-construit avec les habitants. La désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre lors du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023, qui fait suite au choix unanime du jury, marque le lancement des études d'avant-projet sommaire. Les premiers travaux sont attendus courant 2025 pour une livraison en 2028.
Après le concours et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en 2023, les crédits qui seront proposés (3 000 000 €) correspondent aux études de maîtrise d'œuvre pour l'année 2024.
 - Le chantier des collections et leur transfert dans des réserves externalisées : la réhabilitation du musée implique de vider le bâtiment de Beauvoisine et de créer de nouvelles réserves pour y stocker les collections non exposées. C'est l'objet du chantier des collections, qui consiste à inventorier, photographier, dépoussiérer, conditionner environ 850 000 objets des collections du musée Beauvoisine. Ces œuvres seront ensuite déménagées dans les réserves externalisées en cours d'aménagement à Déville-lès-Rouen (livraison prévue début 2025), dont les espaces seront équipés de mobilier adapté.
- L'amélioration des conditions de visite des salles permanentes des musées :
 - Des travaux de mise en accessibilité des musées ;
 - La modernisation des installations (vidéoprotection, éclairage, sécurité incendie...) grâce à une enveloppe budgétaire renforcée ;
 - La refonte du parcours muséographique de la maison natale Pierre-Corneille ;
 - L'aménagement d'une salle d'exposition temporaire au musée de la Céramique ;
 - La réfection d'une salle du musée Le Secq des Tournelles ;
 - Des actions correctives pour rendre plus lisibles les outils de médiation de la Fabrique des Savoirs ;
 - L'optimisation de l'aménagement des réserves in situ pour accroître la capacité de stockage et améliorer les conditions de conservation, dans le cadre du plan de récolement décennal des collections.
- 13 expositions, dont le festival Normandie impressionniste

Après 2010, 2013, 2016 et 2020, une nouvelle édition de Normandie impressionniste se tiendra dans toute la Normandie en 2024 en mobilisant des moyens exceptionnels, et un financement du Groupement d'Intérêt Public Normandie impressionniste. Les musées de la RMM se mobilisent pleinement pour proposer au public cinq expositions :

- Au musée des beaux-arts, une présentation d'œuvres significatives de David Hockney ouvrira le festival dès la mi-mars 2024 ;
- Au musée des Beaux-arts, James Abbott McNeill Whistler, l'effet papillon ;
- Au musée de la Céramique, Passion Japon. Des netsuke aux mangas ;
- Au musée Beauvoisine, Sensations, soleil levant ;
- Au musée industriel de la Corderie Vallois, Couleurs.

D'autres expositions marqueront l'année 2024 :

- A la Fabrique des Savoirs, Sports, plus vite, plus haut, plus fort, en écho aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;
- Dans cinq musées, le Temps des collections à l'automne 2024, sur la thématique « Reconstruction/déconstruction », en lien avec le Pays d'art et d'histoire de la Métropole
- La Chambre des visiteurs, exposition participative ;
- La Ronde, proposition d'art contemporain.

➤ Une accessibilité toujours accrue

La politique de médiation des musées sera consolidée avec différentes actions :

- Une politique Hors les murs grâce au déploiement de plusieurs jeunes en service civiques, pour la deuxième année consécutive ;
- Une politique tarifaire adaptée : instauration de tarifs préférentiels pour les visiteurs utilisant les transports en commun peu polluants ;
- Un effort significatif porté au confort des visiteurs, avec différents aménagements dans les musées ;
- La consolidation de partenariats avec les établissements de santé du territoire ;
- Le lancement d'une collection de guides de visite grand public pour les 11 musées.
- La mise en œuvre d'un nouveau site Internet pour la RMM.

2. Manifestations et autres équipements culturels

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels et des artistes. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité du territoire.

Les manifestations culturelles

L'édition 2024 du festival « Spring », aujourd'hui premier festival européen de cirque contemporain à l'échelle régionale et piloté par les 2 pôles cirque en Normandie que sont le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg, sera proposé comme chaque année en mars et avril dans les communes de la Métropole et dans les équipements partenaires

2024 sera marquée par la nouvelle édition du festival Normandie Impressionniste. Dans ce cadre, la Métropole proposera une nouvelle création pour « Cathédrale de lumière » qui sera confiée à l'artiste et scénographe américain Bob Wilson. Une installation artistique, interactive et numérique, de l'artiste Miguel Chevalier sera également proposée à la patinoire de loisirs de Rouen.

Dans le cadre de la coopération de l'Axe Seine, la Métropole s'inscrira de nouveau dans la programmation de la manifestation Nuit Blanche prévue le 1^{er} juin 2024 qui met à l'honneur l'art contemporain dans l'espace public le temps d'une nuit.

La deuxième édition de Forêt Monumentale prendra ses quartiers en forêt de Roumare. Dès le 28 juin 2024, et pendant deux ans, 12 œuvres monumentales seront implantées sur un parcours de 4 km, auxquelles s'ajoutera une œuvre pérenne de l'artiste danois Thomas Dambo.

Jours de fête, programmation estivale de spectacles et d'actions culturelles organisées dans les communes sera reconduite durant l'été. Après le succès du déploiement en 2023 de Pavillon-s Témoins, ce projet artistique et participatif singulier de la chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh, s'implantera de nouveau à Rouen et dans plusieurs petites communes.

« Rendez-vous à l'atelier », nouvel intitulé de Visites d'ateliers d'artistes, revient en novembre 2024 pour sa nouvelle édition en biennale.

La Métropole poursuivra son soutien financier aux festivals emblématiques de son territoire tels Normandie Impressionniste, le festival du Livre de Jeunesse de Rouen, Normandie Bulle, Vivacité, Terres de Paroles, SuperCoin festival jeune public dédié à l'art contemporain, sans oublier le projet photographique EOP.

Les équipements culturels métropolitains

La Métropole apporte également sa contribution aux équipements structurants tels que le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, l'ESADHaR, la Maison de l'architecture de Normandie, avec un soutien en légère augmentation pour le Shed, le 106, Rouen Normandie Sites et Monuments et beaucoup plus conséquent pour l'Opéra de Rouen Normandie.

La Métropole a pour projet d'aménager le site du triangle Béthencourt à Rouen, en tiers lieu culturel ; les études se poursuivront en 2024 et le cadre juridique de l'opération sera posé.

De nombreux investissements sont également prévus en 2024 pour renouveler des matériels techniques et scénographiques nécessaires à leur activité, ou étoffer leurs propositions comme de nouveaux audioguides à l'Historial et à l'Aître Saint-Maclou, ou la création d'un parcours de visite anglophone de la Maison Sublime.

Actions patrimoniales

Le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire (LVPAH) attribué initialement à la Métropole en 2002 a été renouvelé pour 10 nouvelles années. Conçu dans le respect des engagements de la Métropole pour la transition social-écologique, les droits culturels et la Convention de Faro, les 3 axes stratégiques du dossier que sont la Culture l'Urbanisme et le Tourisme, sont dorénavant déclinés autour de 3 concepts forts : Ecouter et donner à entendre la pluralité des récits ; Accompagner la transition sociale et écologique du cadre de vie ; Développer l'hospitalité de notre territoire. Cette feuille de route à 10 ans permettra de décliner localement toutes les actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la Métropole d'Art et d'Histoire.

Soutien aux structures culturelles

La Métropole accompagne les communes dans leur soutien aux établissements d'enseignement artistique (écoles de musique et conservatoires) via le versement d'une part de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes et son soutien aux associations qui contribuent à certains projets tels le Mouvement européen. En 2023, la Métropole a également intégré deux contrats de filière permettant de soutenir les secteurs des arts visuels et des musiques actuelles en coopération avec d'autres acteurs institutionnels. L'inscription dans ces contrats est maintenue en 2024.

Dans le cadre de sa politique d'actions culturelles et de participation de tous les citoyens à la vie culturelle, la Métropole poursuivra son soutien à l'association Cultures du Cœur, son partenariat avec le CHU et la Maison d'arrêt dans le cadre de Culture Justice. Mises en œuvre en lien avec d'autres politiques publiques de la Métropole (lutte contre les discriminations, PJJ, PLIE, Environnement, ...) ces actions viseront également les petites communes et les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

➤ Sports et Loisirs

La politique sportive de la Métropole Rouen Normandie est principalement axée sur le soutien au sport de haut-niveau, dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des clubs professionnels et amateurs évoluant dans des championnats sportifs de niveau national, et en gérant trois équipements sportifs majeurs d'intérêt métropolitains dans lesquels évoluent les principaux clubs professionnels du territoire : le Kindarena (Rouen Métropole Basket), le stade Diochon (QRM Football, FC Rouen et Rouen Normandie Rugby) et la patinoire de l'Île Lacroix (Rouen Hockey Elite).

La politique sportive donne une priorité à l'égalité femmes / hommes (en accompagnant le sport féminin de haut-niveau et sa visibilité publique) et intègre également la mise en œuvre d'actions sociales et solidaires sur son territoire.

1. Soutien au sport de haut-niveau

La Métropole intervient dans le champ spécifique du soutien au sport de haut-niveau et apporte ainsi un complément important aux politiques sportives municipales qui est quant à lui principalement axé sur le sport pour tous et l'animation d'une offre d'activités sportives de proximité, en lien avec les clubs associatifs locaux.

Ce soutien au sport de haut-niveau nécessite la mobilisation de moyens financiers importants et participe à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole.

1.1. Soutien aux clubs professionnels et associatifs de haut-niveau.

La Métropole soutient, depuis une délibération du Conseil métropolitain de 2019, 7 disciplines sportives d'intérêt métropolitain : le basket, le football, le rugby, le hockey sur glace, le tennis de table, le handball et la voile. Pour chacune de ces 7 disciplines déclarées d'intérêt métropolitain, les équipes féminines et masculines évoluant au plus haut niveau (niveau national) sur le territoire de la Métropole sont soutenues. Ces équipes sont

accompagnées par la Métropole sous forme de subvention lorsqu'elles sont gérées par un club associatif et sous forme de subvention pour les missions d'intérêt général et d'achat de prestations de communication lorsqu'elles sont gérées par une société sportive.

Hormis ces 7 disciplines sportives d'intérêt métropolitain, le règlement d'aide de la Métropole en matière de politique sportive prévoit un deuxième niveau de soutien financier auquel est éligible toute équipe féminine ou masculine évoluant en championnat sénior national, toutes disciplines sportives confondues (à la condition qu'elle soit homologuée par le ministère des Sports et rattachée à une fédération sportive nationale). Environ 40 clubs évoluant sur la Métropole sont soutenus dans ce cadre.

Enfin, le règlement d'aide prévoit un accompagnement financier de la Métropole, sous forme de subvention, des principaux événements sportifs de niveau national / international se déroulant sur son territoire. C'est le cas par exemple du meeting d'athlétisme de Sotteville-les-Rouen qui se déroule chaque année en début d'été au Stade Jean Adret.

1.2. Gestion des équipements sportifs Métropolitains

Le soutien de la Métropole au sport de haut-niveau se manifeste également par la gestion de trois équipements sportifs majeurs reconnus d'intérêt métropolitains : le Kindarena, le Stade Diochon et la patinoire de l'Ile Lacroix. L'exploitation des deux premiers équipements est assurée par la Régie des équipements sportifs, régie à autonomie juridique et financière qui a été créée en mars 2019 par la Métropole. La patinoire fait quant à elle l'objet d'une convention de gestion avec la Ville de Rouen qui en assure l'exploitation.

2. L'approche solidaire et inclusive de la politique sportive de la Métropole

Cette approche a toujours été un élément d'identité de la politique sportive de la Métropole. L'accent a été mis sur le développement et la consolidation de cette approche depuis 3 ans.

Cela se manifeste à de multiples égards :

2.1. Le soutien au sport féminin de haut-niveau

Des conventions triennales ont été signées en 2021 entre la Métropole et 5 équipes évoluant dans des disciplines d'intérêt métropolitains : Rouen Handball, GCO Bihorel Basket, Entente Saint- Pierre tennis de table, ALCL Tennis de table Grand-Quevilly et Valkyries Rouen Rugby.

Ces conventions triennales prévoient un soutien financier progressif à chacune de ces cinq équipes sous la forme d'une subvention à hauteur de 35 % du budget total de fonctionnement de l'équipe la 1^{ère} année sportive, 45 % la deuxième année et 50 % la troisième année.

Le soutien au sport féminin de haut-niveau se manifeste également par le partenariat engagé par la Métropole pour accueillir au Kindarena un événement sportif féminin international de référence : l'Open Capfinances Rouen Métropole, qui est un tournoi international de tennis féminin homologué dans le cadre du circuit international de tennis WTA (Women Tennis Association).

2.2. Le soutien au sport pour les personnes en situation de handicap

La Métropole dispose de deux dispositifs d'accompagnement : un premier pour aider les clubs à se doter d'équipements et matériels spécifiques favorisant la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, le second pour soutenir les clubs qui entraînent des athlètes de haut-niveau en situation de handicap.

2.3. Le sport solidaire (les missions d'intérêt général)

En contrepartie du soutien financier de la Métropole Rouen Normandie accordé aux clubs professionnels, ces clubs s'engagent à mettre en place et animer sur le territoire de la Métropole des missions d'intérêt général en direction de différents publics et en différents lieux (établissements scolaires, clubs associatifs, quartiers politique de la ville, établissements de santé, établissements sociaux ou médico-sociaux,...).

La Métropole a amélioré la tenue et la qualité de son partenariat avec les clubs professionnels pour la mise en œuvre de ces programmes de missions d'intérêt général.

2.4. Le sport santé

Suite à l'organisation du colloque « Envie de sport et de santé » du samedi 26 novembre 2022 au Kindarena réunissant les principaux acteurs de notre territoire sur cette thématique, la Métropole a précisé son rôle dans ce domaine. Elle participe à cette thématique en accompagnant sous la forme d'une subvention annuelle l'association Vital'Action qui assure la coordination de l'ensemble des maisons sport santé labellisées et présentes sur le territoire de la Métropole.

Concernant les travaux de réhabilitation du stade Diochon, les crédits inscrits pour l'exercice 2023 concernaient le début des travaux :

L'objet de ces travaux concerne principalement :

- La mise en conformité pour l'accès de l'ensemble du site aux personnes en situation de handicap, la rénovation totale de l'interface parvis/billetterie,
- Le réaménagement d'espaces sous les gradins de la tribune Lenoble comprenant la création d'un aménagement en rez-de-chaussée pour accueillir les locaux du club, la boutique, la billetterie, la consigne, boutique du club entre autres et à l'étage les locaux administratifs,
- L'amélioration de l'accueil des partenaires : création de loges sous les loges déjà en place,
- La création de deux locaux de stockage pour l'entretien du site et pour le stockage des rampes de luminothérapie.

Les crédits qui seront proposés (3 400 000 €) pour 2024 concernent la poursuite et la fin des travaux.

Concernant la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur le site de l'ancienne piscine Océade une étude de programmation a été lancée pour 2024 permettra la poursuite de la programmation et le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

➤ Solidarité, emploi

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole Rouen Normandie se sont développées.

Une partie d'entre elles qui avaient été déployées pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie ont été arrêtées au début de l'année 2022 mais d'autres, notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été amplifiées.

La phase aigüe de la crise sociale liée au COVID s'est estompée mais l'épidémie a impacté durablement les personnes en situations de précarité. La Métropole a été amenée à renforcer ses interventions structurelles en faveur : de l'emploi et de l'insertion des personnes (plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), soutien à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), clauses sociales, chantiers éducatifs,...) ; de la santé de la population (soutien aux réseaux de santé, à l'investissement des établissements sanitaires de dimension intercommunale, à l'université de santé) ; de l'accompagnement des jeunes en difficulté et en risque de marginalisation.

L'ensemble de ces politiques thématiques est déployé avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

✓ Contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'Etat et la Métropole conventionnent sur une durée de trois ans pour mettre en œuvre des actions en matière d'Insertion, d'Egalité entre les Femmes et les Hommes, de Promotion de la Santé, de Prévention Spécialisée, de Politique de la Ville, de Mobilité et de lutte contre la précarité alimentaire qui contribuent à prévenir et à lutter contre la Pauvreté.

La programmation des 17 actions de l'année 2023 représente un budget d'environ 1 590 000 € dont 447 152 € doivent être pris en charge par l'Etat. Sur les 3 années de conventionnement, la Métropole a pu bénéficier d'une aide financière de 1 278 081 € de la part de l'Etat notamment pour accompagner la création ou le développement de projets dans le cadre du déploiement de la stratégie de transition sociale et écologique autour des thématiques : emploi / insertion, mobilité, jeunesse, prévention spécialisée, santé, lutte contre la précarité alimentaire, habitat et politique de la ville.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le Pacte des Solidarités va remplacer la CALPAE (Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi). Les orientations pour le conventionnement 2024-2026 seront arrêtées lors d'un comité de pilotage puis validées en conseil métropolitain début 2024.

✓ Contractualisation avec l'Etat dans le cadre du contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)

L'Etat et la Métropole ont conventionné sur une durée de deux ans pour mettre en œuvre des actions et une coordination qui ont pour objectif d'améliorer l'accueil et l'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale ou primo-arrivantes présentes sur le territoire métropolitain. Les deux années du contrat financées par l'Etat à hauteur de 289 000 € ont permis de développer des actions en faveur de l'hébergement des jeunes de moins de 25 ans, de l'apprentissage du Français, de la santé, de l'insertion professionnelle des personnes et de leur participation. Elles se sont également traduites dans des actions de formation des professionnels et des bénévoles qui les accompagnent.

L'Etat a proposé à la Métropole de prolonger ce contrat en 2024 en ~~prolongant les actions en~~ cours jusqu'à épuisement des crédits qui ont été alloués pour les deux années précédentes (au 31 août 2023 le solde de la subvention de l'Etat non consommé s'élevait à un peu plus de 99 000 €). Dès lors, le prochain contrat devrait démarrer durant le 3ème trimestre 2024, pour une durée de 2 ans. L'enveloppe de crédits qui lui serait dédiée serait équivalente, soit 289 000€ par an.

En revanche, le nouveau CTAI aura un public cible légèrement différent (les personnes primo-arrivantes seront principalement concernées) et les priorités d'actions seront renouvelées pour tenir compte du déploiement en Seine-Maritime du programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés).

✓ Politique de la ville

Signé le 5 octobre 2015, le contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des 16 quartiers prioritaires, correspondant à 47 781 habitants, soit 10 % de la population métropolitaine. Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique ainsi que la tranquillité publique.

Le contrat de ville a été prolongé d'une année supplémentaire, il se terminera donc le 31 décembre 2023. L'année 2023 a été consacrée à aux échanges avec l'Etat autour de la future géographie prioritaire, des axes et des modalités de construction du futur contrat mais également à la poursuite des groupes de travail thématiques pour déterminer les priorités d'action pour les trois prochaines années. Il s'agira en 2024 de finaliser la rédaction du futur projet « quartiers 2030 » avec les partenaires.

✓ Prévention spécialisée

La prévention spécialisée, compétence transférée par le Département de Seine-Maritime à la Métropole en 2017, est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs parents. Cette action vise, par une approche individuelle et/ou collective, à réinscrire les jeunes socialement et professionnellement. Sur le territoire métropolitain, cinq associations sont habilitées à intervenir sur les territoires de douze communes :

- AFPAC : Canteleu
- APER : Darnétal
- APRE : Cléon – Elbeuf - Saint Pierre-lès-Elbeuf - Oissel – Caudebec-lès-Elbeuf, Rouen
- ASPIC : Saint Étienne-du-Rouvray
- CAPS : Sotteville-lès-Rouen – Petit-Quevilly – Grand-Couronne

Suite au diagnostic réalisé sur les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville, il est apparu pertinent d'implanter la prévention spécialisée. Les négociations avec les communes, notamment, sur leur participation financière, sont en cours.

Durant l'année 2023, des négociations avec les communes de Elbeuf/Cléon, Petit-Quevilly, Oissel et Sotteville-lès-Rouen ont permis d'aboutir à la création de 4 ETP éducatifs supplémentaires. Ce travail devrait se poursuivre avec la commune de Rouen en 2024.

Par ailleurs, l'année 2023 a également été marquée budgétairement par une augmentation du point CCN66 à 3.93 €_(pour 3.82 € en 2022) pour l'ensemble des services de prévention spécialisée.

➤ Insertion

✓ PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de celles et ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Le P.L.I.E. 6ème génération (2021/2027) a fait l'objet d'un protocole d'accord validé par les cosignataires suivants : l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie.

Pour les années 2023 à 2025, le service a sollicité une subvention sur les crédits FSE+ du programme opérationnel national FSE 2021/2027. La demande de subvention est en cours d'instruction et porte sur un montant de 2 709 829 €, soit 60% des dépenses éligibles au titre de la période (selon projection des dépenses).

Le département de la Seine-Maritime (sur ses fonds propres) s'engagerait sur une subvention équivalente à celle des années 2014 à 2020, soit 890 000 € pour la période 2023/2025.

Pour la même période, la part de la Métropole est estimée à 916 555 €.

✓ Soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

Il s'agit de mettre en œuvre une ingénierie dédiée à l'accompagnement des territoires métropolitains candidats à l'expérimentation. 4 communes réparties sur 3 territoires émergents se sont engagées dans l'élaboration d'un projet. 2 territoires ont déposé un dossier de candidature en 2023, pour une ouverture d'EBE (Entreprise à But d'Emploi) début 2024. Le 3ème territoire prévoit de déposer son dossier en janvier 2024.

Cette action a vocation à contribuer à l'insertion des personnes privées durablement d'emploi (au moins 12 mois) et au développement d'activités socialement utiles sur le territoire.

✓ Développement d'une plateforme de supports d'activités

Ce projet a vocation à soutenir les acteurs de la prévention spécialisée et de l'insertion auprès des publics jeunes et adultes en difficulté.

Son ambition est d'identifier et de confier des activités supports aux structures habilitées à encadrer des jeunes et des moins jeunes engagés dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les marchés réservés aux SIAE ou les marchés d'insertion seront notamment mobilisés, en lien avec l'unité chargée de développer l'achat socialement responsable.

La Métropole prévoit d'apporter un soutien à la création ou au développement d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) à hauteur de 25 000 € maximum par projet, dans la limite de 2 projets soutenus par an.

Les orientations définitives ne seront connues qu'à l'issue du processus de conventionnement avec l'Etat dans le cadre du Pacte des Solidarités.

✓ Les clauses sociales

La mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés public fait l'objet d'une fiche action (n°2) dans la CALPAE pour ce qui concerne le poste de facilitateur.rice de la clause sociale dédié au suivi des opérations du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Cette action sera proposée lors du conventionnement à intervenir avec l'Etat dans le cadre du Pacte des Solidarités.

✓ Jeunesse

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion. Dans le même sens, la Métropole Rouen Normandie soutient financièrement les Missions Locales qui interviennent sur son territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes et pilote depuis 2017 le Fonds d'Aide aux Jeunes.

✓ Missions locales

Depuis 2010, la Métropole participe au financement des trois missions locales implantées sur le territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales qui déterminent les objectifs et les moyens alloués pour l'exercice de leurs missions de service public. Les conventions actuelles couvrent la période 2023-2025. Les axes de travail commun pour ces conventions sont resserrés sur les priorités stratégiques de la Métropole, soit l'insertion sociale et professionnelle et emploi des jeunes dont ceux habitant un QPV.

✓ Créactifs

La Métropole propose avec le concours Créactifs un appel à projets auprès des jeunes de 18 à 30 ans. Les projets doivent s'inscrire dans les compétences de la Métropole et contribuer à la transition social-écologique du territoire. Le dispositif comporte un volet soutien financier aux projets des jeunes et un volet suivi des lauréats.

✓ Fonds d'aide aux jeunes

Le FAJ est destiné aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le FAJ apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. Le règlement métropolitain du FAJ distingue deux grandes « aides » : Les aides au soutien au projet d'insertion et les aides de première nécessité.

✓ Soutien aux associations « jeunesse » du territoire

2023 a été l'année du lancement de la « Boussole des jeunes » du territoire métropolitain, portée par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et soutenue par la Métropole. La Boussole propose de mettre en relation les jeunes avec le professionnel adéquat du

territoire dans les domaines du logement et de la santé. En 2024 la Métropole poursuivra le financement de cet outil.

✓ Egalité femmes-hommes

La Métropole a adopté son quatrième Plan Egalité Femmes-Hommes (2021-2026) qui comprend deux axes (« Développer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la Métropole » et « Favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques »). L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des conventions avec les associations porteuse d'actions de sensibilisation autour de l'égalité femmes / hommes, d'initiatives en faveur de l'égalité FH dans la culture et de lutte contre les violences, le développement d'un programme d'actions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun (Contrat Local de Sécurité dans les transports), mais aussi autour des journées internationales.

Il s'agit également de poursuivre les actions en matière de lutte contre la précarité menstruelle, de formation des agents de la Métropole et de développer la communication autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles mais aussi de la promotion de l'égalité femmes / hommes en général.

✓ Lutte contre les discriminations

Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD) étant adossé au Contrat de ville, il est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Dans le cadre des travaux autour de l'avenir de la politique de la ville, un groupe de travail s'est réuni pour établir le bilan du PTLCD et travailler sur l'état des lieux des besoins afin de définir les priorités pour les prochaines années. Pour l'année 2024, il est proposé de poursuivre le groupe de travail pour établir les priorités d'action et de relancer l'appel à projets.

➤ Santé

La politique santé de la Métropole a été renforcée par la signature en juillet 2023 d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la CPAM Rouen Elbeuf Dieppe (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Le plan d'actions 2023 se répartit autour de 3 axes :

- L'accès à l'offre de soins,
- La prévention/promotion de la santé,
- La santé environnementale.

Des mesures fortes sont prises se traduisant par un budget significatif sur trois volets :

- La poursuite de l'accompagnement des projets d'investissements proposés par le CHU, le CH du Rouvray, le CHI Elbeuf Louviers et le Centre Henri Becquerel dans le cadre du Segur de la santé,
- Le financement de postes d'enseignants pour l'UFR Santé (Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers et financement spécifique pour l'odontologie),
- Le financement de l'association des professionnels de santé de l'agglomération de Rouen (APSAR+) afin d'aider les professionnels de santé libéraux désireux de se structurer et de s'organiser sur le territoire métropolitain afin d'améliorer l'accès à l'offre de soins

Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été octroyés dans le cadre du contrat local de santé pour soutenir des mesures impactantes :

- Financer et organiser des formations sur le dépistage du cancer auprès d'un public précaire, les premiers secours en santé mentale, l'urbanisme favorable à la santé ou encore sur les compétences psychosociales
- Co-financer des postes de coordination dans le cadre des deux contrats locaux de santé mentale communaux existants.

○ Solidarité internationale

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie a approuvé le 27 septembre 2021 un dispositif de solidarité internationale en cohérence avec ses objectifs locaux en matière de transition social-écologique autour de 3 axes :

- La solidarité sanitaire et environnementale,
- L'aide d'urgence internationale,
- La lutte contre les discriminations et les inégalités.

L'une des innovations, est qu'au-delà du travail en réseau déjà existant, la Métropole propose de mobiliser les citoyens et les associations de son territoire dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle internationale en mettant en place des appels à projets qui concerneront la lutte contre les discriminations et la pauvreté, la santé, le social, l'éducation, l'égalité femmes-hommes et l'environnement.

En 2024, dans un contexte budgétaire contraint, la Métropole Rouen Normandie poursuivra la mise en œuvre de sa politique de solidarité internationale telle que définie dans la délibération du Conseil métropolitain du 27 septembre 2021 :

A/ Une solidarité sanitaire et environnementale

En 2024, la Métropole soutiendra la coopération décentralisée notamment à Madagascar avec la Commune Urbaine de Fort Dauphin, InterAid et les Régions d'Atsimo Atinanana et de Fitovinany , Hydraulique sans frontières et la Commune de Fanivenola située dans la région de Vatovavy-Fitovinany en plus des soutiens actuels sur Haïti et au Sénégal.

Elle continuera ses liens avec les partenaires institutionnels, notamment l'Agence Française de Développement (AFD), Cités Unies France, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et la DAECT (Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Locales), la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, les communes métropolitaines, les ONG et les associations engagées dans la coopération décentralisée et la solidarité internationale.

B/ Une solidarité mobilisant des citoyens et des associations du territoire

En 2023, la Métropole a impulsé un premier appel à projets à destination des associations du territoire pour des projets internationaux tournés vers la solidarité internationale . Des projets ont ainsi été retenus pour une ouverture vers Madagascar, le Sénégal, Le Maroc le Cap-Vert

En 2024, la Métropole lancera un nouvel appel à projets de solidarité internationale.

C/ L'aide d'urgence dans les pays en développement

L'aide d'urgence de la Métropole sera également reconduite en 2024 et pourra être mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées liées aux catastrophes naturelles, climatologiques, sanitaires, géopolitiques (guerres...). Cette enveloppe a été au cours de l'année 2023 adaptée aux évolutions d'urgences marquées par deux séismes : en Turquie-Syrie et au Maroc, et les inondations en Lybie liées à la tempête Daniel.

La Métropole a apporté son soutien à chacun des pays par le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) du MEAE. Le budget aide d'urgence a été multiplié par 3 en 2023.

➤ Stratégie métropolitaine en matière de démocratie participative

A. Le renforcement du dispositif d'association citoyenne et d'animation territoriales

1. Poursuite de la définition et mise en œuvre des stratégies de participation citoyenne des projets de la Métropole Rouen Normandie : pour l'année 2024, les enjeux majeurs concernent l'élaboration du projet de territoire en vue de la révision du SCoT-AEC/PLUi avec une stratégie très ambitieuse de concertation, ainsi que la finalisation de la concertation sur le PDM avec l'enquête publique. Par ailleurs, d'autres démarches sont également à souligner avec la concertation sur le projet de requalification du Pont Boieldieu, la poursuite de la concertation sur la Balade du Cailly (2^{ème} phase) et le lancement d'une nouvelle phase de concertation sur le projet Saint Sever-Nouvelle gare, ...

2. Création d'une convention citoyenne des transitions : à l'occasion de la révision des grands documents de planification SCoT/PCAET/PLUi, l'élaboration du projet de territoire donne la possibilité d'engager une réflexion partagée, de recréer des liens entre décideurs-experts-citoyens, de se fixer collectivement un projet d'avenir désirable, qui nous permette de mieux agir pour ne pas subir les crises et être résilients face aux changements climatiques inexorables. Il a ainsi été décidé de s'appuyer sur un outil de concertation qui semblait idoine pour traiter ces questions : la convention citoyenne des transitions.

Cette convention permettra de former et sensibiliser une centaine de citoyens afin qu'ils puissent d'une part apporter des avis éclairés sur le projet de territoire et d'autre part contribuer à la définition de dispositifs permettant d'accompagner le changement de modes de vie nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés pour notre territoire. In fine, l'objectif est de réussir à créer une opinion citoyenne éclairée qui aboutisse à des avis construits collectivement et partagés.

Un appel à candidatures a été lancé du 2 mai au 8 juin 2023 permettant d'identifier 409 candidats, dont 89 grâce aux rencontres de proximité et 320 spontanées. 354 candidatures étaient recevables et proposées au tirage au sort. 52 communes de la Métropole sur 71 étaient représentées et 52% de femmes et 48% d'hommes ont candidaté.

100 personnes ont été sélectionnées lors d'une soirée de tirage au sort organisée le 27 juin 2023 en présence de Maître CABIN-DACIER, huissière de justice. 5 scrutins ont été définis conformément à la structuration urbaine de la Métropole et dans le respect de la parité. La convention se composait alors de 52 femmes et 48 hommes qui résident dans 30 communes.

Cependant, depuis lors quelques désistements ont déséquilibré le panel, notamment en termes de parité. Il a été donc jugé pertinent de mobiliser un prestataire pour recruter 10

habitantes supplémentaires, un effort est également demandé en termes de représentativité territoriale et CSP. Les recrutements sont en cours.

La convention citoyenne devra se réunir au moins 6 fois entre septembre 2023 et juin 2024 afin d'élaborer une contribution collective au projet de territoire 2050.

Entre les sessions, des rencontres en ligne, dites « intersessions » seront proposées pour approfondir des sujets et les travaux engagés par les citoyens. Ultérieurement, les citoyens qui en donneront l'accord pourront être sollicités de nouveau pour travailler sur la poursuite de la démarche d'élaboration du SCoT et PCAET.

3. Consolidation d'une communauté numérique de participation citoyenne : la plateforme JeParticipe est le site de référence de la participation citoyenne métropolitaine, véritable portail de toutes les démarches participatives : consultations, enquêtes et réunions publiques, ateliers d'innovation et participatifs, cartographie participative, balades métropolitaines, visites de chantier, chantiers participatifs, cafés métropolitains, débats en ligne (forum participatif), questionnaires, sondages en ligne et sur facebook.

La refonte du site JeParticipe au premier trimestre 2023 et la création d'une nouvelle identité pour toutes les démarches participatives, ont certainement eu un impact dans l'augmentation des chiffres de fréquentation pour le premier semestre 2023 : 48 271 visites sur le site JeParticipe et 186 285 pages vues (sur l'ensemble de l'année 2022 on décompte 50 580 visites sur le site et 164 139 pages vues).

Le nombre d'adhérents aux démarches participatives a progressé. Il est de 2800 en 2022 pour 4 416 personnes abonnées à nos newsletters en 2023 (3 600 au Fil de la Participation et 2 231 à nos démarches).

B. L'animation des travaux du Conseil de Développement Durable (CDD) et de ses commissions

En application de l'article L 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CDD est l'instance de consultation avec la société civile au service de la dynamique du territoire et de la démocratie participative locale. Elle intègre trois comités dont les travaux doivent être animés, suivis et accompagnés :

Le comité du changement climatique et de l'aménagement du territoire (CCCAT) : en 2023 il a pu finaliser sa contribution au projet de quartier Flaubert et initier un cycle de travail autour de la révision du SCOT AEC et PLUi qui se poursuivra en 2024

Le comité d'évaluation de la transition sociale écologique (CETSE) : a travaillé à la rédaction d'un avis sur le bilan à mi-parcours du PCAET et des préconisations pour le PCAET à venir. En 2024, il se consacrera à l'évaluation de l'impact sociétal de notre politique de transition social écologique.

Le comité des partenaires mobilités (CPM) : a poursuivi un cycle de travail autour de la tarification solidaire pour la rentrée 2024, ainsi que sur le suivi des actions du PDM : plan vélo, logistique urbaine, ferroviaire...

Un comité du numérique a été créé dès juin 2023 et il devra notamment contribuer à la tenue de route du numérique responsable de la Métropole, au déploiement de l'open data et à engager des réflexions autour de 4 grands thèmes :

- Accessibilité au numérique / fracture numérique,
- Sensibilisation et éducation aux enjeux du numérique,
- L'impact environnemental et la sobriété numérique,
- Tech for Good : impact sociétal positif au cœur de la transformation numérique.

Chaque comité se réunit avec une régularité mensuelle, ce sont ainsi 19 séances de travail qui ont été organisées au cours du premier semestre 2023.

C. L'articulation de la stratégie métropolitaine de démocratie participative avec l'échelle communale

1. Renforcement des liens territoriaux : la 12^{ème} commission « Démocratie participative et co-construction citoyenne » (élus) a été fortement mobilisée pour l'élaboration de la charte de la participation citoyenne, l'animation du réseau des référents de la participation citoyenne (techniciens) a abouti à la mise en place d'un dispositif de formation en partenariat avec le CNFPT.

Il convient de souligner la mobilisation importante des communes membres du réseau des référents pour l'organisation des Rencontres européennes de la participation accueillies à Rouen en juin 2023, notamment Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Bois-Guillaume, Malaunay, Maromme et Elbeuf.

2. La transition écologique, l'articulation des échelles communale et métropolitaine et le projet européen Phoenix : la Métropole s'est portée volontaire pour être territoire pilote du projet européen de recherche et d'innovation PHOENIX, dont l'objectif est d'enrichir les innovations démocratiques dans la mise en place du Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal).

Il s'agit d'un projet de recherche et d'innovation d'une durée de 42 mois (2022-2025), financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020. Il réunit un consortium international de 15 partenaires dans 10 pays de l'UE, coordonné par le Centre d'Etudes Sociales de l'Université de Coimbra (Portugal) et formé par : la Fondazione Giangiacomo Feltrinelli (FGF, Italie), l'Université de Florence (UNIFI, Italie), Res publica (France), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS, France), la Métropole Rouen Normandie (France), The Good Lobby (TGL, Belgique), l'Instituto de Políticas y Bienes Públicos (CSIC, Espagne), l'Université de Southampton (SOUTHAMPTON, Royaume-Uni), l'Université de Szeged (USZ, Hongrie), l'Université de Groningen (RUG, Pays-Bas), la e-Governance Academy (eGA, Estonie), l'Associação Oficina de Planeamento e Participação (OFICINA, Portugal), ONESOURCE (Portugal), l'Université de Coimbra (UC, Portugal) et l'Université d'Islande (UoI, Islande).

Comme indiqué ci-avant, la Métropole s'est engagée dans une démarche de convention citoyenne afin d'élaborer collectivement le projet de territoire en vue de la révision du SCoT, PCAET et PLUi. Cette démarche de convention citoyenne s'ajoute aux nombreuses démarches participatives identifiées aujourd'hui sur le territoire métropolitain, comme par exemple :

- Conventions citoyennes municipales : Rouen et Petit-Quevilly,
- Comité citoyen de Maromme,

- Commission citoyenne de Caudebec-lès-Elbeuf,
- Convention citoyenne sur l'urbanisme à Bois Guillaume,
- Communauté énergétique de Malaunay,
- Comité citoyen écologique de Bihorel.

Il a ainsi semblé pertinent de constituer une commission en charge de réfléchir à l'articulation des différentes échelles de ces conventions et dispositifs citoyens. En effet, cela permettrait d'enrichir mutuellement nos démarches, de faire le lien entre celles-ci et de mieux partager avec les citoyens de la convention citoyenne métropolitaine les attentes et travaux des conventions citoyennes municipales afin que ceux-ci puissent être pris en compte dans leur contribution au projet de territoire métropolitain.

Cette commission est composée d'environ 30 membres dont :

- Des représentants politiques et des services des communes et de la Métropole,
- Des acteurs issus du Conseil de Développement Durable (CDD) de la Métropole,
- Des citoyens issus des différentes démarches participatives citées ci-avant.

Ce dispositif innovant s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet de recherche PHOENIX, financé par la Commission Européenne, nous permettant ainsi de bénéficier de l'accompagnement du cabinet de conseil en concertation « Res publica » pour coordonner et animer les travaux de la commission.

3. **Penser et aménager le territoire durablement**

➤ Planification urbaine

Les dépenses en matière de planification urbaine sont pour l'essentiel recentrées sur l'élaboration du SCoT AEC et sur la Révision générale du PLUi.

Pour rappel, le budget global de l'élaboration du Scot AEC et de la révision du PLU intègre également le financement de la révision du PCAET et l'élaboration de son plan d'actions, le budget concertation des études connexes et l'AMO juridique et d'ordonnancement.

L'année 2023 a été principalement consacrée au recrutement des bureaux d'études et prestataires, ce qui a conduit à revoir à la baisse le montant des dépenses initialement prévues sur cet exercice.

A compter de 2024, les dépenses concourant à l'élaboration du SCoT AEC et à la révision du PLUi seront intégrées à une Autorisation de Programme d'un montant global de 4 250 000 €.

Les crédits de paiements sollicités en 2024 s'élèvent à un montant de 1 100 000 € qui seront principalement affectés au règlement des différents prestataires.

La démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) s'est poursuivie en 2023 et le projet de règlement devrait être soumis à enquête publique en fin d'année.

S'agissant des risques « cavités » et « falaises », un budget de 200 000 € avait été inscrit au budget 2023. Une mission d'un montant global de 160 000 € a été confiée au BRGM afin de consolider la connaissance du risque falaise sur les zones non investiguées et une partie de cette dépense a été engagée sur les crédits 2023. Le montant des aides allouées aux particuliers pour financer des reconnaissances de cavités souterraines atteint 100 000 € et a nécessité à un ajustement à la hausse (50 000 €) en DM1.

Le budget 2024 permettra de finaliser l'étude portant sur le risque falaise, de financer des études ponctuelles en cas d'effondrement et de poursuivre la politique de versement de subvention aux particuliers pour la reconnaissance de cavités.

➤ Stratégie Foncière et Constitution de réserves foncières

L'année 2023 a été marquée par l'approbation en mars d'un document cadre sur la Stratégie foncière Métropolitaine. L'investissement pour la mise en œuvre de cette Stratégie est estimé à 77 000 000 € sur une période de 15 ans, soit un rythme moyen d'investissement de l'ordre de 5 000 000 € l'an.

En 2023, le rythme des acquisitions réalisées directement par la Métropole a été particulièrement soutenu. Il devrait représenter un montant de l'ordre de 8 000 000 €.

Parallèlement, le montant des rachats auprès de l'EPF devrait atteindre 2 000 000 €, et porter principalement sur des biens immobiliers arrivant en fin de portage sur les secteurs Saint-Sever Nouvelle Gare et de la Plaine de la Ronce.

En 2024, la montée en puissance opérationnelle de la Stratégie foncière devrait se poursuivre. Des acquisitions foncières sont notamment à prévoir dans le cadre du déploiement de la Stratégie foncière Habitat ou en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR).

Des rachats EPF sont par ailleurs programmés pour un montant de 1 300 000 €. Les rachats concerneront le secteur Saint-Sever Nouvelle Gare (fonciers arrivant en fin de portage) et les ZAC Flaubert et Luciline (rachats d'espaces publics aménagés destinés à intégrer le domaine public métropolitain).

A compter de 2024, les acquisitions foncières et rachats EPF seront traités dans le cadre d'une Autorisation de Programme. Pour l'année 2024, les Crédits de Paiement sollicités s'élèveront à environ 6,5M€.

En matière de traitement des friches la totalité des crédits inscrits au budget 2023 devrait être engagée. Les besoins pour 2024 sont évalués à 1 452 100 €. Il s'agira en particulier de poursuivre les études et travaux concourant au recyclage du secteur Seine Sud, de solder l'opération Cousin Corblin à Elbeuf et d'engager les premières démolitions sur le site de l'îlot Nétien à Rouen, retenu pour l'implantation du futur Palais des Congrès.

➤ Grands projets et opérations d'aménagement

○ Rouen Flaubert

Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet de reconfiguration du centre de la Métropole et de nouveau rapport à la Seine. Ce projet, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA, est emblématique de la volonté de la Métropole d'éviter l'étalement et de localiser logements et activités au cœur de l'aire urbaine.

L'année 2023 a été marquée par les premières remises d'ouvrages (voiries anticipées, boulevard Béthencourt) pour un montant de 3 508 115 € TTC et par le démarrage des travaux d'aménagement du parc Camille Claudel. S'agissant des remises d'ouvrage, il est précisé qu'un travail a été effectué avec l'aménageur afin d'en préciser le périmètre.

S'agissant du mandat Bord de Seine, les travaux de viabilisation des abords du Hangar 105, initialement prévus en 2023 pour un montant de 1 3051 331 €, sont repoussés en 2024. Ils donneront lieu au versement d'une avance de 910 000 €.

Les travaux d'aménagement de la ZAC se poursuivront en 2024 en générant des dépenses importantes dans le bilan de la concession, notamment les travaux du Parc-canal et ceux des remblais 2^{ème} phase.

Le montant de la participation d'équilibre à verser en 2024 s'élèvera à 7 370 000 €.

La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. A fin 2023, le total des versements réalisées par la Métropole devrait s'élever à 8 994 000 €.

○ Quartier Saint-Sever Nouvelle gare

En application du PPA, un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été conclu pour une durée de 8 ans et un montant de 3 723 660 € TTC.

L'année 2023 a été marquée pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre urbaine, la réalisation d'études techniques et le lancement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment pour la mise en place de la concertation.

Pour 2024, les crédits seront nécessaires pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre urbaine ainsi que celles portant sur la redynamisation du quartier existant.

Ces études devraient bénéficier de subventions de l'Etat et de la Région.

○ Campus santé

Dans le cadre du projet Campus santé, des crédits seront proposés pour réaliser des actions de requalification des espaces public : requalification de la rue du Professeur Stewart et mise en valeur de la sous-face du pont de VRU rue du Mont-Gargan.

○ Le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères

L'année 2023 a été consacrée à la collecte des derniers DGD des entreprises afin de solder les marchés, à la poursuite des démarches de résolution des désordres (réparation de la toiture de la maison du Parc) et à la poursuite du déploiement du réseau de vidéoprotection.

Une négociation a été engagée avec la société Eiffage suite à la réclamation adressée à la Métropole par cette société (demande d'indemnité liée à l'allongement du chantier et aux frais engendrés par l'épidémie de Covid).

Une somme sera inscrite au Budget 2024 pour solder cette opération.

Le montant global de l'Autorisation de Programme (24 422 545 € TTC) reste inchangé.

○ Balade du Cailly

L'année 2023 a permis de finaliser le diagnostic de maîtrise d'œuvre et de lancer la plupart des études d'Avant Projet (AVP). Une partie des études techniques et environnementales ont été engagées en 2023 et se termineront en 2024.

1 M€ est proposé en 2024, dont 0,65 M€ pour la poursuite des études : dossiers PRO, Loi sur l'Eau et diverses études (études faune/flore, repérage de réseaux, investigations géotechniques...).

○ Politique de l'Habitat (logement)

La Métropole a adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 le 16 décembre 2019.

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire. Il vise un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois en lien avec la desserte en transports en commun, dans le respect de la préservation de l'environnement.

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Les aides à la production de logements sociaux prévus au titre du PLH sont liées à la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et aux dossiers de demandes de financement qui sont déposées chaque année.

A compter de 2024, ces aides seront gérées dans le cadre d'Autorisations de Programme millésimées, d'une durée de 4 ans.

Sur le sujet des copropriétés, l'année 2023 devrait voir se concrétiser plusieurs opérations accompagnées suite au travail effectué par ALTERN et par les opérateurs ANAH.

L'année 2024 devrait être caractérisée par une montée en puissance de l'action en faveur des copropriétés. Les besoins de financements sont chiffrés à 1,5 M€ qui seront en particulier mobilisés sur les opérations suivantes :

- Nouvelle OPAH RU d'Elbeuf, avec moins de propriétés accompagnées mais potentiellement davantage de travaux,
- Lancement d'une OPAH RU sur Rouen avec un volet copropriété,
- Seconde année de l'OPAH CD Saint-Etienne-du-Rouvray avec des premiers travaux identifiés suite aux votes en assemblées générales de copropriété,
- Mise en place d'une concession pour le recyclage de la copropriété Faucigny à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Développement des demandes de subventions des copropriétés engageant des travaux de rénovation thermique (contexte national et déploiement de la SPL ALTERN), avec mise en place d'un suivi en Autorisation de Programme.

Le traitement de la copropriété Faucigny fera l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 3,7 M€.

En matière de renouvellement urbain, 0,14 M€ seront mobilisés au titre du suivi-animation de l'OPAH-RU d'Elbeuf et 0,97 M€ de fonds de concours NPRU seront versés afin d'accompagner la restructuration de centres commerciaux à Rouen, Cléon et Petit-Quevilly.

A compter de 2024, ces fonds de concours feront l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 3 M€.

La Métropole continuera à apporter son soutien financier à la construction de logements à prix abordable, notamment à travers l'accession sociale. Les besoins de financements pour 2024 sont estimés à 0,7 M€.

Concernant la délégation des aides à la pierre, l'avenant à la convention de délégation pour l'année 2023 porte l'enveloppe déléguée à 2,9 M€, en dépenses et recettes ; les engagements comptables correspondants interviendront en 2024.

Sur le champ de l'habitat privé (études, travaux, OPAH hors copropriétés et Quartiers politiques de la ville, subventions aux travaux dans le diffus, lutte contre la vacance...), les besoins pour 2024 sont chiffrés à 0,74 M€. Il s'agira principalement de poursuivre les aides à la rénovation thermique en faveur des propriétaires occupants (0,2 M€), d'accompagner les travaux de rénovation des logements indignes ou dégradés dans le cadre de l'OPAH RU d'Elbeuf et de l'OPAH RU de Rouen, en cours de lancement (0,3 M€), et de financer le suivi-animation de l'OPAH RU de Rouen (0,1 M€).

L'OPAH RU de Rouen devrait bénéficier en 2024 d'une subvention ANAH d'un montant de 0,12 M€.

La réhabilitation du parc de logements sociaux fera l'objet à compter de 2024 d'Autorisations de Programme (AP) d'une durée de 4 ans. Le montant total de l'AP millésimée 2024 est de 3 M€. Les Crédits de Paiement sollicités pour 2024 s'élèvent à 0,3 M€.

4. Renforcer la cohésion territoriale

➤ Aménagement durable de l'espace public

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de voirie. Ce poste de dépenses important pour notre établissement fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

Outre la gestion rigoureuse et globale des espaces, cette compétence permet aussi de mettre en place une politique métropolitaine des mobilités douces. Dans le même esprit, la Métropole agit sur la maîtrise de l'énergie en réduisant de façon significative les consommations de l'éclairage public au travers de 3 types d'actions :

- L'extinction de l'éclairage la nuit en concertation avec les communes qui le souhaitent ;
- La mise en place de la modulation de l'éclairage ou la diminution de sa puissance ;
- Le remplacement des éclairages vétustes par la pose d'éclairage à leds.

Cela s'est concrétisé par une réduction de 23 % des consommations électriques dans ce secteur d'activité sur la période courant de 2016 à aujourd'hui. Il est proposé de poursuivre fortement cette politique en s'appuyant notamment sur un prêt d'avance remboursable conclu avec la banque des territoires afin d'accélérer la rénovation énergétique de notre patrimoine d'éclairage public. Il s'agit là d'un des axes majeurs du plan de relance de la Métropole et du plan de sobriété adopté le 3 octobre 2022. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique des sources énergivores par un éclairage de type LED.

Compte tenu du contexte énergétique actuel, il est d'autant plus important d'appuyer nos efforts sur la maîtrise de notre éclairage.

La Métropole poursuit en 2024 le déploiement de son Plan Pluriannuel d'Investissement de 2021 à 2026 avec la prise en compte des conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et la poursuite des objectifs renforcés en matière de renaturation, de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces, de qualité et sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économiques et intégrera dans ses projets de voirie les réflexions sur les mobilités actives.

Deux enveloppes spécifiques de ce PPI sont ainsi consacrées à la renaturation de nos espaces publics d'une part et à l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir.

Plus globalement, la Métropole souhaite au travers de ses investissements se re-questionner sur les usages de l'espace public en mettant l'individu et la qualité de vie au centre des préoccupations.

En effet, la nature en ville ne concerne pas uniquement la biodiversité, il s'agit également d'un défi pour la qualité de vie à travers la durabilité de nos modèles urbains. Dans cette même logique, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur continueront à être au cœur des réflexions pour réaliser une Métropole vertueuse et attractive pour tous.

En outre, il a été décidé de développer les APCP pour les PPI ~~voies, et les projets de~~ territoires continuent à s'inscrire dans le déploiement d'AP.

L'année 2024 permettra également la poursuite de la réalisation des projets de territoire 1. Une AP de 40 M€ sera également mise en place pour les projets de territoire 2 qui sont en cours d'élaboration en lien avec les 4 conférences locales des Maires.

➤ Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification de 9 des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Les Hauts de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray).

Les conventions pluriannuelles par quartiers ont été approuvées courant 2019 et mises en œuvre dans le cadre d'engagements financiers pris par l'ANRU à échéance 31/12/2026. Les clauses de revoyure des 3 projets d'intérêt national devront être intégrées dans les projets urbains. Les opérations débutées en 2020 se poursuivront.

La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages (ponts, etc.) nécessiteront à nouveau en 2024 la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en termes de sécurité.

Désormais, la collectivité s'engage dans une opération récurrente de gros entretien. Des crédits seront proposés en 2024 notamment pour le pont Corneille à Rouen.

➤ Accueil des citoyens français itinérants

Pour l'année à venir, le besoin de la Métropole Rouen Normandie reste de répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du voyage en passant notamment par la construction d'une aire de grands passages. Le Conseil métropolitain n'ayant pas voté la délibération, le dossier est dorénavant traité par le Préfet et ses services déconcentrés. La mobilisation des communes sera nécessaire pour réaliser les dernières constructions de terrains familiaux ou d'habitats adaptés pour l'accueil des citoyens français itinérants (ex. gens du voyage) dont la Métropole a besoin (8 nouveaux sites pour 160 places caravanes, contre 11 aires existantes pouvant accueillir 254 caravanes) pour remplir ses obligations envers ce public fragile et combler le déficit d'emplacements. A ce titre, un programme pluriannuel d'investissement sur la période courant de 2022 à 2027, dont le coût est estimé à environ 20,5 M€ a été voté lors du Conseil du 8 novembre 2021.

En outre, sur l'agglomération, une forte proportion de la population du voyage recherche un point d'ancrage qui s'orientera vers une sédentarisation déjà effective mais laissée sans réponse jusqu'à maintenant. Face à cette évolution, et pour faire suite à l'étude réalisée en 2022 pour l'aménagement d'une aire familiale, des travaux ont été réalisés en 2023 sur la

commune de Mesnil-Esnard pour un achèvement premier semestre 2024. L'ambition de la Métropole Rouen Normandie étant de fermer l'aire de Rouen/Petit-Quevilly à la suite de l'épisode Lubrizol. Le projet de 20 emplacements familiaux sur la commune de Petit-Couronne à proximité du Zénith sera construit pour répondre à ce besoin. En parallèle, les études seront orchestrées pour mener l'opération de Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour aménager une aire familiale de 8 emplacements.

Enfin, des crédits sont proposés pour l'entretien des aires d'accueil. Des campagnes de travaux pendant les périodes de fermeture doivent être menées sur les aires afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des installations. La période COVID n'a pas permis de faire tous les travaux nécessaires, une nouvelle campagne sera donc diligentée.

Chaque année, est menée une mise en conformité obligatoire de nos installations électriques et les travaux y afférant pour une enveloppe comprise entre 12 000 et 25 000 €.

➤ Dotations des communes

La Métropole conservera, en 2024, son dispositif de redistribution financière via la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Cette dernière, faisant partie intégrante du pacte financier et fiscal, augmentera de 100 000 € sur des critères de solidarité (soit 10,8 M€).

Les dossiers « ANRU » des communes concernées ont tous été approuvés par le Conseil métropolitain, et la mise en œuvre des projets monte en puissance. Les fonds de concours « ANRU » pourront dans ce cadre, continués à être mobilisés en 2024.

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, l'enveloppe de 700 000 € est maintenue en 2023.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017.

Au travers du dispositif FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local), la Métropole Rouen Normandie souhaite faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communales tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole, un territoire d'excellence dans la transition social-écologique.

Doté d'une enveloppe de 48 millions d'euros pour la période 2021-2026, ce fonds de concours pourra être mobilisé pour les communes en 2024.

Enfin, un FAA fonctionnement pourra être à nouveau mobilisé par les communes en 2024 avec un budget de 75 000€. Son objectif étant de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4500 habitants en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure ou de superstructure.

5. Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole

➤ L'évolution des dépenses de personnel

Au 31 décembre 2022, 1 740 postes à statut public ou privé étaient pourvus au sein de la Métropole.

En 2023, plusieurs éléments ont impacté la masse salariale dont :

- Des augmentations des salaires publics avec la revalorisation des grilles des catégories B et C en janvier et juillet 2023, et la revalorisation du point d'indice +1.5% en juillet 23.
- Des négociations salariales des salariés de droit privé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 23
- La monétisation possible de 5 jours dans le cadre des comptes épargne temps,
- Une résorption du nombre d'emplois vacants.

Outre les dépenses de personnel correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention hygiène et sécurité) et à l'action sociale.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Métropole a décidé de revaloriser au 1^{er} septembre 2023 la valeur faciale du titre restaurant de 0.80€, tout en maintenant sa participation employeur à 60%.

La masse salariale représente sur 2023 hors décision modificative, 15.3% du budget de fonctionnement de la Métropole (taux incluant l'ensemble des 8 budgets de la Métropole dont celui des transports).

Pour 2024, il sera proposé une évolution du budget dédié aux frais de personnel (chapitre 012) de 5% de B.P. à B.P.

Ces évolutions prévisionnelles intègrent notamment :

- Des créations de postes : dont 12 aux régies de l'eau et l'assainissement dans le cadre d'un plan de remise à niveau de la structure technique pour permettre la forte montée en puissance des investissements, la création de 2 postes en lien avec le transfert des aides à la pierre de l'Etat vers la Métropole au sein du Département Urbanisme et Habitat et 5 pour l'entretien des espaces verts dans deux pôles de proximité consécutivement à la fin d'un dispositif d'aide aux emplois d'insertion ;
- Un renforcement des enveloppes de renfort/remplacement provisoires pour améliorer les continuités de service ;
- L'impact de la décision de 5 points d'indice majoré supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024 prévue pour la fonction publique, ainsi que l'impact des évolutions du point d'indice,
- L'impact en année pleine de la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant de 0.80€.

Il est à noter que l'impact mutualisation des DSI de la ville de Rouen et de la Métropole a été neutralisé dans cette estimation puisqu'elle fera l'objet d'une contrepartie financière.

➤ La gestion prévisionnelle des emplois

Au 31 décembre 2022, les 1 740 postes à statut public ou privé pourvus se répartissaient ainsi :

-1 364 titulaires ou stagiaires à statut public (78%) et 376 contractuels à statuts public et privé (22%)

- 88% sur des emplois à statut public et 12% sur des emplois à statut privé au sein de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Pour les emplois à statut public :

La répartition, en 2022, a vu la part des femmes augmenter en passant de 41% à 44%. Les hommes restent majoritaires. Les hommes sont plus présents dans la filière technique. Ils représentent 82% des effectifs de cette filière comme en 2021. Les femmes sont davantage présentes dans la filière administrative. Elles occupent 83% des effectifs de cette filière.

Les agents se répartissent à 53% au sein de la catégorie C, 21% en catégorie B et 26% en catégorie A ce qui représente une baisse de la catégorie B -2% par rapport à 2021 ainsi qu'une évolution à la hausse +1% pour les catégories C et A par rapport à 2021.

Les emplois relèvent principalement des filières technique (59%) et administrative (35%) selon une répartition similaire à 2021.

Pour les emplois à statut privé des régies eau et assainissement :

76% des postes sont pourvus par des hommes et 24% par des femmes. Les effectifs sont essentiellement assimilés à la catégorie B (41%) et C (38%).

L'âge moyen au sein de l'Etablissement est 44.97 ans soit un âge moyen en baisse de 0.5 par rapport à 2021.

La durée de travail

Au 31 décembre 2022, la majorité des agents effectue leur durée de temps de travail en horaires fixes (56% contre 44% en horaires variables).

5.7% des agents, majoritairement des femmes (88% de l'effectif), exercent leur activité à temps partiels, essentiellement à 80% (70%) et à 90% (23%).

Conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Métropole a redéfini des cycles de travail en conformité avec la durée légale du temps de travail (1607h/an).

Dans ce cadre, depuis le 1^{er} janvier 2022, 19 possibilités d'organisation sont désormais ouvertes et notamment la possibilité de travailler à temps complet, 35 h sur 4 jours ou sur différents cycles, 9 jours ouvrés sur 10 ou 4.5 jours sur 5.

Conformément aux textes en vigueur, certains emplois comportant des sujétions particulières (des horaires décalés...) ouvrent droit à un cycle de travail inférieur à la durée légale de 1 607 h par an (ex : agents de collecte des déchets, opérateurs cureurs des réseaux d'assainissement, agents de sécurité des musées...).

Ces dispositions visent notamment à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

De plus, un nouveau règlement du télétravail a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2022, pour modifier le plafond hebdomadaire de jours télétravaillés à 2 jours au lieu d'une journée.

Depuis 23 mai 2022, une expérimentation télétravail a été mise en place portant le plafond hebdomadaire à 3 jours (maximum 1 jour fixe et 2 jours flottants par semaine). Elle concerne près de 100 agents.

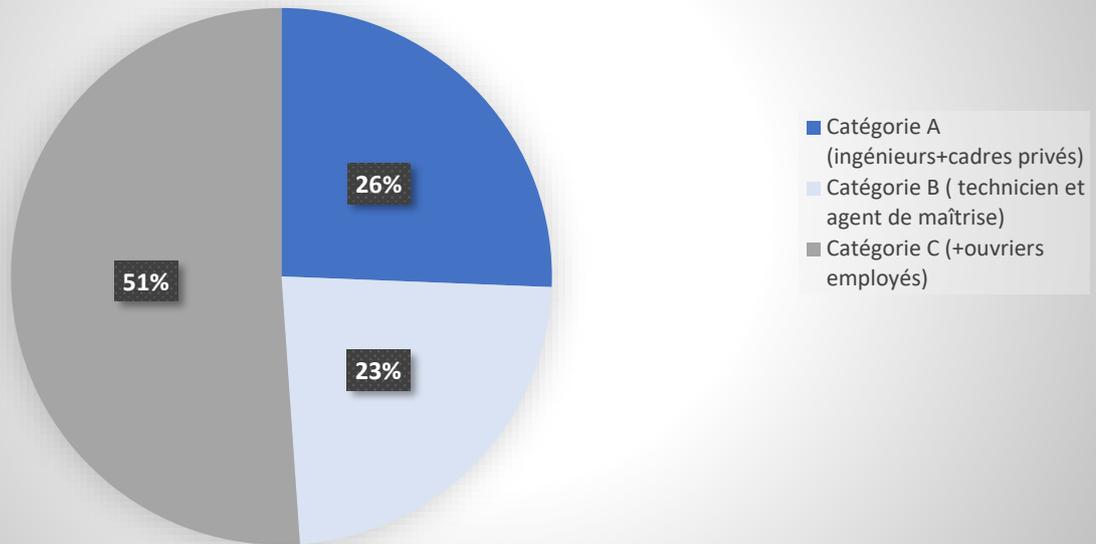
➤ La répartition des effectifs pourvus au 31 décembre 2022

Répartition par catégorie, cadre d'emplois ou groupe de classification et genre

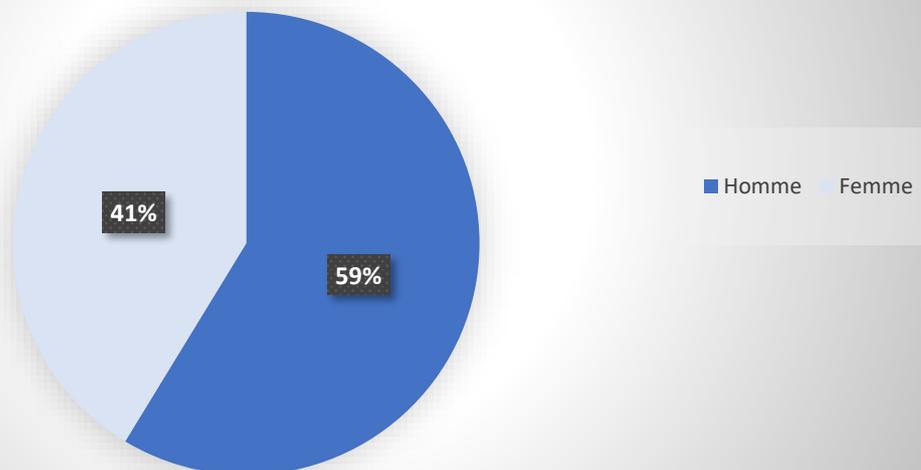
	GENRE		Total général
	femmes	hommes	
Catégorie A	226	176	402
Filière administrative	132	56	188
Administrateur		1	1
Administrateur général		1	1
Administrateur hors classe		1	1
Attaché	84	26	110
Attaché hors classe	10	2	12
Attaché principal	36	15	51
Directeur Général Adjoint des Services + 400.000 habitants		5	5
Directeur Général des Services + 400.000 habitants		1	1
Directeur territorial	2	4	6
Filière Culturelle	15	7	22
Attaché de conservation du patrimoine	6	1	7
Attaché principal de conservation du patrimoine	4	2	6
Bibliothécaire principal	1		1
Conservateur du patrimoine (sur concours)	2	3	5
Conservateur du patrimoine (sur promotion)		1	1
Conservateur du patrimoine en chef	2		2
Filière sociale	2	0	2
Assistant socio-éducatif	1		1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1		1
Filière Technique	77	113	190
Ingénieur	41	62	103
Ingénieur en chef	1	7	8
Ingénieur en chef hors classe		5	5
Ingénieur principal	35	39	74
Catégorie B	204	116	320
Filière administrative	146	16	162
Rédacteur	46	7	53
Rédacteur principal de 1ère classe	57	5	62
Rédacteur principal de 2ème classe	43	4	47

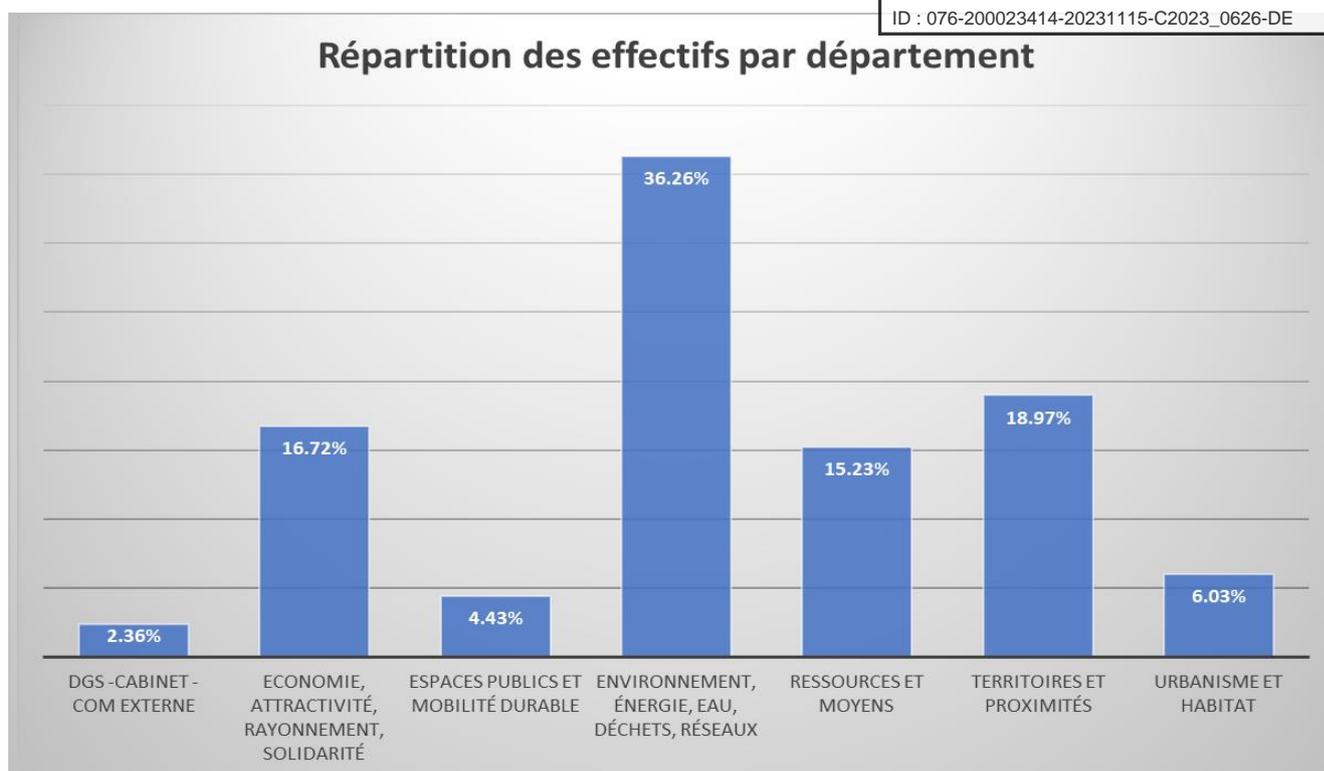
	Femmes	Hommes	
Filière animation	1	0	1
Animateur	1		1
Filière Culturelle	19	3	22
Assistant de conservation	14	2	16
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2		2
Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	1	4
Filière sportive	1	0	1
Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe	1		1
Filière Technique	37	97	134
Technicien	14	45	59
Technicien principal de 1ère classe	10	25	35
Technicien principal de 2ème classe	13	27	40
Catégorie C	240	571	811
Filière administrative	167	22	189
Adjoint administratif	37	4	41
Adjoint administratif principal de 1ère classe	92	10	102
Adjoint administratif principal de 2ème classe	38	8	46
Filière animation	1	1	2
Adjoint territorial d'animation	1		1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe		1	1
Filière Culturelle	20	26	46
Adjoint territorial du patrimoine	11	12	23
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	8	11	19
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	3	4
Filière Technique	52	522	574
Adjoint technique	16	107	123
Adjoint technique principal de 1ère classe		3	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	16	212	228
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	89	96
Agent de maîtrise	4	28	32
Agent de maîtrise principal		2	2
Agent de maîtrise principal	9	81	90
Statut privé			
Ouvriers employés	11	67	78
Ouvriers - employés Gpe I		1	1
Ouvriers - employés Gpe II	11	66	77
Techniciens et agents de maîtrise	30	55	85
Techniciens Gpe III	6	1	7
Techniciens Gpe IV	10	32	42
TSM privé Gpe V	14	22	36
Cadres	8	36	44
Cadres Gpe VI	4	28	32
Cadres supérieurs Gpe VII	4	6	10
Cadres direction Gpe VIII		2	2
Total général	719	1021	1740

Répartition par catégorie des effectifs pourvus permanents public et privé



Répartition par genre des effectifs permanents public et privé





Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

La gestion immobilière se poursuit en optimisant le patrimoine par la vente de biens non nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines. La Métropole a engagé la rédaction d'un schéma immobilier pour adopter une stratégie complète et structurante, avec une vision à long terme permettant la mise en adéquation des réalisations à court et moyen terme. Ainsi, une étude pilote est engagée sur le site du parc du Cailly à Déville-lès-Rouen.

La nécessité de mettre en œuvre les mesures dans le cadre du plan de sobriété énergétique va également guider l'action des services.

➤ Transition numérique

En 2022, le deuxième Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a été élaboré pour couvrir la période 2022-2026. Il a été validé en juillet 2022 et a été lancé dès le second semestre 2022.

Les grandes orientations de ce nouveau schéma sont déclinées autour des thèmes suivants :

- Le numérique au service des citoyens et le numérique responsable,
- Une administration efficiente,
- Un système d'Information disponible et sécurisé.

En octobre 2022 a été actée la mutualisation de la DSI de la Métropole avec celle de la Ville, ce qui a mobilisé sensiblement, au titre de la co-construction de l'organisation, les équipes en 2023 et ne manquera pas de questionner chaque projet métropolitain lors de la clause de revoyure du SDSI prévue mi-2024.

Les principaux projets identifiés sont pour 2024 :

- La sécurité des systèmes d'information avec la poursuite des travaux identifiés à l'issue du parcours cybersécurité de l'ANSSI (fin 2022), sur la formalisation de la politique de sécurité et sa gouvernance, mais aussi des sujets très opérationnels de sécurisation des réseaux et d'authentification ;
- La gestion du Plan de Corps de Rouen Simplifiée (PCRS) ;
- La gestion des collections des musées ;
- La refonte du site de RMM ;
- La refonte du site Internet faisant suite aux travaux de recueil des besoins réalisés au sein d collectif #MaMétropoleConnectée ;
- La refonte du site Intranet et des services qui y sont associés ;
- La mise à disposition d'un coffre-fort destiné aux agents pour dématérialiser bulletins de salaires et arrêtés individuels ;
- Le déploiement sur l'ensemble des pôles de proximité de la gestion des arrêtés de voirie ;

En outre, en perspective de l'obligation d'adopter au plus tard au 1er janvier 2025 une stratégie de numérique responsable (Loi REEN), la Métropole (en lien avec la Ville) vise une labellisation Numérique Responsable reposant sur un diagnostic et un plan d'actions réalisés dès début 2024.

Sans attendre ces travaux, avait déjà révisé le cycle de vie de ses matériels en prolongeant la durée de vie et en optimisant le recyclage par une filière de reconditionnement et de valorisation. En 2024, cet axe est renforcé par le recours significatif aux équipements reconditionnés.

Pour l'année 2024, le budget qui sera à mobiliser pour ces projets est évalué à environ 2 M€ (hors Maas et Hyperviseur des mobilités), conformément à l'épure budgétaire 2022-2024 du SDSI. Le budget d'investissement global pour le budget principal sera ramené en deçà de 3 M€ pour participer à l'effort global et optimiser le taux de réalisation par une gestion majoritaire en Autorisation de Programme.

Enfin, les travaux relatifs à la mutualisation ont permis de clarifier l'articulation entre la Direction des Systèmes d'Information (qui deviendra Direction des Systèmes d'Information et du Numérique) et la transition numérique du territoire portée au niveau de la Direction Générale Adjointe. Sur ce volet, outre la poursuite des travaux d'acculturation à la DATA et d'ouverture des données, la collectivité souhaite se doter d'un schéma métropolitain des usages numériques qui éclairera, par un diagnostic et des propositions, la feuille de route au service d'un territoire intelligent et durable. De plus, s'inscrivant dans une posture pro-active vis-à-vis des récentes avancées spectaculaires de l'Intelligence Artificielle (IA) générative, la Métropole prévoit le déploiement de la solution Délibia à titre expérimental auprès des services afin d'acculturer les agents aux enjeux de l'IA et permettre d'évaluer l'impact sur

les métiers, notamment dans le cadre d'un Comité d'éthique qui fait suite au premier Consortium. Il s'agit d'un moteur et d'un générateur de délibérations.

➤ Ressources de la Métropole

Fiscalité

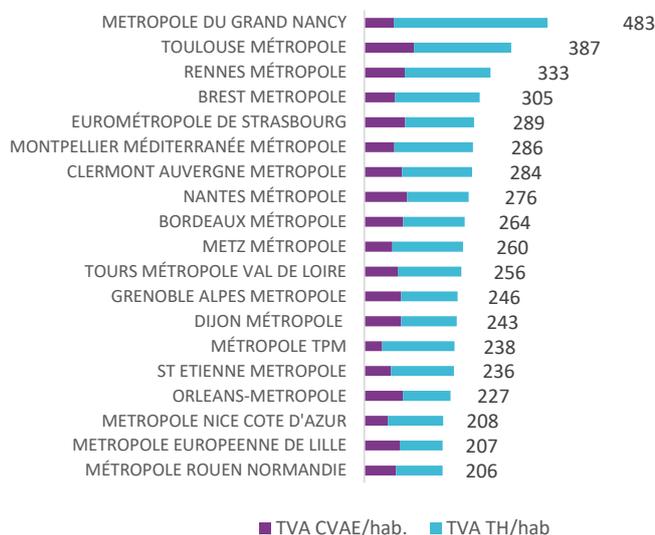
- Des incertitudes importantes à court terme en matière de TVA

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. La Métropole ne perçoit plus qu'un montant résiduel (2,4 M€ environ en 2023 contre 50 M€ environ avant la réforme), correspondant principalement aux résidences secondaires. Le produit de taxe d'habitation a été remplacé par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), perçue à hauteur de 54 M€ en 2021 et 59,5 M€ en 2022.

Depuis 2023, la Métropole ne perçoit plus de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (38,2 M€ en 2022). Cette recette est également remplacée par une fraction de TVA.

Le produit de TVA est ainsi attendu au-delà de 100 M€ en 2023, ce qui en fait le second produit fiscal de la Métropole derrière le versement mobilité (112,4 M€ en 2022), loin devant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (50,9 M€ en 2022) et la cotisation foncière des entreprises (60,2 M€ en 2022 y compris compensation d'exonérations). Malgré un poids désormais important dans les recettes de la Métropole, cette dernière perçoit un niveau de TVA moins élevé que les autres métropoles de droit commun. Cette situation est due à un niveau antérieur de CVAE perçue en médiane basse, et à un niveau antérieur de taxe d'habitation moins élevé que les autres métropoles (TVA TH notifiée en 2023 à hauteur de 123 €/hab., contre 177 €/hab. en moyenne pour les autres métropoles).

Montants de TVA 2023 en €/hab (1)



(1) : TVA notifiée, hors régularisations sur 2022, et avant ajustements courant 2023

Ce produit présente trois caractéristiques pour la Métropole :

- Il est facteur d'incertitude en cours d'année : les acomptes de TVA versés par l'Etat sont révisés en cours d'année en fonction des encaissements par l'Etat. Lorsque la TVA définitive est connue (l'année suivante), une régularisation est opérée. Ainsi,

en 2022, la Métropole a perçu 3,6 M€ de plus que la notification initiale... mais a dû en rembourser 0,5 M€ l'année suivante.

En 2023, compte tenu du ralentissement au niveau national des encaissements de TVA par rapport aux prévisions du début de l'année, l'Etat a intégré au projet de loi de finances une prévision de croissance de 3,7% de la TVA (contre 6,1% ayant servi à établir les notifications). De ce fait, la TVA perçue pourrait être inférieure de 2,3 M€ au montant notifié.

Pour 2024, compte tenu d'une hypothèse de croissance de la TVA nationale de 4,5%, la Métropole pourrait percevoir près de 107 M€ de TVA :

<i>en M€</i>	2021	2022	2023	2024
Acomptes de TVA : TH + CVAE	54,0	59,5	102,4	106,9
Régularisation sur N-1	-0,2	0,2	-0,5	0,0
TVA nette à percevoir	54,0	59,5	101,8	106,9
Notification initiale	54,1	55,9	104,2	106,9
Ecart entre la notification et le montant à percevoir	-0,2	3,6	-2,3	0,0

- Il est moins lié au tissu local que les ressources qu'il remplace : l'évolution de la TVA en remplacement de la taxe d'habitation n'est pas liée au contexte local (évolution comme la TVA nationale) et seule une petite partie de la TVA en remplacement de la CVAE est liée à ces critères locaux (part dynamique qui devrait représenter environ 1,5 M€ en 2023 pour la Métropole).
- La fiscalité économique : une incertitude concernant l'actualisation des valeurs locatives

Lors du Conseil du 27 septembre 2021, la Métropole a voté de nouvelles exonérations facultatives pour une application à compter de 2022. Il s'agit :

- De l'exonération totale de CFE, limitée à 3 ans, pour les créations et les extensions d'entreprises tous secteurs et tous types d'activités,
- De l'exonération de CFE en faveur des Jeunes Entreprises Innovantes et des Jeunes Entreprises Universitaires pendant une durée de 7 ans ;
- De l'exonération de CFE/CVAE de 5 ans au maximum dans les Zones d'Aide à Finalité Régionales (ZAFR) et les Zones d'Aide à l'Investissement des Petites et Moyennes Entreprises (ZAIPME).

La nouvelle possibilité d'exonération de CFE sur 3 ans pour création d'entreprise qui fait partie de l'ensemble de mesures prises dans le cadre du plan de relance des entreprises par le Gouvernement, a été adoptée afin de faciliter la relance de la création d'entreprises et des extensions au sortir de la crise sanitaire.

Ainsi en 2022 et 2023 1 647 entreprises ont effectivement bénéficié de cette exonération sur demande auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) dont elles dépendent. Cela représente une exonération cumulée sur 2 ans de 781 k€ au profit de la création d'entreprise.

Le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) comporte désormais deux parts importantes :

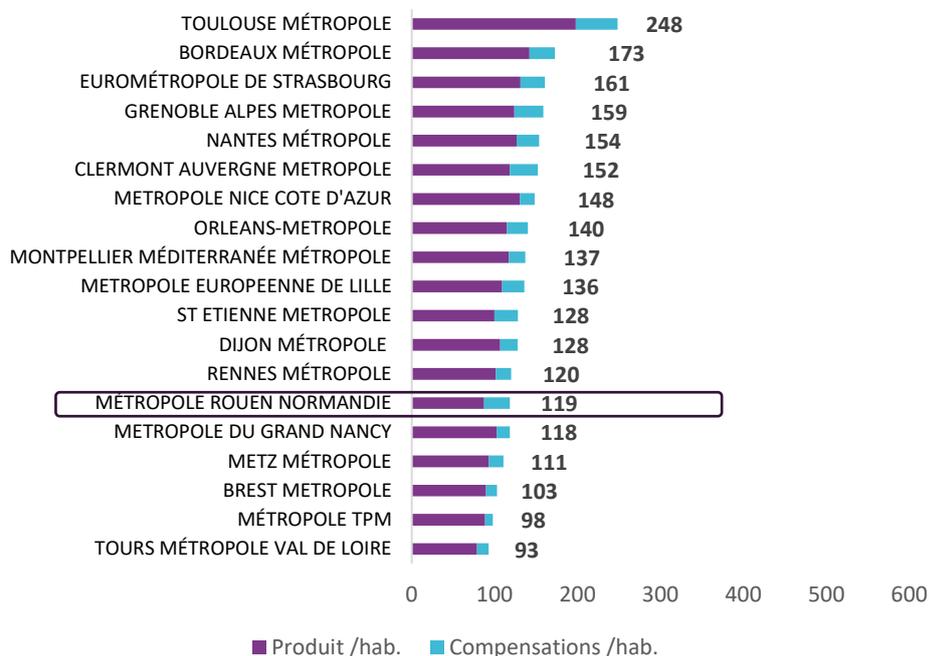
- Le produit proprement dit, issu de l'application du taux aux bases de CFE,

- Les compensations d'exonérations, qui sont importantes depuis 2021. En effet, la loi de finances pour 2021, dans le cadre de l'allègement des impôts de production, a prévu un abattement de 50% des bases pour les établissements industriels. Cette réforme est compensée par l'Etat.

En 2023 la Métropole perçoit donc une partie du produit sous forme de fiscalité (de l'ordre de 48,1 M€ en 2023) et une partie sous forme de compensation des exonérations (17,4 M€ dont 15,7 M€ au titre de cet abattement de 50% pour les établissements industriels).

Le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) de la Métropole, 26,50% en 2023, figure parmi les plus faibles des métropoles :

Produits de CFE 2022/hab.



Pour 2023, l'évolution des bases de cotisation foncière des entreprises dépendra :

- Pour les locaux industriels, de l'inflation constatée au mois de novembre ;
- Pour les locaux professionnels, de l'évolution des loyers des différentes catégories de locaux professionnels ;
- Enfin, des évolutions physiques (nouveaux locaux éventuels).

A plus long terme, l'évolution des bases de CFE est plus incertaine : les tarifs servant à l'établissement des valeurs locatives des locaux professionnels ont été actualisées dans le cadre du travail des commissions départementales en 2022. Cependant, l'application de cette actualisation a été repoussée de deux ans, afin de prendre en compte les impacts importants de cette révision (2025). L'année 2024 devrait donc être décisive pour l'éventuelle mise en œuvre de cette révision.

- La Taxe foncière sur les propriétés bâties

Dans le souci de maintenir une pression fiscale modérée et constante, la Métropole n'a pas activé son taux de taxe foncière alors qu'elle en avait juridiquement la possibilité. Cela équivaut à un taux de **0%**. Il ne sera pas proposé de mettre en place une taxe foncière métropolitaine.

- La TEOM

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2024 est de 55 millions d'euros. Cet impôt concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux « unique » de TEOM est de 8,06% soit un taux dans la moyenne des autres Métropoles.

Pour 2024, il est proposé, comme en 2023, de ne pas modifier le taux unique de 8,06% pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la réduction des dépenses et la diminution des déchets produits.

- ✓ Versement Mobilité

Faisant suite à la loi d'orientation des mobilités de 2020, le versement destiné au financement des transports en commun est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité. Il peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui rentrent dans le champ de compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Assis sur l'ensemble des rémunérations des salariés soumises à cotisations de Sécurité Sociale, le VM, dont le taux est fixé à 2 % sur le ressort territorial de la Métropole Rouen Normandie, est dû potentiellement par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés [seuil d'effectif relevé de deux unités en 2016, compensé intégralement jusqu'en 2018 et plafonné désormais depuis la loi de finances 2020 (au titre de 2022, le montant concernant le prélèvement sur les recettes de l'État baisse de -47 % par rapport à l'enveloppe de l'année 2018)]. Ce taux est le plafond possible réglementairement aujourd'hui.

Considéré juridiquement comme un impôt de production, le VM est recouvré par les URSSAF et les MSA et représente 40 % du montant total des recettes du Budget Transport de la Métropole en 2022.

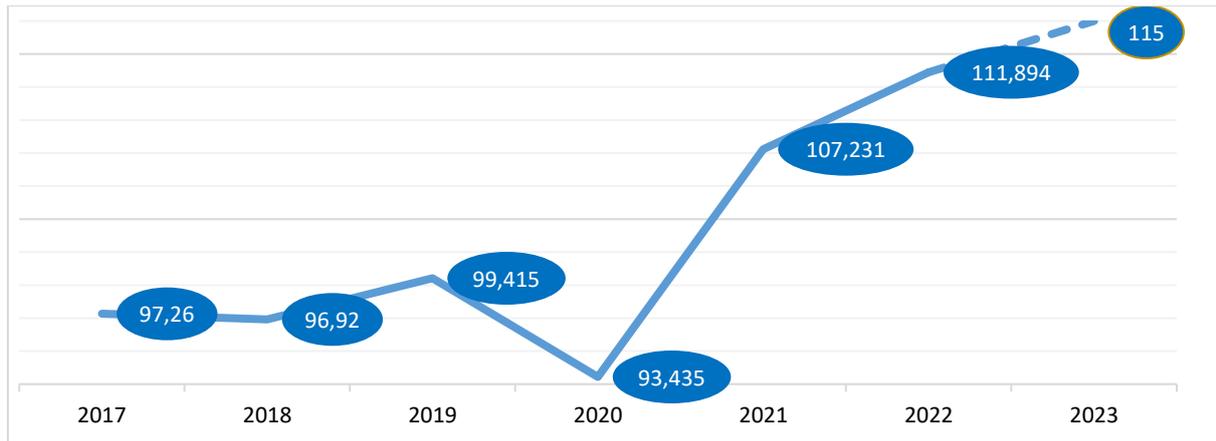
Sur le plan comptable, l'article 18 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2020 a modifié le reversement du VM en 2022. Dorénavant, l'Urssaf nationale reverse directement les sommes dues telles qu'elles ont été déclarées par les assujettis sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN). En 2021, le VM était basé sur les encaissements constatés.

Ce nouveau dispositif crée une étanchéité entre la gestion du recouvrement auprès des assujettis et le reversement des recettes aux AOM, ce qui est gage de stabilité des recettes. Pour solder le stock de créances des années 2017 à 2021, un reversement unique et définitif

de 2.25M€, basé sur une valeur estimée recouvrable des Restes à Recouvrer (RAR), a alimenté les recettes 2022.

En cette année 2022 marquée par le conflit en Ukraine, le VM, contrairement à l'activité économique limitée à +2.6 % (net ralentissement au second semestre 2022, touchée par les effets de la forte inflation dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie), est resté dynamique. Portée par une hausse moyenne des salaires de +5.2 % sur un an, sans les primes exceptionnelles, la contribution mobilité s'est soldée par une progression de +5.5 % par rapport à 2021.

Soit l'évolution du VM encaissé (en millions d'euros) entre 2017 et 2023 :



NB : le VM de l'année 2023 est une valeur estimée

Concernant l'année 2023, la croissance à la baisse retenue par la Banque de France (+0.7 %) et l'INSEE (+0.9 %) devrait avoir un impact mineur sur le VM. L'augmentation moyenne des salaires, toujours dynamique et actuellement prévisionnée à +4.6 % cette année (source : DARES - Publication septembre 2023), devrait mécaniquement conforter à la hausse la contribution mobilité.

Dans l'hypothèse d'une hausse salariale de 4.5% dans le secteur privé et 1% dans le secteur public sur un an, le VM 2023 pourrait se situer entre 114M€ et 115M€, soit une hausse comprise entre +1.5 % (+1.5M€) et +2 % (+ 2M€) par rapport à l'année 2022.

Pour 2024, la Banque de France anticipe une croissance d'environ 1 %, dans un contexte toujours inflationniste. En termes de salaires, après une hausse significative en 2023, les prévisions pour 2024 devraient être confortées. Les entreprises, face aux défis du recrutement et de l'inflation, semblent prêtes à investir davantage dans la rémunération de leurs employés. Les salaires devraient donc être encore élevés en 2024, malgré une légère baisse par rapport à 2023. D'après l'enquête annuelle du cabinet de conseil Deloitte parue fin août 2023, la hausse devrait être de +4 % pour les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise (OETAM) et +3.5 % pour les cadres.

Sur une base moyenne réajustée à +3 % (les primes versées par les entreprises ne sont pas prises en compte dans le calcul du VM), le niveau prévisionnel du VM pour 2024 pourrait avoisiner 117 M€.

Les politiques de mobilité nécessitent des mesures financières nouvelles importantes indispensables pour permettre un report modal cohérent avec ces objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique. Elles seront nécessaires sur notre territoire pour le

développement des transports en commun, la mise en œuvre du système express métropolitain ou la réalisation de la LNPN.

A ce titre, il paraît indispensable que les taux plafonds du versement mobilité appliqués réglementairement aux AOM soient majorés. France Urbaine porte des amendements en ce sens. A ce stade, seule la Région Ile-de-France a été entendue par le Gouvernement sur ce point.

➤ Concours financiers de l'Etat

Un abondement de la dotation globale de fonctionnement qui ne bénéficiera quasiment pas à la Métropole

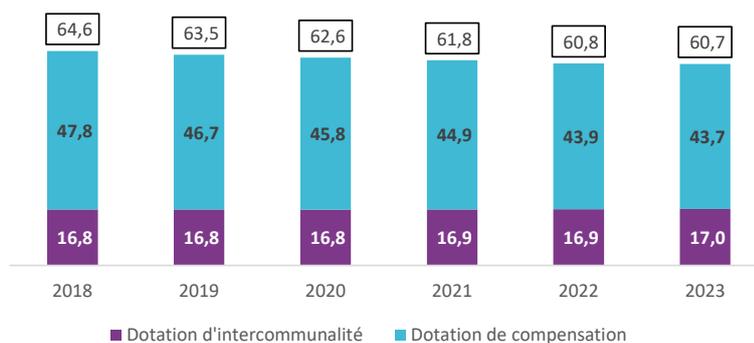
La dotation globale de fonctionnement de la Métropole (DGF) se compose de deux parts : la dotation de compensation (43,7 M€ en 2023) et la dotation d'intercommunalité (17 M€ en 2023).

Ces dernières années, à l'intérieur du périmètre des concours financiers de l'Etat aux collectivités, les augmentations de dotations (notamment les dotations de péréquation) ont été majoritairement financées par des écètements de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des groupements. C'est ce qui explique la baisse régulière de la dotation de compensation de la Métropole, qui est passée de 47,8 M€ en 2018 à 43,7 M en 2023.

La dotation d'intercommunalité est quant à elle relativement stable, dans la mesure où elle évolue en fonction de la seule population, la Métropole bénéficiant, du fait de son intégration fiscale, d'une garantie de 33,5 € par habitant.

Ainsi, du fait du poids important de la dotation de compensation dans sa DGF, la Métropole a enregistré en 5 ans une perte de 3,9 M€ de DGF :

Evolution de la dotation globale de fonctionnement de la Métropole Rouen Normandie (en M€)



En 2023, l'état, dans un contexte très inflationniste, a procédé à une augmentation de l'enveloppe de la DGF de 320 M€, pour financer les évolutions des dotations de péréquation. En 2024, le projet de loi de finances prévoit à nouveau un abondement de la DGF (190 M€). La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€, ce qui est très faible compte tenu de l'inflation.

Ces mesures ne bénéficieront que partiellement à la Métropole Rouen Normandie :

- Elles seront sans effet sur sa dotation d'intercommunalité, qui restera stable à 33,5 €/habitant malgré l'inflation ;

- Elles devraient permettre de limiter la baisse de la dotation de compensation, mais le niveau de cette baisse dépendra des choix qui seront fait entre l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des groupements. La Métropole peut s'attendre à une baisse comprise entre 0,5 et 0,8 M€ de cette dotation.

A moyen terme, sans nouvel abondement de l'Etat, la baisse de la dotation de compensation devrait se poursuivre.

Les mécanismes de péréquation : le FPIC

La Métropole Rouen Normandie est bénéficiaire nette du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : le territoire est en 2023 bénéficiaire à hauteur de près de 13 M€.

En 2024, l'enveloppe nationale restera stable à 1 Md€. Pour le territoire de la Métropole, le flux net perçu devrait rester relativement stable, avec un risque, du fait de la proximité du seuil, de basculer contributeur certaines années mais pour des montants limités.

✓ Recherche croissante de financements autres que la fiscalité et les dotations

Etat :

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et plus de 7,67 M€ ont déjà été perçus, soit un taux de réalisation de plus de 95 %.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient également des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable (Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques, prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU, mise en place du living-lab, etc) mais également la transition écologique (réhabilitation du bâtiment Couperin) ou liées à l'attractivité du territoire (rénovation du stade Diochon), pour un montant de subventions de près de 12,5 M€ sur la période 2016-2022 dont près de 10,3 M€ ont déjà été perçus. Aucun dossier DSIL n'a été retenu en 2023 sur les 5 déposés.

Signé en juillet 2021 entre l'Etat, le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie, le CRTE reflète l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Un avenant a été signé fin 2022 afin d'acter la programmation financière de l'Etat au titre de la DSIL 2022 et d'amender le tableau recensant les projets métropolitains et communaux pouvant s'inscrire dans la cadre du CRTE. Un nouvel avenant actualisant ces éléments devrait être signé d'ici fin 2023-début 2024.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements :

Quatre projets d'aménagements cyclables ont été lauréats en 2021 (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville Saint Pierre) et 2022 (Avenue du Mont-

Riboudet et avenue du Mont aux Malades et rue Tronquet à Mont-Saint-Aignan) de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention totale de 2,09 M€. Au titre de 2023, le dossier portant sur l'aménagement cyclable Duclair-Villers Ecalles a été déposé mais non retenu ;

Les projets d'aménagements cyclables Boos/Franqueville, boulevard de l'Europe et Rouen/Mont-Saint-Aignan bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU, pour un montant total de 3,6 M€. Ils seront soldés prochainement ;

La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. Une demande de financement de l'Etat pour le poste de chef de projet PVD à hauteur de 40 312 € a été formulée en 2023, représentant 75% du coût du poste ;

La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP ;

Une subvention de 21 101 € a été attribuée pour l'acculturation à la data, 16 000 € pour la démarche ADS et 252 000 € pour la création d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage à Mesnil-Esnard dans le cadre de dispositifs France Relance. Deux dossiers ont été déposés en 2023 pour les terrains familiaux de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Petit-Couronne ;

Un dossier a été déposé pour une étude expérimentale sur les externalités du commerce, au titre du FNADT, en attente de retour de la Préfecture.

Une aide exceptionnelle pour les AOM a été attribuée à hauteur de 740 550 €.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. Plus de 85% des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

Un nouveau levier de financement visant à accélérer la transition écologique des territoires, le « Fonds vert », a été mis en place par l'Etat début 2023. Sur les différents dispositifs déclinés, 33 dossiers ont pu être déposés. A ce stade, 21 projets ont reçu un avis favorable pour un montant d'aide de près de 15 M€ (aménagements cyclables, P+R, covoiturage, Lovélo, rénovation énergétique des Feugrais et Couperin, éclairage public...). Ce montant élevé, est notamment lié à la mise en place d'une enveloppe spécifique pour les territoires engagés dans une ZFE. Des demandes d'avance ont d'ores et déjà pu être formulées. Ce fonds devrait être reconduit en 2024.

Europe :

La Métropole est lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 227 K€ ont été obtenus pour la préfiguration du living-lab et 741 K€ pour la mise en place de l'hyperviseur.

Le MAAS bénéficie d'un financement FEDER de plus de 2,2 M€ sur le programme européen 2021-2027.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire. Cette enveloppe a été programmée intégralement et a pu être abondée pour atteindre 16,9 M€. Suite à des déprogrammations sur les dossiers friches, 3 projets supplémentaires ont pu être présentés dans le cadre de cette programmation : Agora verte, prolongement du T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé et aménagement cyclable du Mont Riboudet pour un montant FEDER de plus de 3,8 M€. Ces opérations devront connaître une fin d'exécution en novembre 2023 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 FEDER FSE+FTJ Normandie, 9 dossiers ont été déposés en 2022/2023 sur les AAP « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », « reconversion de friches », « amélioration de l'accès aux soins en Normandie », « pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares », et le dispositif « investissements culturels et patrimoniaux » pour un montant de subvention sollicité de plus de 19,3 M€ : Cœur de Métropole 2, aménagements des abords du Hangar 105, parc urbain de La Bouille, parc canal Camille Claudel sur Rouen Flaubert (RNA), création d'une aire de glisse urbaine sur l'Ile Lacroix, financement d'un poste de chargé de mission prévention santé, PEM de la gare Malaunay/Le Houlme, équipement scénique du cirque théâtre d'Elbeuf, réhabilitation de l'office de tourisme de Rouen. Les résultats de ces demandes de financement sont attendus en fin d'année 2023. Pour le PEM de Malaunay-Le Houlme, le projet a été sélectionné et sera instruit après signature du Contrat de Territoire 2023-2027 avec la Région.

Depuis plus de 5 ans, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Cette Task force s'appuie sur l'antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen, mais aussi de chercher de nouvelles sources de financements via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Cet appui a notamment permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact réseau porté par Clermont Auvergne Métropole de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Une réflexion est engagée sur les suites pouvant être données au projet.

La Métropole a également été retenue sur l'appel à projets européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen POLIS de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente

pour Tous », POLIS offrant une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine.

La Métropole a pu renforcer ce partenariat européen en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources à l'été 2021. Ce travail en réseau (échange d'informations et d'expériences) enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Ce partenariat avec l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles a également permis l'organisation de rencontres en 2022 entre Nicolas Mayer-Rossignol, Christine De Cintré et différents responsables de la Commission européenne, du Parlement européen et de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, principalement pour présenter la candidature de Rouen au prix capitale européenne de la culture.

Un déplacement des vice-présidents à Bruxelles a été programmé en octobre 2023. Il ouvre de nouvelles perspectives de financement et de partenariats.

Partenaires locaux :

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie couvre la période 2014/2022. Il comporte 59 projets pour un montant total de 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets est engagée, soit totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 107,5 M€ représentant un taux d'engagement de 81,49 %. Près de 87 M€ ont été perçus, soit un taux d'encaissement de plus de 80%.

Les négociations pour le futur contrat 2023/2027 sont en cours avec la Région Normandie. Le montant des financements envisagés par la Région sera revu à la baisse (montant de 60 M€ évoqué).

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime sur la période 2015/2022 portait sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. L'intégralité des opérations a été engagée pour un montant de 27,8 M€ et les versements, d'un montant total de 26,79 M€, représentent un taux d'encaissement de plus de 96 %.

Les négociations sont finalisées pour le prochain contrat de territoire portant sur la période 2023/2027 avec l'inscription de 6 projets sous maîtrise d'ouvrage Métropole. Contrairement au contrat précédent, celui-ci comprend également des projets sous maîtrise d'ouvrage communale (7). La Métropole et le Département délibéreront avant la fin d'année, pour un financement FDADT inscrit à hauteur de 22,84 M€ au total, sur les 13 projets.

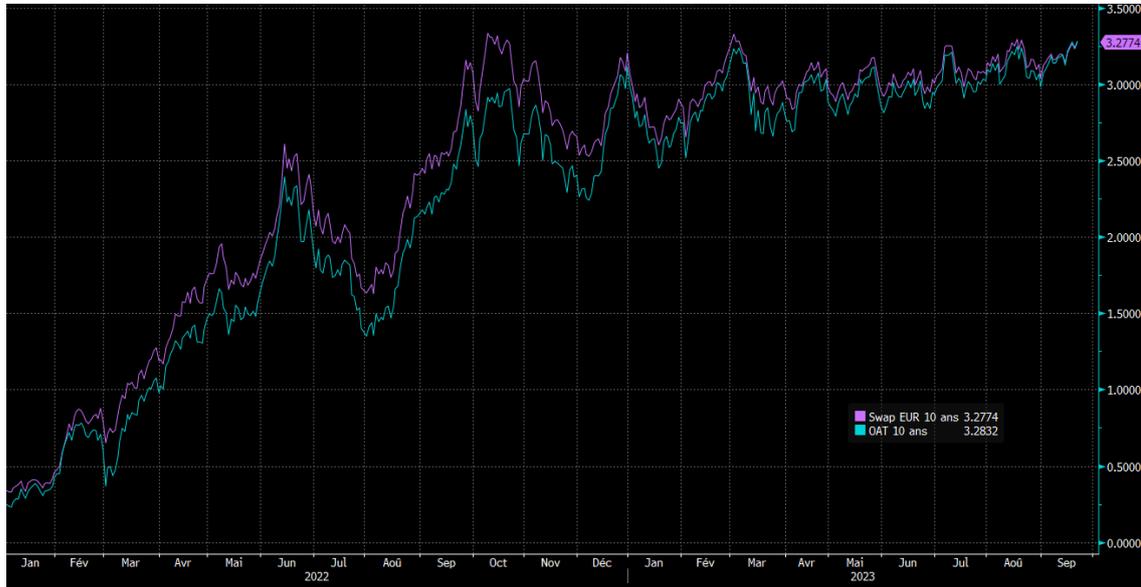
Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

A) Les conditions de taux d'intérêts

Les banques centrales continuent leurs durcissements de politique monétaire pour atteindre le taux cible de 2% d'inflation. Les hausses des taux directeurs entraînent un resserrement

des conditions financières. Les références à 10 ans (swap et OAT) ont atteint des niveaux records qui n'avaient pas été observés depuis la fin des années 2000.

L'ensemble de la courbe des taux a été affectée à la hausse. Les taux swap ont ainsi commencé l'année 2023 avec une référence à 10 ans à 3.1% et se situent à 3.5% début octobre. Pour rappel, les taux de swap sont les références hors marge pour les financements bancaires de la Métropole sur 20 ans amortissable.



Evolution des taux Swap et OAT 10 ans

Les indices monétaires (taux variables) sont fortement corrélés aux taux directeurs. En effet, l'augmentation des taux directeurs se répercute directement sur les indices monétaires. Ainsi, le 14 septembre 2023, la BCE a décidé d'augmenter ses taux directeurs pour la 10e fois consécutive. Pour rappel, les principaux taux monétaires ont commencé l'année à des niveaux proches de 2%, ces taux se situent autour de 4% début octobre. Toutefois, la Banque Centrale Européenne est plus accommodante que précédemment et prépare les marchés à la fin du cycle de hausse des taux. Si le pic des taux semble atteint, la BCE doit maintenir ses taux directeurs à un niveau suffisamment restrictif pour freiner l'inflation sous-jacente durablement.

Evolution des principaux taux monétaires depuis le 01/01/2022



B) Les conditions de financement

La hausse des taux directeurs, la cessation du programme de rachat d'actif de la BCE et la forte volatilité sur les marchés se répercutent sur les banques et le resserrement de leurs conditions de financement à travers :

- Le renchérissement du coût de la liquidité : les banques subissent des contraintes accrues sur leurs niveaux de refinancement ces derniers mois ;
- L'augmentation des risques de crédit : affectant à la fois les entreprises et les ménages, qui ont plus de difficulté à rembourser leurs prêts, ce qui nécessite une forte augmentation des provisions pour risques.
- La baisse de liquidités sur les marchés : une diminution de la masse monétaire de 1,5% en trois mois, passant de -0,6% en juin à -0,4% en juillet. Pour rappel, la masse monétaire représente la quantité totale d'argent en circulation qui est directement contrôlée par la BCE.

Dans ce contexte, il n'est pas observé de dégradation des liquidités offertes aux collectivités, les ratios de couverture des recherches de financement sont toujours de 4 à 5 fois la demande. Les collectivités, démontrant leur robustesse dans un contexte de crise, elles sont considérées par les banques comme des valeurs refuge.

En revanche, les conditions offertes en termes de marges se dégradent. Sur le premier semestre 2023, les marges bancaires moyennes offertes au secteur public local sont proches de 90 pbs. Les consultations sont très disparates d'une banque à l'autre et d'une collectivité à l'autre. Si les marges les plus performantes souscrites par les collectivités restent contenues, la fourchette haute des marges s'élève fortement. Dans la majorité des consultations, des marges dégradées supérieures à 100pb et pouvant s'élever jusqu'à 150pb sont proposées.

Le marché obligataire du financement des collectivités locales est actuellement très peu dynamique, l'appétit des investisseurs vis-à-vis des collectivités est limité. Ces derniers mois, les marges proposées par les investisseurs ont augmenté (la marge de crédit proposée

a augmenté d'environ 35 pbs sur le marché) et le volume de transaction a diminué. Les investisseurs retrouvent en effet des opportunités de rendements importants sur des marchés plus liquides : monétaires, souverains.

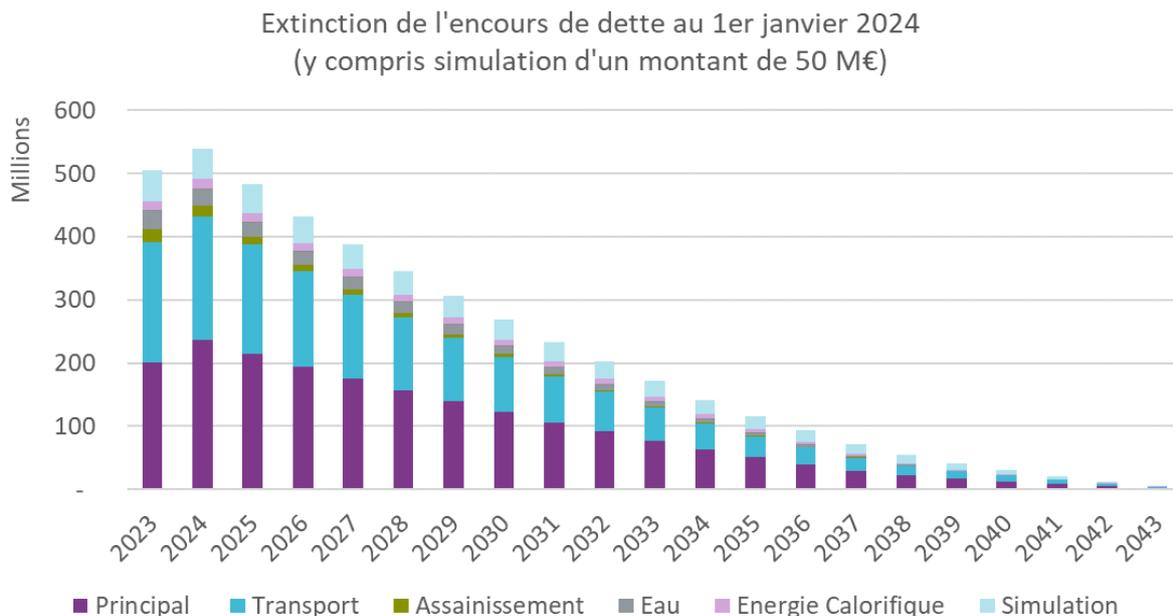
Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2024

a) Profil d'extinction et de remboursement de la dette

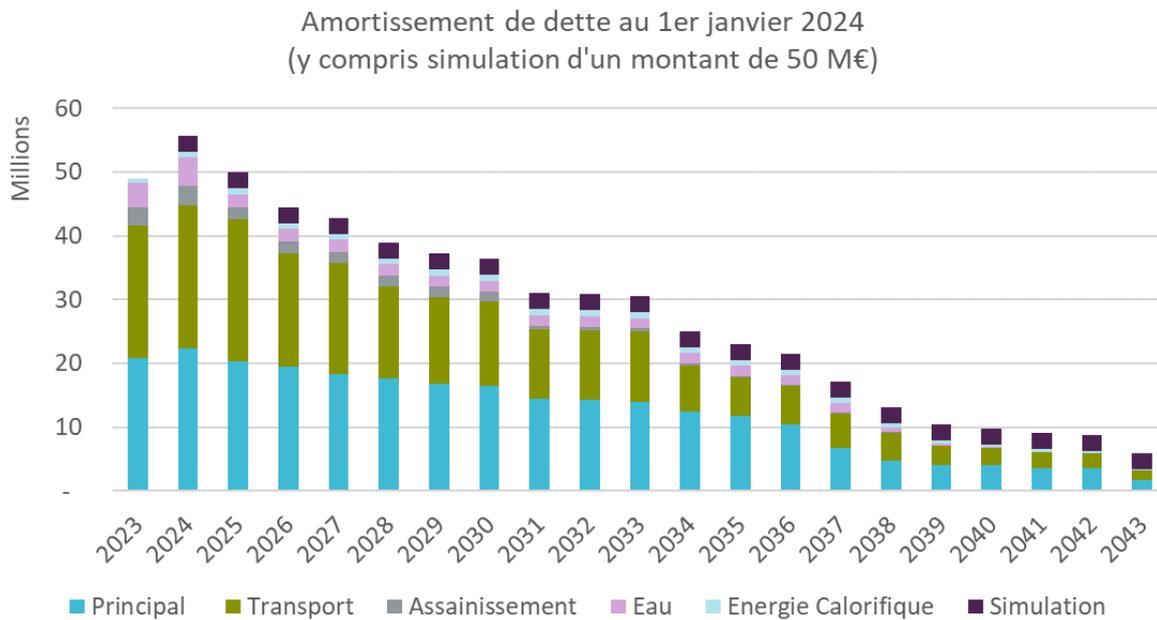
Le volume de l'encours de dette de la Métropole (tous budgets, régies, y compris dette PPP) ressortira à 541 M€ au 1er janvier 2024. Cet encours de dette projeté tient compte des mobilisations réalisées par la Métropole à ce jour :

- Un volume de 10 M€ mobilisés auprès de l'AFL sur le taux de 3.18%. Ce financement a été intégré au budget principal.
- Un volume de 10 M€ mobilisés auprès de l'AFL sur le taux de 3.52%. Ce financement a été intégré au budget principal.
- Un financement mobilisé de 12.5 M€ à un taux de 2.95% du Crédit Mutuel. Ce financement sera intégré à hauteur de 10 M€ pour le budget principal et 2.5 M€ pour la régie publique de l'énergie calorifique.
- Un financement mobilisé de 2 M€ à un taux très compétitif 0.75% auprès de la Caisse des dépôts pour le budget principal.
- Un volume de 50 M€ mobilisés auprès de l'AFL sur le taux de 3.83%. Ces financements ont été intégrés au budget transport à hauteur de 25 M€ et au budget principal à hauteur de 25 M€.
- D'une simulation d'un volume complémentaire maximum de 50 M€ : la Métropole vient de lancer une consultation à cet effet. Les conditions financières sont à déterminer.

L'encours serait ainsi en hausse de 85.5 M€ par rapport au 1er janvier 2023 compte tenu des nouvelles mobilisations 2023 à hauteur de 84.5 M€, d'une simulation de 50 M€, et des amortissements 2023 d'un montant de 49 M€.

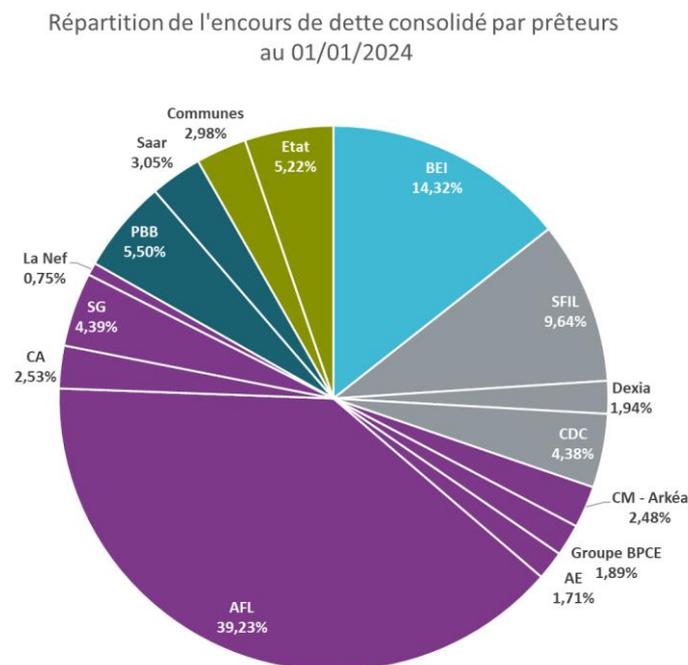


La Métropole de Rouen Normandie rembourse assez rapidement son encours de dette par rapport aux autres Métropoles. Au 1er janvier 2024, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global sera de 6 ans sur le périmètre de dette consolidé et de 6 ans 5 mois sur le budget principal, ce qui est inférieur à la moyenne des autres Métropoles (8 ans et 6 mois).



b) Répartition de l'encours de dette par prêteurs (y compris tirages réalisés depuis le 1^{er} janvier 2023 / hors simulations)

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par prêteurs au 1er janvier 2024 (montant prévisionnel tous budgets et régies y compris PPP) :



Les établissements bancaires présents sur le secteur public local sont tous représentés et la Métropole présente un important niveau de diversification. Compte tenu de ses nouveaux financements, la Métropole accroît sa diversification avec l'intégration de nouveaux encours auprès du Crédit Mutuel et de la CDC.

L'AFL présente 39.23% de l'encours de dette de la Métropole. Si le seuil de risque de 50% de la banque n'est pas encore atteint, les capacités d'octroi de financements en volume risquent d'être atteints.

- c) Le coût moyen de l'encours de dette (y compris tirages réalisés depuis le 1^{er} janvier 2023 / hors simulations)

Selon les anticipations de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets, régies, y compris PPP) de la Métropole Rouen Normandie ressortira à 2.13% au 1er janvier 2024.

- o La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. Lors de ses précédentes recherches de financement, la Métropole a pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. A titre d'exemple, le coût moyen des taux fixes mobilisés par la Métropole en 2021 était de 0,69% seulement.
- o Dès la forte baisse des taux en lien avec la politique monétaire de la BCE, l'objectif de la Métropole était de sécuriser sa dette dans une période de taux propices tout en moyennant à la baisse le coût de la dette. L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité à 7.5%. Cette stratégie de renforcement du taux fixes permet à la Métropole de limiter la sensibilité de son encours à la hausse des taux variables.

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux et coût moyen au 1er janvier 2024 (montant prévisionnel tous budgets et régies y compris PPP – hors simulations) :

Encours au 01/01/2024		
	en €	en %
Exposition taux fixe	450 164 669	91,6%
Exposition taux variable	36 724 717	7,5%
<i>Euribor 12M</i>	1 396 647	0,3%
<i>Euribor 6 M</i>	15 000 000	3,1%
<i>Euribor 3M</i>	17 427 083	3,5%
<i>Eonia</i>	2 492 423	0,5%
<i>TAM/TAG</i>	408 563	0,1%
Exposition structurée	4 370 173	0,9%
Total consolidé	491 259 558	100,0%

Au 1er janvier 2024, 99.1% de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera classé A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole ne représentera plus que 0.9% de l'encours de dette au 1er janvier 2024.

Les emprunts classés en catégorie Gissler B1 et A4 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court terme. L'emprunt classé en catégorie E3 (cf. ci-après) présente un risque plus important et est suivi de près par la Métropole.

La Métropole possède un emprunt structuré dont la barrière a été dépassée en 2023. Cet emprunt classé en 3-E présente un risque limité au regard du capital restant dû au 01/01/2024 (3.7 M€) et de la durée résiduelle (moins de 2 ans actuellement).